



PRODUCTEUR | D'ÉLECTRICITÉ  
ÉOLIENNE ET SOLAIRE

RAPPORT ANNUEL 2008

*Un souffle d'énergie durable*



# RAPPORT ANNUEL 2008

# **GROUPE AÉROWATT**

<b>CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU GROUPE AÉROWATT ET DE SES ACTIVITÉS</b>	<b>1</b>
<b>I. MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	<b>1</b>
<b>II. CHIFFRES CLÉS EN 2008 ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>2</b>
<b>III. HISTORIQUE DU GROUPE</b>	<b>4</b>
<b>IV. ORGANIGRAMME DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2 : RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AÉROWATT</b>	<b>9</b>
<b>I. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE</b>	<b>9</b>
<b>A. Présentation succincte du Groupe AÉROWATT</b>	<b>9</b>
<b>B. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices et les portefeuilles de projets</b>	<b>11</b>
1. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire	11
2. Les portefeuilles de projet du Groupe en éolien et en solaire	12
<b>II. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008</b>	<b>13</b>
<b>A. Situation et évolution de la Société en 2008 : la poursuite du développement de projets éoliens</b>	<b>13</b>
1. Les mises en service et les constructions de centrales réalisées en 2008	13
2. Les opérations de croissance externe et les prises de participation dans des sociétés tierces	13
3. La poursuite de la sécurisation des sites et des démarches administratives	14
<b>B. Situation et évolution de la Société en 2008 : la diversification réussie de l'activité dans le domaine solaire</b>	<b>14</b>
1. En interne : la structuration et le développement du Département solaire	14
2. En collaboration : la poursuite et l'instauration de partenariats	15
<b>C. L'augmentation de capital et le transfert des titres sur Alternext</b>	<b>17</b>
<b>D. Le transfert du siège social</b>	<b>17</b>
<b>III. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>18</b>
<b>A. Absence de changement de méthode comptable</b>	<b>18</b>
<b>B. Les changements de présentation des comptes</b>	<b>18</b>
1. Reclassement des 'Encours de services' en 'Immobilisations en cours' :	18
2. Existence de produits sur exercices antérieurs	18
<b>C. Les comptes sociaux en 2008 : examen de la situation financière et des résultats de la société AÉROWATT</b>	<b>19</b>
1. Rappel sur les méthodes utilisées	19
2. L'exploitation	19
3. Le bilan	20
4. Proposition d'affectation du résultat	21
5. Dépenses non déductibles fiscalement	21
6. Tableau des résultats	21
<b>IV. L'ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>22</b>
<b>A. Présentation des filiales et participations</b>	<b>22</b>
1. Acquisitions, cessions et modifications de périmètre au cours de l'exercice 2008	22
2. Précisions sur les choix de consolidation	23
<b>B. Activité des filiales et participations : chiffre d'affaires et résultats</b>	<b>26</b>
1. Présentation générale et difficultés rencontrées dans l'activité au cours de l'exercice 2008	26
2. Les chiffres d'affaires vente d'énergie (en euros)	27
3. Résultat de l'exercice (en euros)	29
4. Précisions complémentaires sur l'activité des filiales et leurs résultats – Difficultés rencontrées	33

<b>V. LES DONNÉES DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2008</b>	<b>36</b>
<b>A. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe (article L.225-100-2 du Code de commerce)</b>	<b>36</b>
1. Principaux postes du compte de résultat consolidé	36
2. Principaux postes du bilan consolidé	38
<b>B. Situation d'endettement du Groupe au regard du volume et de la complexité des affaires (article L.225-100-2 du Code de commerce)</b>	<b>39</b>
<b>C. Les engagements hors bilan : nantissements, cautions et autres engagements</b>	<b>41</b>
<b>VI. FACTEURS DE RISQUES : DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art L.225-100-2 du Code de commerce)</b>	<b>43</b>
<b>A. Risques liés aux activités du Groupe et à son organisation</b>	<b>43</b>
1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements	43
2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants	43
<b>B. Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe</b>	<b>44</b>
1. Risques liés aux conditions climatiques	44
2. Risques liés aux politiques nationales et internationales de promotion des énergies renouvelables	44
3. Risques liés à l'évolution de la réglementation	44
4. Risques liés à l'évolution de la fiscalité	45
5. Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires	45
6. Risques liés à la disponibilité des sites d'implantation	45
<b>C. Risques financiers</b>	<b>46</b>
1. Risques de change	46
2. Risques de taux	46
3. Risques de liquidité liés à l'obtention des financements	47
<b>D. Assurances et couvertures des risques</b>	<b>48</b>
1. Politique d'assurances	48
2. Couvertures d'assurances	48
<b>VII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>49</b>
<b>VIII. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>50</b>
<b>A. La poursuite du développement des projets photovoltaïques</b>	<b>50</b>
<b>B. La poursuite du développement des projets éoliens en Métropole, en Outre-Mer et à l'International</b>	<b>50</b>
<b>C. Le démantèlement et la réhabilitation des premières centrales éoliennes</b>	<b>50</b>
<b>D. La poursuite des opérations de restructurations en Nouvelle-Calédonie</b>	<b>51</b>
<b>E. Le suivi des instances en cours</b>	<b>51</b>
<b>IX. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>52</b>
<b>X. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>53</b>
<b>A. Les incitations gouvernementales à la production d'énergies renouvelables</b>	<b>53</b>
<b>B. Politique environnementale d'AÉROWATT en matière d'éolien</b>	<b>54</b>
1. Les études préalables à la réalisation d'un parc éolien	54
2. Les actions spécifiques d'AÉROWATT	55
<b>C. Politique environnementale du Groupe AÉROWATT en matière photovoltaïque</b>	<b>56</b>
<b>XI. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>57</b>
<b>A. Informations concernant l'actionnariat de la Société (article L. 233-13 du Code commerce) au 31 décembre 2008</b>	<b>57</b>
1. Capital de la Société au 31 décembre 2008	57
2. Répartition du capital social au 31 décembre 2008	58
3. Répartition du capital après la clôture de l'exercice	59
<b>B. Informations concernant la participation des salariés au capital au 31 décembre 2008</b>	<b>61</b>

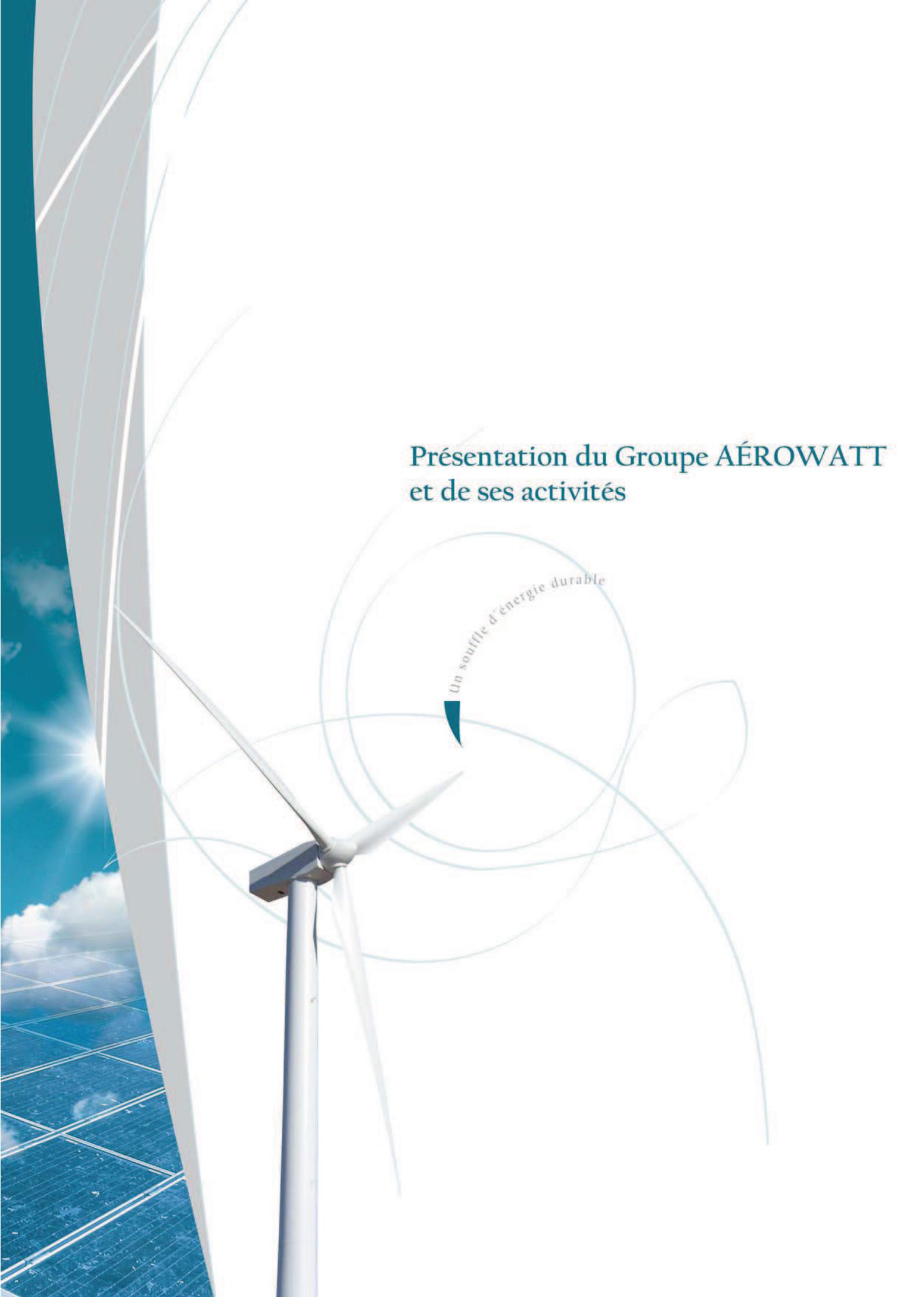
<b>XII. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE</b>	<b>61</b>
<b>XIII. DIRECTION / ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>62</b>
<b>A. Liste des mandats sociaux</b>	62
<b>B. Composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008</b>	63
<b>C. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</b>	64
<b>D. Montant global des rémunérations et avantages en nature bruts avant impôts</b>	65
1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire en 2008	65
2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance en 2008	66
3. Autres renseignements sur les rémunérations	66
<b>E. Intérêt des mandataires sociaux dans le capital d'AÉROWATT</b>	67
1. Options donnant droit à la souscription d'actions (2008)	67
2. Attribution d'actions gratuites (2008)	67
<b>F. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2008</b>	68
<b>XIV. RAPPORT SOCIAL DU GROUPE AÉROWATT</b>	<b>70</b>
<b>A. Les ressources humaines</b>	70
1. Effectif total du Groupe au 31 décembre 2008	70
2. Effectif par catégories socioprofessionnelles au sein du Groupe au 31 décembre 2008	70
3. Organisation et durée du temps de travail	71
4. Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe	71
5. L'absentéisme	71
6. Les heures supplémentaires	71
7. La formation	72
8. Droit individuel à la formation	72
9. La sous-traitance et l'intérim	72
<b>B. Les rémunérations</b>	72
1. Rémunérations totales, charges sociales et évolution de ces dernières	72
2. Epargne salariale et instruments assimilés	72
<b>C. Les œuvres sociales</b>	73
<b>D. Actions gratuites et option de souscription d'actions</b>	73
1. Les plans d'attribution d'actions gratuites d'AÉROWATT	74
2. Les plans d'options de souscription d'actions d'AÉROWATT	75
<b>XV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>76</b>
<b>XVI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>78</b>
<b>A. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2008 accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 du Code de commerce)</b>	78
<b>B. Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions</b>	80
<b>C. Actions d'autocontrôle et participations croisées</b>	80
<b>D. Opérations des dirigeants et des personnes sur les titres de la Société</b>	80
<b>E. Aliénation de participations croisées</b>	81
<b>F. Injonctions, sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles</b>	81
<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>82</b>
<b>Annexe 1 : Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices</b>	82
<b>Annexe 2 : Présentation et liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice 2008</b>	83
1. Les membres du Directoire	83
2. Les membres du Conseil de surveillance	85

<b>CHAPITRE 3 : TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MAI 2009</b>	<b>93</b>
<b>I. ORDRE DU JOUR</b>	<b>93</b>
<b>A. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire</b>	93
<b>B. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire</b>	93
<b>C. Résolution à caractère mixte</b>	93
<b>II. PROJET DE RÉOLUTIONS</b>	<b>94</b>
<b>CHAPITRE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>99</b>
<b>I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31 décembre 2008</b>	<b>99</b>
<b>A. Bilan consolidé</b>	99
<b>B. Compte de Résultat consolidé</b>	100
<b>II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2008</b>	<b>101</b>
<b>A. Faits caractéristiques de l'exercice 2008</b>	101
<b>B. Principes et méthodes comptables</b>	102
1. Référentiel comptable	102
2. Méthodes de consolidation	102
3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	102
4. Méthode de conversion	102
5. Dates de clôture	103
<b>C. Règles et méthodes d'évaluation</b>	103
1. Base d'évaluation des comptes consolidés annuels	103
2. Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition	103
3. Immobilisations incorporelles	104
4. Immobilisations corporelles	104
5. Dépréciation des actifs immobilisés	105
6. Activation des coûts de développement des projets éoliens et solaires conçus en interne	105
7. Créances	106
8. Opérations en monnaies étrangères	106
9. Subventions d'investissement	106
10. Financement des immobilisations par les mécanismes de défiscalisation	106
11. Impôt sur les bénéfices	107
12. Indemnités de départ à la retraite	107
13. Trésorerie et valeurs mobilières de placement	107
14. Provisions pour risques et charges	108
15. Frais de recherche et développement	108
<b>D. Méthodes préférentielles</b>	108
1. Engagements de retraite	108
2. Opérations de locations financement	108
3. Frais d'émission des emprunts, primes d'émission, primes de remboursement des emprunts obligataires, primes de non conversion	108
4. Traitement des écarts de conversion	108
<b>E. Informations relatives au périmètre de consolidation</b>	109
<b>F. Explications des postes du bilan consolidé</b>	112
1. Actif immobilisé	112
2. Actif circulant	116
3. Capitaux propres	117
4. Intérêts minoritaires	118
5. Provisions pour risques et charges	118
6. Emprunts et dettes financières	119
7. Autres dettes à court terme	121

<b>G. Explications du compte de résultat consolidé</b>	121
1. Ventilation du chiffre d'affaires par activités	121
2. Autres produits d'exploitation	122
3. Charges de personnel et effectif	122
4. Dotations aux amortissements et aux provisions	123
5. Résultat financier	124
6. Résultat exceptionnel	124
7. Impôts sur les bénéfices	125
<b>H. Autres informations</b>	125
1. Evénements postérieurs à la clôture	125
2. Informations sectorielles	125
3. Transactions avec les parties liées	127
4. Engagements hors bilan	127
5. Intégration fiscale	128
6. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'AÉROWATT par catégorie	128
7. Honoraires des commissaires aux comptes	128
<b>III. TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>129</b>
<b>IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>130</b>
<b>A. Opinion sur les comptes consolidés</b>	130
<b>B. Justification des appréciations</b>	130
<b>C. Vérification spécifique</b>	131
<b>CHAPITRE 5 : COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>133</b>
<b>I. BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre 2008</b>	<b>133</b>
<b>A. Bilan actif</b>	133
<b>B. Bilan passif</b>	134
<b>C. Compte de Résultat</b>	135
<b>II. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>136</b>
<b>A. Faits caractéristiques de l'exercice</b>	136
<b>B. Règles et méthodes comptables</b>	137
1. Principes et modalité d'arrêté des comptes	137
2. Recours à des estimations	137
3. Méthodes et règles d'évaluation	137
<b>C. Informations complémentaires</b>	141
1. Evénements postérieurs à la clôture	141
2. Comptes consolidés	141
3. Intégration fiscale	142
<b>D. Notes et commentaires du bilan</b>	143
1. Actif immobilisé	143
2. Stocks et en-cours	149
3. Etat des créances	149
4. Etat des provisions	150
5. Disponibilités	151
6. Capitaux propres	151
7. Provisions pour risques et charges	152
8. Etat des dettes	152
9. Produits à recevoir et charges à payer	153
10. Charges et produits constatés d'avance	154
11. Montant des postes du bilan envers les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation	154

<b>E. Notes et commentaires du compte de résultat</b>	<b>155</b>
1. Chiffre d'affaires	155
2. Autres produits d'exploitation	155
3. Achats de marchandises et variation de stocks	155
4. Charges d'exploitation	156
5. Résultat financier	156
6. Résultat exceptionnel	156
7. Montant des postes du compte de résultat envers les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation	157
8. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	157
9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	158
<b>F. Autres informations</b>	<b>158</b>
1. Effectifs	158
2. Crédit-bail	158
3. Engagements donnés	159
4. Droit individuel à la formation	160
5. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire par catégorie	160
<b>III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>161</b>
<b>A. Opinion sur les comptes annuels</b>	<b>161</b>
<b>B. Justification des appréciations</b>	<b>161</b>
<b>C. Vérification spécifique</b>	<b>162</b>
<b>IV. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions réglementées exercice clos le 31 décembre 2008</b>	<b>163</b>
<b>A. Conventions conclues au cours de l'exercice</b>	<b>163</b>
1. Conventions de prêts	163
2. Avances en compte courant	165
3. Contrat de liquidité	165
4. Contrat d'assurance responsabilité civile au bénéfice des dirigeants et mandataires sociaux	166
5. Protocole d'accord concernant l'émission de bons de souscription d'actions (BSA)	166
<b>B. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice</b>	<b>167</b>





Présentation du Groupe AÉROWATT  
et de ses activités

Un souffle d'énergie durable

# CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU GROUPE AÉROWATT ET DE SES ACTIVITÉS

## I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

Pour **AÉROWATT, producteur français indépendant d'électricité verte**, 2008 fut une année importante, marquée par la diversification réussie dans le solaire, la poursuite de notre développement dans l'éolien et le renforcement de notre potentiel de croissance.

Tout d'abord, nous avons **structuré notre département solaire** autour d'une équipe de 6 personnes et d'un vaste réseau de partenaires (bureaux d'études, apporteurs d'affaires, ...) qui nous permet d'optimiser notre présence sur le terrain et de décupler nos forces techniques et commerciales... Nous appliquons dans le solaire la stratégie qui fait notre succès depuis des années dans l'éolien : grâce à une grande rigueur dans la sélection des dossiers, nous sommes capables de valider très tôt le potentiel économique des projets. En 2008, nous avons poursuivi l'installation de centrales en surimposition de toiture et développé des projets d'installations intégrées au bâti ou au sol (parfois dans le cadre de fermes mixtes éolienne / solaire).

En parallèle, nous avons continué à **développer notre activité éolienne** avec la mise en service, en Métropole et en Outre-Mer, de 3 nouvelles centrales en 2008 et le lancement de la construction de 4 autres sites qui seront mis en service au cours de l'année 2009.

Au total, nous avons augmenté de plus de 20 % notre parc installé en éolien et doublé notre capacité en solaire. A fin 2008, **nous disposons d'une capacité totale de 72 MW** dont 64 MW en propre. L'objectif financier a lui aussi été respecté avec un Ebitda <sup>(1)</sup> de 4,2 millions d'euros.

L'année 2008 a également été pour nous l'occasion d'accroître nos moyens financiers pour soutenir notre ambitieux programme de développement. **L'augmentation de capital de 7,5 millions d'euros** réalisée en novembre, dans des conditions de marché particulièrement difficiles, nous a permis de sécuriser de nouveaux projets pour les prochaines années. Elle a également permis de mesurer le soutien que vous, actionnaires d'AÉROWATT, nous accordez pour poursuivre notre stratégie. Dans le même temps, **le transfert du Marché libre vers Alternext** nous offre une meilleure visibilité auprès de la communauté financière et des investisseurs.

Ces moyens supplémentaires nous ont permis d'augmenter notre portefeuille de projets sécurisés qui dépasse désormais notre **objectif de 400 MW de capacité installée à fin 2013**. En 2009, grâce à la solidité de nos fondamentaux, nous allons poursuivre notre plan de développement, tant en éolien qu'en solaire, pour avancer vers cet objectif.

Soyez assurés que les équipes d'AÉROWATT mettent tout en œuvre pour que votre entreprise maintienne et renforce sa position d'acteur de référence dans la production d'électricité renouvelable.

Jérôme BILLEREY  
Président du Directoire

(1) Ebitda = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et provisions – subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel

## II. CHIFFRES CLÉS EN 2008 ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

### Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	Variation	Variation (%)
CA vente d'énergie	7 004,1	6 633,5	370,6	6%
CA études et divers	638,5	458,4	180,1	39%
<b>CA consolidé</b>	<b>7 642,6</b>	<b>7 091,9</b>	<b>550,7</b>	<b>8%</b>
Production stockée et immobilisée	5 477,3	3 044,8	2 432,5	80%
<b>Production totale</b>	<b>13 119,8</b>	<b>10 136,7</b>	<b>2 983,1</b>	<b>29%</b>
<b>EBITDA*</b>	<b>4 225,1</b>	<b>3 755,7</b>	<b>469,4</b>	<b>12%</b>
Résultat d'exploitation	611,9	541,2	70,7	13%
Résultat financier	-2 049,2	-1 041,8	-1 007,4	97%
Résultat exceptionnel	64,8	329,7	-264,9	-80%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 803,5	-742,5	-1 061,0	143%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 467,6</b>	<b>-651,8</b>	<b>-815,8</b>	<b>125%</b>

\*EBITDA = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et aux provisions - retraitement subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel.

### Principaux chiffres clés du bilan consolidé (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé	153 360,3	115 729,4
Actif circulant	28 504,4	29 118,9
<b>Total actif</b>	<b>181 864,7</b>	<b>144 848,3</b>
Capitaux propres (part du groupe)	26 072,3	20 877,0
Intérêts minoritaires	-488,4	-293,3
Provisions pour risques et charges	1 942,5	706,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 910,6	38 284,5
Autres dettes	31 736,6	22 723,6
Ecart d'acquisition négatif	0,0	370,5
Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables	62 691,1	62 179,9
<b>Total passif</b>	<b>181 864,7</b>	<b>144 848,3</b>

**Capacité installée du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices :**

Capacité installée <i>En MW</i>	Eolien		Solaire	
	Total	En propre	Total	En propre
au 31/12/2006	50	48	-	-
au 31/12/2007	57	55	1,5	0,5
au 31/12/2008	69	63	2,8	1

**Portefeuille total éolien selon les quatre phases définies par le Groupe :**

<i>En MW</i>	2008	2007	2006
Portefeuille en exploitation	69	57	50
Portefeuille de projets dont :	1 507	1 240	505
<i>Origination</i>	1 080	870	200
<i>Conception</i>	279	265	220
<i>Construction</i>	148	105	85

**Portefeuille total solaire selon les quatre phases définies par le Groupe :**

<i>En MWc</i>	2008	2007	2006
Portefeuille en exploitation	2,8	1,5	-
Portefeuille de projets dont :	163,8	100,5	-
<i>Origination</i>	100	97	-
<i>Conception</i>	46,8	-	-
<i>Construction</i>	17	3,5	-

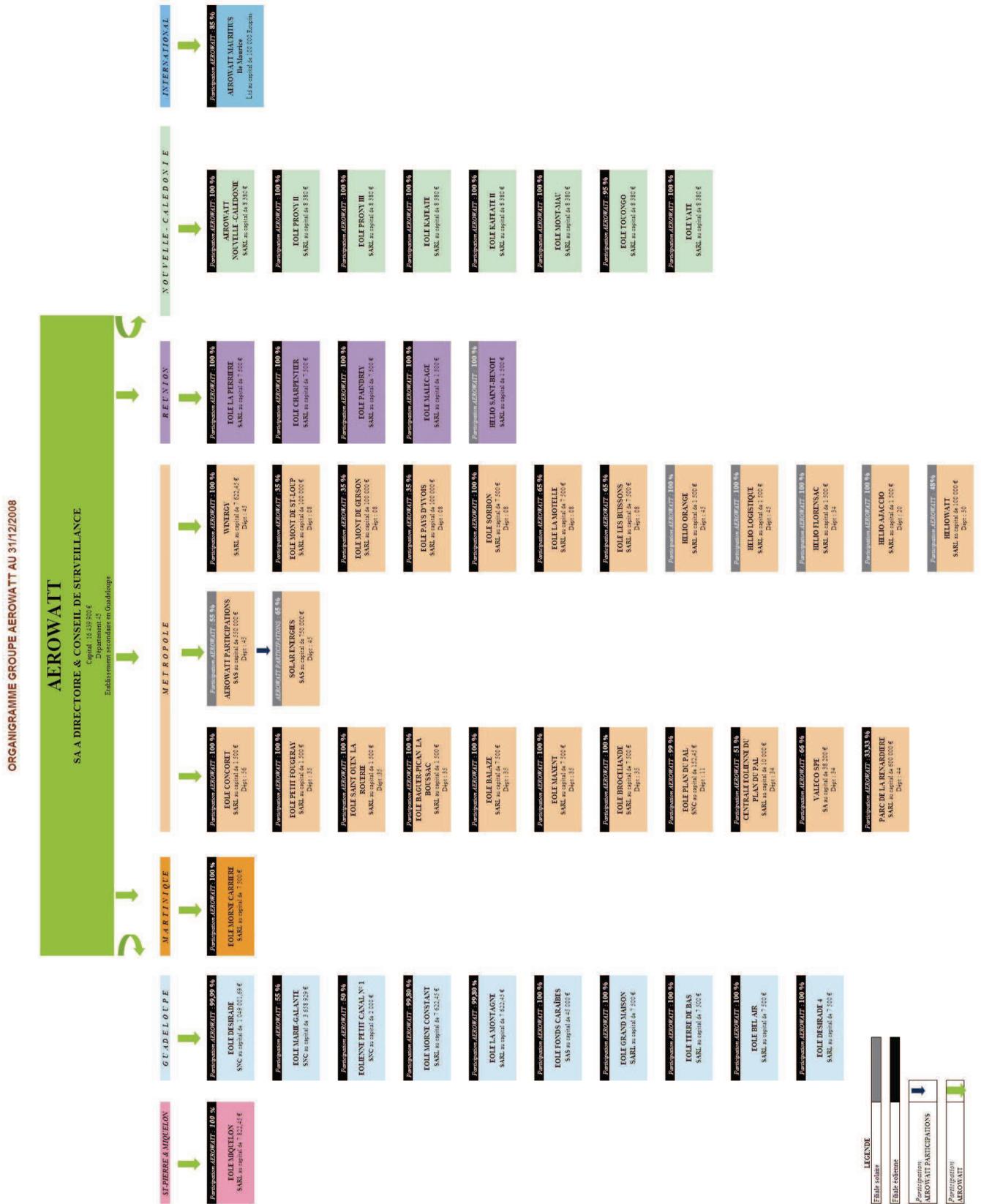
### III. HISTORIQUE DU GROUPE

Les principales dates clés dans l'histoire du Groupe sont les suivantes :

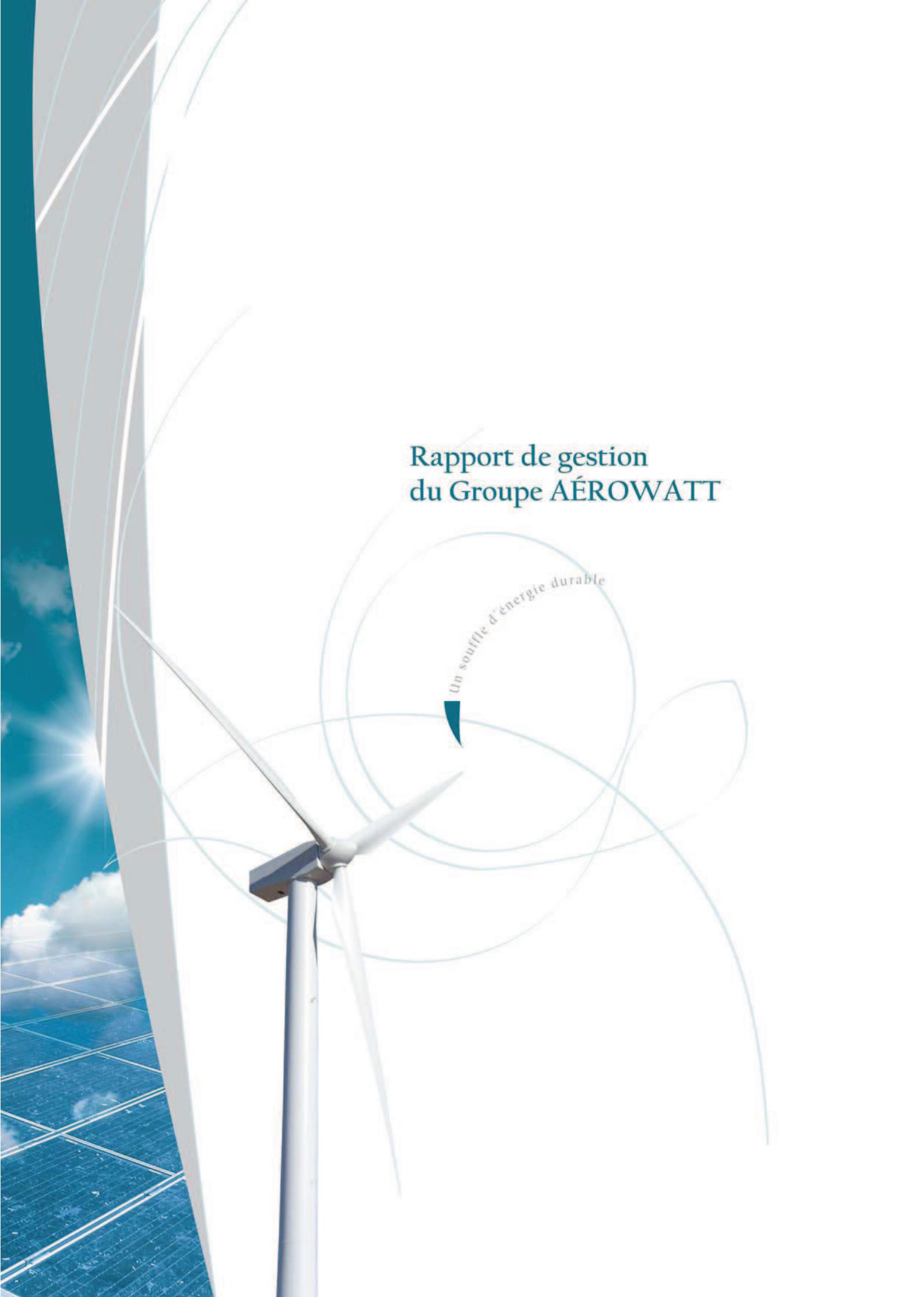
- 1966** ➤ Création d'une première société dénommée « AÉROWATT », spécialisée dans la fabrication d'éoliennes pour le balisage maritime.
- 1983** ➤ AÉROWATT réalise l'implantation de la première centrale éolienne française raccordée au réseau EDF, construite à Lastours (sud de la France), d'une puissance de 0,1 MW (10 machines de 10 kW).
- 1989** ➤ Rachat de la société AÉROWATT par Vergnet SA. L'activité de conception et de fabrication d'éoliennes est totalement intégrée dans le groupe Vergnet SA (spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et du pompage de l'eau pour les pays en voie de développement).
- 1992** ➤ Mise en service de la première centrale éolienne Outre-Mer raccordée au réseau à la Désirade (Guadeloupe, 0,15 MW).
- 1997** ➤ Première centrale éolienne à Marie Galante (Guadeloupe, 1,5 MW).
- 2001** ➤ Réactivation du nom AÉROWATT par Vergnet SA. Création de la Société.  
➤ Première centrale éolienne en Nouvelle-Calédonie (0,54 MW).  
➤ Réglementation sur les tarifs d'achat de l'électricité éolienne en France.
- 2002** ➤ Externalisation par Vergnet SA de son activité spécifique de développement de centrales éoliennes au sein d'AÉROWATT.  
➤ Obtention de la certification « Entreprise Innovante » décernée par OSEO Anvar. Entrée au capital de Viveris Management.
- 2004** ➤ Première centrale en Martinique (1,1 MW).
- 2005** ➤ Première centrale éolienne à la Réunion (3,8 MW).  
➤ 15 centrales éoliennes, représentant 40 MW en exploitation.
- 2006** ➤ Dépôt par AÉROWATT des premiers permis de construire en France métropolitaine.  
➤ Nouveaux arrêtés tarifaires concernant l'achat de l'électricité éolienne et de l'électricité solaire en France.  
➤ Prise de participation de Crédit Agricole Private Equity et de Demeter Partners (augmentation de capital de 2,15 millions d'euros et émission d'un emprunt obligataire convertible d'un même montant).  
➤ Inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris (levée de fonds de 17 millions d'euros).  
➤ Renouvellement de la certification « Entreprise Innovante » décernée par OSEO Anvar.  
➤ Achat de 12 MW en exploitation et 20 MW en construction en Nouvelle-Calédonie.  
➤ 3 nouvelles centrales en construction.  
➤ 18 centrales éoliennes, représentant 50 MW en exploitation.

- 2007**
- Constitution avec Capénergie d'AÉROWATT Participations.
  - Acquisition par AÉROWATT Participations en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations de Solar Energies, spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque.
  - Signature d'un accord avec Apex BP Solar pour la production d'énergie photovoltaïque.
  - Obtention d'un permis de construire pour 16 MW dans les Ardennes.
  - 21 centrales éoliennes, représentant 57 MW en exploitation.
  - 11 sites solaires, équivalent à 1,48 MWc.
- 2008**
- Constitution d'Héliowatt avec des personnes physiques, bureau d'études en matière photovoltaïque.
  - Création et développement du département solaire de la Société.
  - Acquisition de 66 % du capital de la société Valeco-SPE.
  - Acquisition de 33,33 % du capital de la société Parc de la Renardière.
  - 22 centrales éoliennes, représentant 69 MW en exploitation.
  - 17 sites solaires, équivalent à 2,8 MWc.
  - Passage des titres de la Société du Marché Libre au marché Alternext d'Euronext Paris.
  - Augmentation de capital avec levée de fonds de 7,5 millions d'euros.
  - Conclusion d'un partenariat avec Green Solar.

# IV. ORGANIGRAMME DU GROUPE AÉROWATT AU 31 DÉCEMBRE 2008





The image shows the cover of a management report. On the left side, there is a vertical strip showing a close-up of solar panels and a portion of a white wind turbine against a blue sky with clouds and a bright sun. The rest of the cover is white. In the center, there is a stylized graphic of a wind turbine with three blades, overlaid with several thin, light blue circular lines that suggest motion or energy. The main title is centered in a dark blue, serif font. Below the title, there is a curved line with a small dark blue arrowhead pointing downwards, containing the tagline in a smaller, italicized font.

# Rapport de gestion du Groupe AÉROWATT

*Un souffle d'énergie durable*

## **CHAPITRE 2 : RAPPORT DE GESTION DU GROUPE AÉROWATT**

**(COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008)**

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le rapport que nous vous présentons intègre également des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales. Nous vous rappelons sur ce point, que votre Société a, dans un but de meilleure information de ses actionnaires, établi depuis 2004 des comptes consolidés, bien qu'elle n'y ait pas été légalement astreinte.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

### **I. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE**

#### **A. Présentation succincte du Groupe AÉROWATT**

Présent en France métropolitaine et en Outre-Mer, essentiellement en Guadeloupe, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie, le Groupe est un précurseur sur le marché français de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables autour de deux filières : l'éolien, pilier historique du Groupe et le solaire depuis 2007 qui connaît une très forte croissance.

Avec une expérience de plus de vingt ans dans le secteur des énergies renouvelables, le Groupe est un acteur historique sur ce marché, empreint d'une forte culture au service du développement durable.

Dans le cadre de son métier de producteur d'électricité verte, le Groupe est un acteur parfaitement intégré maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeurs et des savoir-faire nécessaires au développement des projets éoliens et solaires.

Dans un marché et un contexte mondial toujours très favorable à la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, le Groupe poursuit une stratégie de développement construite autour de deux axes :

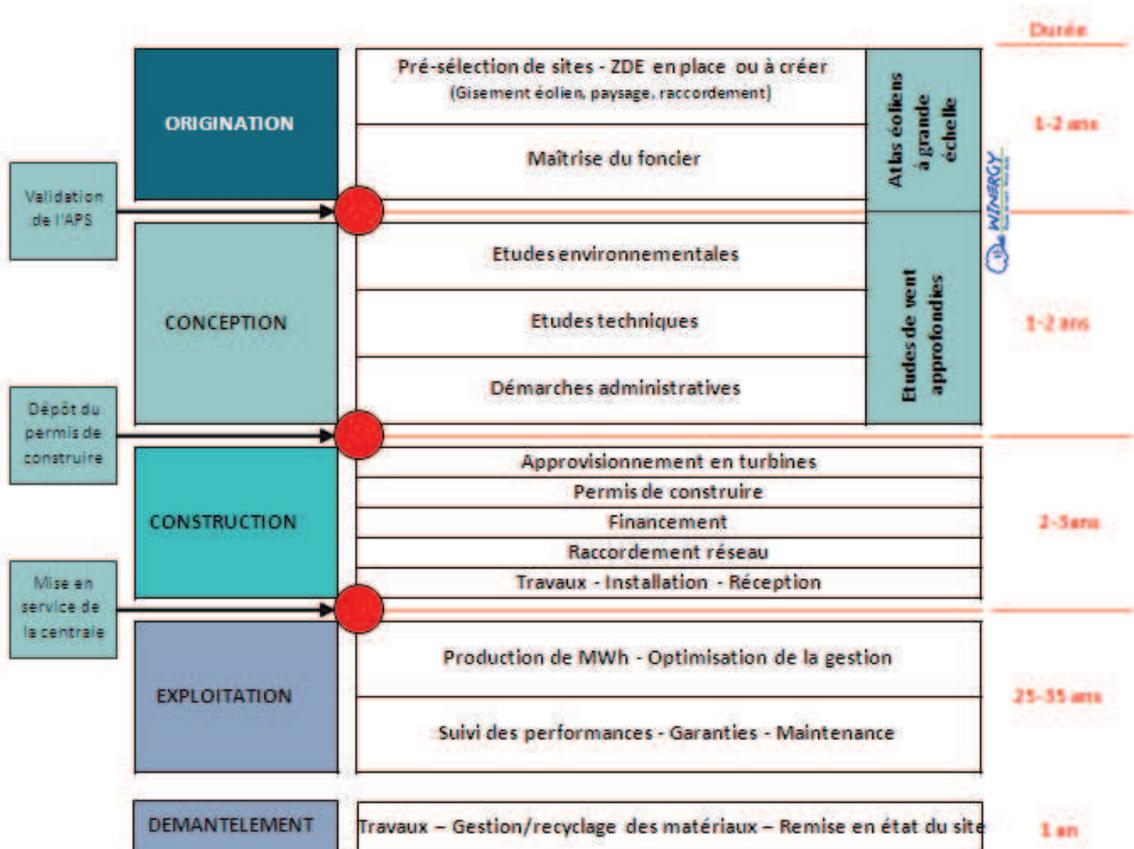
- d'une part, occuper une place de premier plan en France métropolitaine dans le domaine de l'éolien tout en restant le leader en Outre-Mer (où le Groupe représente 70 % de la production éolienne), et en amorçant un développement à l'international (Ile Maurice et Maroc notamment) ;

- d'autre part, accélérer la diversification dans le solaire, qui présente pour le Groupe des synergies évidentes en termes de développement, d'exploitation, et d'optimisation géographique. Le solaire est appelé à devenir, dans les 5 prochaines années, une activité aussi importante que l'éolien.

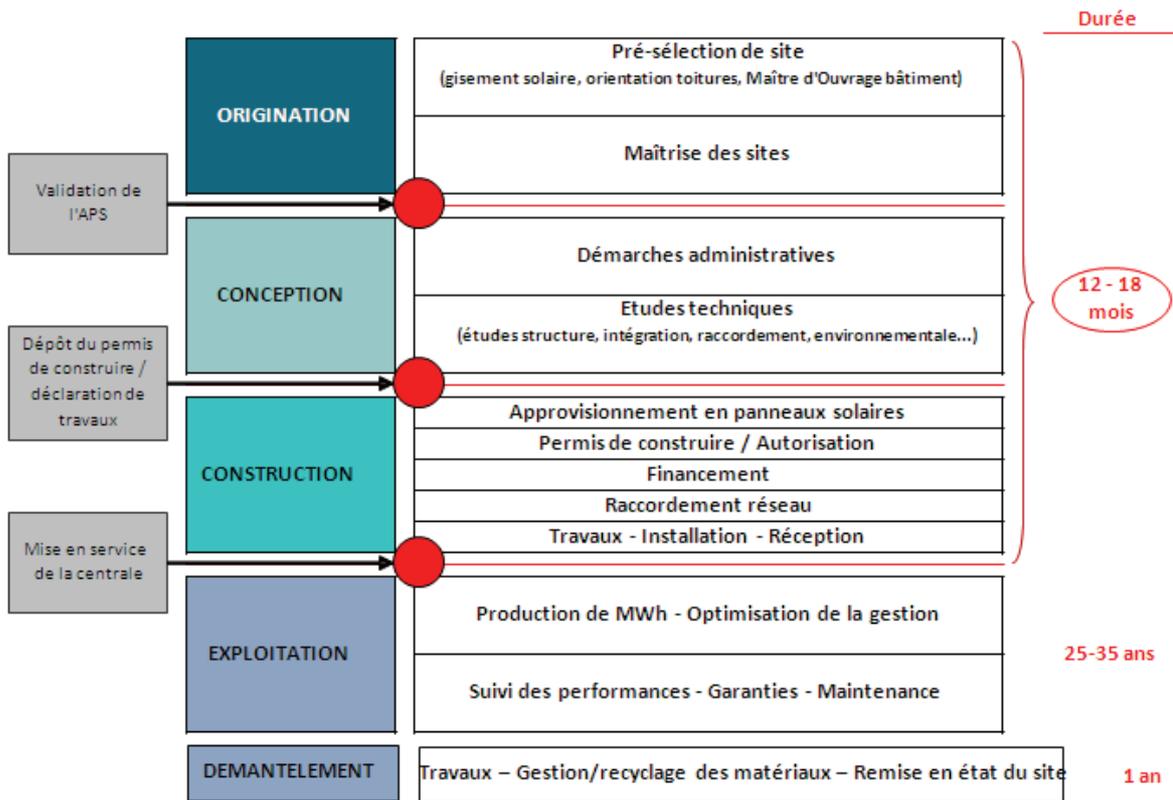
Le Groupe est actif en amont, dans le cadre de ce qu'il nomme « l'origination » des projets (présélection et maîtrise des sites), ainsi que dans les phases de conception (démarches administratives, études techniques), de construction (approvisionnement en équipements, permis de construire, financement, raccordement et travaux), et d'exploitation des centrales électriques (production électrique, suivi des performances).

Les schémas ci-dessous rappellent, selon AÉROWATT, les différentes phases de réalisation des projets éoliens et solaires et leur durée.

En éolien :



En solaire :



## **B. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire au cours des trois derniers exercices et les portefeuilles de projets**

### 1. Les capacités installées du Groupe en éolien et en solaire

Le Groupe AÉROWATT exploite, au 31 décembre 2008, vingt-deux centrales éoliennes représentant 69 MW (en hausse de 21 % par rapport à fin 2007) et dix-sept sites solaires équivalant à 2,8 MWc (en hausse de 87 % par rapport au 31 décembre 2007).

Les objectifs fixés par le Groupe à horizon fin 2013 sont les suivants :

- une capacité installée pour compte propre de 350 MW en éolien,
- une capacité installée pour compte propre de 50 MWc en solaire.

Le tableau ci-dessous rappelle l'évolution des capacités installées du Groupe au cours des trois dernières années.

Capacité installée <i>En MW</i>	Éolien		Solaire	
	Total	En propre	Total	En propre
au 31/12/2006	50	48	-	-
au 31/12/2007	57	55	1,5	0,5
au 31/12/2008	69	63	2,8	1

## 2. Les portefeuilles de projet du Groupe en éolien et en solaire

Le Groupe dispose d'un portefeuille de projets de 1 507 MW en éolien et de plus de 163 MWc en solaire.

### a. Portefeuille total éolien (au 31 décembre de chaque année)

<i>En MW</i>	2008	2007	2006
Portefeuille en exploitation	69	57	50
Portefeuille de projets dont :	1 507	1 240	505
<i>Origination</i>	1 080	870	200
<i>Conception</i>	279	265	220
<i>Construction</i>	148	105	85

### b. Portefeuille total solaire (au 31 décembre de chaque année)

<i>En MWc</i>	2008	2007	2006
Portefeuille en exploitation	2,8	1,5	-
Portefeuille de projets dont :	163,8	100,5	-
<i>Origination</i>	100	97	-
<i>Conception</i>	46,8	-	-
<i>Construction</i>	17	3,5	-

## II. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

### A. Situation et évolution de la Société en 2008 : la poursuite du développement de projets éoliens

#### 1. Les mises en service et les constructions de centrales réalisées en 2008

##### a. Les mises en service

Après la mise en service en 2007 des centrales de Prony III (Nouvelle-Calédonie), de La Perrière (Tranche II à La Réunion) et de Grand Maison (Guadeloupe), ont été mises en service en 2008, comme prévu, les centrales de :

- La Perrière (Tranche III – La Réunion - 3 MW, exploitée par Eole La Perrière),
- Mont Mau (Nouvelle-Calédonie – 4,1 MW, exploitée par Eole Mont Mau).

Une opportunité de croissance externe (Valeco-SPE) a également permis de construire la centrale de Saint-Jean Lachalm (Métropole – Haute Loire – 12 MW – voir le 2. ci-après). Les essais de production ont commencé au cours du dernier trimestre 2008 et ont permis la constatation de chiffre d'affaires vente d'énergie. (Voir V- B -2 du présent rapport).

##### b. Les constructions

AÉROWATT poursuit le développement de la centrale de Touongo (Nouvelle-Calédonie), qui sera exploitée par sa filiale Eole Touongo. La construction de la centrale est en cours fin 2008.

#### 2. Les opérations de croissance externe et les prises de participation dans des sociétés tierces

Dans la continuité de la stratégie poursuivie jusqu'ici, le Groupe souhaite privilégier la croissance interne pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en termes de capacité installée.

Le Groupe est cependant régulièrement sollicité pour des partenariats ou pour l'acquisition de projets, notamment des parcs éoliens, dans des états d'avancement très divers allant du simple permis de construire à la centrale en exploitation depuis plusieurs années.

Dans la mesure où le Groupe dispose des capacités financières le lui permettant, il étudie au cas par cas les opérations de croissance externe car elles pourraient, le cas échéant, contribuer à accélérer son développement et renforcer son portefeuille de parcs et de projets (dans l'hypothèse où ces projets seraient conformes à sa vision industrielle de l'exploitation).

Au cours du second semestre 2008, AÉROWATT a ainsi conclu différents accords avec des sociétés tierces lui permettant de diversifier ses projets tout en respectant des critères stricts en termes de sélection des projets et de rentabilité.

AÉROWATT a acquis, en juillet 2008, 66 % du capital de la société SA Valeco SPE.

Cette société exploite le parc de Saint-Jean Lachalm, installé fin 2008, en Haute-Loire (puissance du parc de 12 MW) et détient des autorisations sur un autre projet en cours de développement (12 MW pour un permis de construire déposé en octobre 2007).

AÉROWATT a également conclu un accord de partenariat avec la société Zéphyr Energies Renouvelables. AÉROWATT a ainsi acquis en août 2008, 33,33 % du capital de la société Parc de la Renardière, société qui exploitera un parc éolien en Loire Atlantique de 12 MW et pour lequel la construction a commencé à fin 2008. Un autre projet dans le même département, de 12 MW, qui serait détenu à 66,67 % par AÉROWATT, est également visé par l'accord.

### 3. La poursuite de la sécurisation des sites et des démarches administratives

AÉROWATT poursuit ses démarches auprès des propriétaires fonciers pour signer des protocoles d'accord lui permettant d'étudier la faisabilité des projets et la réalisation des centrales éoliennes.

Les équipes d'AÉROWATT attachent une importance particulière à leur mission d'information des élus locaux et des riverains sur le développement des projets.

En 2008, AÉROWATT a ainsi :

- déposé 4 permis de construire, représentant 38 à 46 MW (selon le type de machine qui sera retenu),
- obtenu 5 permis de construire, représentant 25,5 MW.

Les principaux projets d'AÉROWATT sont situés en métropole (Ardennes – Bretagne – Normandie – Auvergne – Centre - ....), à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe.

Au 31 décembre 2008, les permis de construire déposés en instruction représentent 135 MW (La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Ille-et-Vilaine, Ardennes...).

Au cours de l'exercice 2008, neuf sociétés détenues à 100 % par AÉROWATT ont été créées dans le domaine éolien pour faciliter les démarches administratives directement au nom des sociétés de projets et pour porter par la suite l'exploitation de la centrale.

**Au total, la puissance éolienne exploitée par le Groupe AÉROWATT est de 69 MW, dont 63 MW en propre à la fin 2008.**

## **B. Situation et évolution de la Société en 2008 : la diversification réussie de l'activité dans le domaine solaire**

### 1. En interne : la structuration et le développement du Département solaire

A la fin de l'année 2007, l'activité photovoltaïque de la Société comptait une chargée d'affaires dédiée.

A la fin de l'année 2008, le département photovoltaïque s'est structuré et compte un Directeur, 4 chargés d'affaires et une assistante. Un réseau « d'apporteurs d'affaires » a également été mis en place.

Avec l'aide de ce réseau, de nombreuses conventions d'études ont pu être signées au cours de l'exercice 2008, aussi bien en intégré bâti, qu'en surimposition ou au sol, les projets concernés étant inclus dans le portefeuille solaire en phase de conception (46,8 MWc). Ces conventions ont été signées pour des installations situées aussi bien en Métropole que dans les Départements d'Outre-Mer.

Des « extensions » de promesses de bail ont été conclues avec des propriétaires de terrains sur lesquelles les éoliennes du Groupe sont déjà installées en Outre-Mer, en vue de l'installation de modules solaires entre les machines pour constituer des centrales mixtes éolien / solaire.

Les moyens et compétences humaines alloués à ce département permettent un développement rapide des projets initiés, facilités par des périodes d'origination et de conception moins longues qu'en éolien. (Voir I.A du présent chapitre du rapport de gestion).

## 2. En collaboration : la poursuite et l'instauration de partenariats

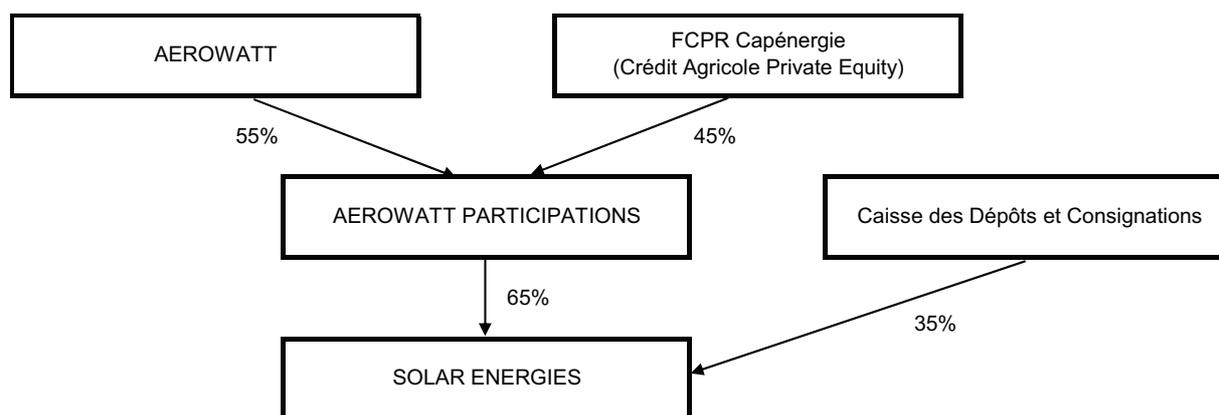
### a. La création de Solar Energies et la poursuite du partenariat avec Apex BP Solar

Depuis 2007, AÉROWATT a décidé de se positionner sur le marché du photovoltaïque.

Cette diversification s'explique par la complémentarité de l'éolien et du solaire en termes de développement (identification de site et montage financier notamment) et d'exploitation (tarifs de rachat, contrat de longue durée, etc.). En outre, du fait de son implantation historique en Outre-Mer, disposant par définition d'un taux d'ensoleillement élevé, le Groupe bénéficie d'une position préférentielle pour pénétrer ce marché.

En 2007, le Groupe a ainsi signé plusieurs accords pour appuyer son développement ayant conduit à :

- la création d'AÉROWATT Participations, société détenue à hauteur de 55 % par la Société et de 45 % par Capénergie (FCPR du Groupe Crédit Agricole Private Equity), qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés qui développent et exploitent des sites de production d'électricité provenant d'énergies renouvelables ; et
- l'acquisition par AÉROWATT Participations et la Caisse des Dépôts et Consignations de Solar Energies, qu'elles détiennent respectivement à hauteur de 65 % et 35 %, qui est spécialisée dans l'énergie solaire.



Pour rappel, en septembre 2007, Solar Energies et Apex BP Solar ont conclu un contrat cadre « Clé en main » d'ingénierie, de vente, de livraison, de montage et de mise en service de centrales solaires dans une gamme de puissance de 50 kWc à quelques MWc pour des centrales photovoltaïques en surimposition de toitures dans les Départements d'Outre-Mer. (Identification des sites, signature des baux avec les propriétaires, obtention des autorisations administratives nécessaires, conception du projet de construction et d'ingénierie, raccordement au réseau public d'électricité, fourniture des données de fonctionnement de la centrale une fois achevée).

Cette collaboration avec la société Apex BP Solar s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 puisque Apex BP Solar et AÉROWATT ont confirmé leur partenariat en reconduisant leur programme de centrales solaires en surimposition de toitures raccordées au réseau EDF pour une puissance de 4 MWc en cours d'installation sur l'équipement de bâtiments industriels, commerciaux et publics (collèges et lycées) à la Réunion, en Guadeloupe et en Guyane.

L'investissement total représente environ 20 millions d'euros. Au regard des projets déjà identifiés et sécurisés, ce partenariat prévoit la possibilité d'installer jusqu'à 10 MWc.

L'énergie produite sera vendue par Solar Energies (maître d'ouvrage et exploitant), filiale d'AÉROWATT et de la Caisse des Dépôts et Consignations, en partenariat avec le Crédit Agricole Private Equity.

En 2008, six sites ont été construits représentant 1,35 MWc.

La collaboration entre les différents acteurs du programme se poursuit. Cette démarche a permis de sécuriser environ 10 MWc de projets complémentaires à réaliser dans les deux prochaines années.

Une difficulté notable est apparue au cours de l'année 2008 : la durée de raccordement des sites construits. En effet, aujourd'hui, EDF met de plus en plus de temps à délivrer les documents réglementaires (PTF – convention de raccordement et d'exploitation) et à réaliser les travaux de raccordement.

C'est pour ces raisons que les installations de 2007 et 2008 ne sont que partiellement raccordées.

#### b. Le partenariat avec la société Héliowatt

La Société a créé avec des personnes physiques la SARL Héliowatt, bureau d'études basé dans le sud de la France qu'elle détient à 48 %.

La Société et Héliowatt ont ainsi conclu le 31 mars 2008, pour une durée de cinq années, un accord cadre de partenariat en vue du développement de projets solaires.

Cet accord de partenariat a notamment pour objet :

- la coordination générale par Héliowatt du développement de parcs photovoltaïques sur un ou plusieurs sites d'ores et déjà identifiés ou à identifier, pour le compte d'AÉROWATT, agissant en qualité de maître d'ouvrage des projets,
- le financement et la construction des parcs photovoltaïques développés en vue de leur exploitation via une structure ad hoc détenues conjointement par les deux parties.

Héliowatt doit ainsi contribuer au renforcement de l'activité solaire d'AÉROWATT dans le sud de la France, par l'installation de centrales au sol ou pouvant bénéficier d'une intégration au bâti.

AÉROWATT, ou l'une de ses filiales, sera investisseur et exploitant des futures centrales solaires développées, avec la faculté pour Héliowatt de participer au capital des sociétés de projets, pour une puissance estimée pour les deux prochaines années, d'environ 10 MWc.

En appui des équipes orléanaises dédiées au développement de l'activité solaire, Héliowatt vient ainsi renforcer la présence d'AÉROWATT au niveau des deux régions les plus ensoleillées de France continentale : la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon.

Au 31 décembre 2008, l'accord de partenariat avec Héliowatt se traduit notamment par la réalisation d'onze tests de capacité, proposant à autant de clients potentiels des centrales photovoltaïques, d'une puissance cumulée de près de 50 MWc au sol et 4,5 MWc en intégré bâti.

Ce travail de prospection et de réalisation de tests de capacité devrait se traduire en 2009 par la signature de promesses de bail ou de convention d'études.

#### c. Le partenariat avec Green Solar

La Société a signé avec Green Solar en mai 2008 un accord de partenariat portant sur le développement de centrales solaires en Guadeloupe au sol et en toiture. AÉROWATT bénéficie d'un droit de premier refus sur toute centrale (au sol ou en toiture) développée par Green Solar. AÉROWATT sera actionnaire à hauteur de 60 % des sociétés de projets.

Au 31 décembre 2008, ce partenariat s'est traduit par la signature de quatre promesses de bail sur quatre sites en Guadeloupe sur les communes de Saint Claude, Capesterre, Petit Canal et Sainte Rose.

Ces quatre sites représentent une puissance potentielle cumulée de 6,5 MWc.

Les partenaires envisagent en 2009 de créer une société qui regrouperait des projets communs dès lors que les permis de construire de ces projets seront obtenus.

### **C. L'augmentation de capital et le transfert des titres sur Alternext**

Dans un contexte boursier pourtant difficile, AÉROWATT a maintenu sa volonté de transférer ses titres du Marché Libre (marché sur lequel la Société était cotée depuis novembre 2006) au Marché Alternext d'Euronext Paris pour, d'une part, accroître sa visibilité auprès de la communauté financière et des investisseurs et, d'autre part, favoriser la liquidité du titre.

Ce passage sur Alternext, réalisé deux ans après son introduction en Bourse, a permis à la Société de lever 7,5 millions d'euros.

Cette opération conduite dans des conditions de marché extrêmement difficiles a permis de constater que le modèle économique développé par AÉROWATT était compris et bien perçu par les investisseurs. Les actionnaires historiques d'AÉROWATT ont montré leur attachement au développement de la Société et leur confiance dans la stratégie.

86 % des salariés ont souscrit à l'augmentation de capital montrant ainsi une grande confiance dans l'avenir, dans un contexte économique et boursier particulièrement défavorable.

### **D. Le transfert du siège social**

AÉROWATT est historiquement basée dans le Loiret (45).

A la rentrée 2008, la Société a transféré son siège d'Ingré à Saran.

Ce déménagement a été rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs de la Société et par la nécessité de disposer d'une plateforme mieux adaptée au fonctionnement des différents services.

Cette nouvelle localisation permet en outre d'imaginer à terme une extension de la surface des bureaux si cela était nécessaire.

### III. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons des modifications intervenues dans la présentation des comptes sociaux et consolidés et dans les méthodes d'évaluation retenues en 2008.

Nous vous précisons tout d'abord, conformément à l'article L.232-6 du Code de commerce, que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent. Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

#### **A. Absence de changement de méthode comptable**

Nous vous rappelons qu'à la fin de l'exercice 2007 les modalités d'application de la méthode d'enregistrement du chiffre d'affaires à l'avancement ont été adaptées pour mieux répondre à l'esprit de la norme comptable et à la réalité économique de la Société.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable dans les comptes consolidés 2008.

#### **B. Les changements de présentation des comptes**

Afin d'améliorer la comparabilité des comptes, des changements de présentation des comptes ont été effectués et concernent :

##### **1. Reclassement des 'Encours de services' en 'Immobilisations en cours' :**

Dans le bilan d'ouverture des comptes consolidés, les 'Encours de services', valorisés à hauteur de 598 milliers d'euros au 31 décembre 2007, ont été reclassés sur la ligne 'Immobilisations corporelles en cours' par souci d'homogénéité avec le traitement retenu en 2008. Le Groupe estime que l'incidence sur la présentation du bilan d'ouverture n'est pas significative.

##### **2. Existence de produits sur exercices antérieurs**

Compte tenu des règles et méthodes comptables adoptées par le Groupe concernant l'activation des coûts de développement conçus en interne (paragraphe II.C.6 du chapitre 4 - annexe aux comptes consolidés – et II.B.3. du chapitre 5 - annexe des comptes sociaux - du présent rapport), les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères retenus (dépôt du permis de construire ou degré d'avancement du projet supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire)) sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Il s'en suit que lorsque l'un des critères vient à être rempli pour un projet, l'activation des coûts qui lui sont liés entraîne mécaniquement la reconnaissance d'une production immobilisée pour des coûts engagés sur les exercices antérieurs. Pour cette raison, le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 constate une production immobilisée dont une partie comprend des coûts rattachables à des exercices antérieurs pour un montant estimé à 2 063 milliers d'euros.

Sur le même principe, la production immobilisée potentiellement reconnaissable dans les comptes des exercices futurs s'élève à 3 186 milliers d'euros au 31 décembre 2008. La production immobilisée complémentaire sera reconnue dès que la demande du permis de construire sera déposée.

Les annexes des comptes consolidés et sociaux clos au 31 décembre 2008 mentionnent toutes précisions utiles sur la présentation des états financiers.

### **C. Les comptes sociaux en 2008 : examen de la situation financière et des résultats de la société AÉROWATT**

#### 1. Rappel sur les méthodes utilisées

Le lecteur se reportera pour rappel au III du présent rapport de gestion et à l'annexe des comptes sociaux (chapitre 5 du présent rapport).

#### 2. L'exploitation

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat de l'exercice.

Le tableau ci-dessous représente les principaux agrégats du compte de résultat :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2008 12 mois</b>	<b>31/12/2007 12 mois</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation (%)</b>
Vente de marchandises	5 382,2	36,8	5 345,4	14526%
Production vendue	5 453,1	3 082,8	2 370,3	77%
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 835,3</b>	<b>3 119,6</b>	<b>7 715,8</b>	<b>247%</b>
Production stockée	796,6	-90,6	887,2	-979%
Reprises sur provisions	322,1	192,1	130,0	68%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>11 954,0</b>	<b>3 221,1</b>	<b>8 733,0</b>	<b>271%</b>
Achats de marchandises	-714,3	-5 192,7	4 478,4	-86%
Variation de stocks de marchandises	-4 630,6	5 162,1	-9 792,7	-190%
Autres achats et charges externes	-2 936,6	-1 516,9	-1 419,8	94%
Impôts et taxes	-66,3	-51,9	-14,4	28%
Charges salariales	-2 289,1	-1 561,7	-727,4	47%
Dotations aux amortissements et provisions	-261,4	-143,3	-118,1	82%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-10 898,3</b>	<b>-3 304,3</b>	<b>-7 594,0</b>	<b>230%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 055,7</b>	<b>-83,2</b>	<b>1 138,9</b>	<b>-1369%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-440,7</b>	<b>834,2</b>	<b>-1 275,0</b>	<b>-153%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>153,3</b>	<b>10,8</b>	<b>142,5</b>	<b>1321%</b>
Impôts sur les sociétés	69,9	24,2	45,7	189%
<b>Résultat net</b>	<b>838,2</b>	<b>786,0</b>	<b>52,2</b>	<b>7%</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 10 835 332 euros (dont 5 382 237 euros de ventes de marchandises) contre 3 119 593 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 247 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent au total à 11 954 045 euros (dont 5 382 237 euros de ventes de marchandises) contre 3 221 082 euros sur 2007.

Les achats de marchandises sont de 714 317 euros, et les variations de stocks de 4 630 577 euros.  
 Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 936 622 euros (contre 1 516 854 euros sur 2007), en hausse par rapport à fin 2007 en raison de l'accroissement de l'activité développement.  
 Les impôts et taxes se montent à 66 280 euros.  
 Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 487 171 euros contre 1 067 882 euros à fin 2007, cette augmentation reflétant les différentes embauches réalisées par la Société au cours des exercices 2007 et 2008. (Voir sur ce point XV du présent rapport « Rapport social »).  
 Le montant des charges sociales s'élève à 801 919 euros.  
 Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 898 322 euros (dont 5 344 894 euros de coût d'achat des marchandises, vendues en 2008) contre 3 304 304 euros sur 2007.  
 Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 055 723 euros contre (83 222) euros au 31 décembre 2007.  
 Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte de (440 710) euros de résultat financier, il s'établit à 615 013 euros.  
 Après prise en compte du résultat exceptionnel de 153 332 euros et de l'impact de l'intégration fiscale de 69 869 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde par un bénéfice comptable de 838 214 euros.

### 3. Le bilan

Le total du bilan s'élève à 47 660 392 euros au 31 décembre 2008 contre 39 269 538 euros au 31 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé	25 164,7	17 045,4
Actif circulant	22 495,6	22 224,1
<b>Total actif</b>	<b>47 660,4</b>	<b>39 269,5</b>
Capitaux propres	35 439,5	27 946,1
Provisions pour risques et charges	160,0	37,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 748,4	4 485,5
Autres dettes	7 312,5	6 800,6
<b>Total passif</b>	<b>47 660,4</b>	<b>39 269,5</b>

#### a. À l'actif

L'actif immobilisé net se monte à 25 164 745 euros compte tenu de 24 836 854 euros d'immobilisations financières.

L'actif circulant s'élève à 22 495 647 euros, après prise en compte :

- des stocks et encours pour 2 000 510 euros
- des avances et acomptes pour 2 783 356 euros
- des clients et comptes rattachés pour 13 915 762 euros
- des créances pour 440 433 euros
- des valeurs mobilières de placement pour 2 856 094 euros
- des disponibilités pour 399 848 euros,
- des charges constatées d'avance pour 99 643 euros.

b. Au passif

Après prise en compte du résultat de 838 214 euros, les capitaux propres se montent à 35 439 531 euros, les provisions pour risques s'élèvent à 160 000 euros, les dettes s'élèvent à 12 060 862 euros, dont 254 400 euros de produits constatés d'avance.

Les charges externes liées à l'augmentation de capital ont été imputées sur la prime d'émission pour un montant total de 1 076 053 euros.

4. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 838 213,73 euros, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice	838 213,73 €
- A l'apurement des pertes antérieures	2 908,51 €
- Solde	835 305,22 €
- 5% du solde ci-dessus à la réserve légale	41 765,26 €
- Le solde au Report à nouveau, soit	793 539,96 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges, au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 3 066 euros.

6. Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices. (Annexe 1).

## IV. L'ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

### A. Présentation des filiales et participations

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des filiales et participations du Groupe AÉROWATT au 31 décembre 2008.

Hormis les bureaux d'études comme Winergy ou Héliowatt et les holdings comme AÉROWATT Participations, les filiales et participations de la Société ont pour vocation d'exploiter des centrales éoliennes ou des centrales solaires.

AÉROWATT gère, quand elle les contrôle et sauf accords spécifiques avec ses partenaires (dans les sociétés Valeco-SPE et Centrale éolienne Plan du Pal) au siège social, la comptabilité de ses filiales. Cette centralisation des comptabilités permet au Groupe de mieux maîtriser et d'uniformiser les procédures et méthodes comptables pour faciliter le contrôle interne de l'ensemble du Groupe.

Compte tenu des spécificités des dispositions réglementaires en Nouvelle-Calédonie, la tenue des comptes de la société AÉROWATT Nouvelle-Calédonie a été confiée à un cabinet comptable local en appui du service comptable d'AÉROWATT.

Les comptes de la société Eole Miquelon, tenus jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre par un comptable basé à Saint Pierre, ont été, suite à la cession de son activité par l'associé, transférés à un cabinet comptable en métropole. Cette comptabilité sera reprise par AÉROWATT en 2009.

Le suivi de la trésorerie des filiales contrôlées par AÉROWATT est totalement centralisé au siège social depuis la fin de l'année 2006, sauf accord spécifique avec ses partenaires.

Ceci étant précisé, nous allons vous présenter le périmètre de consolidation des comptes clos au 31 décembre 2008.

#### 1. Acquisitions, cessions et modifications de périmètre au cours de l'exercice 2008

- a. Dans le domaine éolien : créations, acquisitions, prises de participations et cessions de participations

##### *Les créations*

En 2008, neuf sociétés ont été créées par AÉROWATT, seule, en vue de l'exploitation de parcs éoliens en cours de développement.

Il s'agit des sociétés :

- Eole Painsdrey (La Réunion)
- Eole Yaté (Nouvelle-Calédonie)
- Eole Brocéliande (Ille et Vilaine)
- Eole Maxent (Ille et Vilaine)
- Eole Baguer-Pican La Boussac (Ille et Vilaine)
- Eole La Rouerie (Ille et Vilaine)
- Eole Petit Fougeray (Ille et Vilaine)
- Eole Concoret (Morbihan)
- Eole Malécage (La Réunion – immatriculation en cours au 31/12/2008).

### *Les acquisitions et prises de participations*

Comme mentionné ci-avant, la Société a acquis, au cours de l'exercice 2008 :

- 66 % du capital de la société SA Valeco-SPE,
- 33,33 % du capital de la société SARL Parc de la Renardière.

### *Les cessions*

Au cours du second semestre 2008, AÉROWATT a procédé :

- à la cession de 100 % du capital de la société Eole Prony (Nouvelle-Calédonie) à une autre filiale, la société AÉROWATT Nouvelle-Calédonie. Cette opération a permis à cette dernière d'absorber en décembre 2008 la société Eole Prony par fusion simplifiée. La complémentarité des activités des deux sociétés et le souci d'assurer une meilleure organisation ont justifié cette restructuration interne qui s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du Groupe,
- dans le cadre du financement du projet d'Eole Touongo et du processus de défiscalisation locale, à la cession de 5 % du capital de cette dernière à la société Civile Touongo 2008 I, composée d'investisseurs Néo-Calédoniens. Une fois terminée la phase de construction de la centrale, AÉROWATT redeviendra associée unique.

#### b. Dans le domaine solaire : créations et prises de participations

### *Les créations*

En 2008, trois sociétés ont été créées par AÉROWATT, seule, en vue de l'exploitation de centrales photovoltaïques en cours de conception :

Il s'agit des sociétés :

- Hélio Florensac, (Hérault) ;
- Hélio Logistique, (Loiret), qui devrait porter les projets initiés avec le transporteur Alloin ;
- Hélio Orange, (Vaucluse).

Par ailleurs, la société Héliowatt (Gard), détenue à 48 % a été créée en partenariat avec des personnes physiques. (Voir II - B du présent chapitre du rapport).

Enfin, au 31 décembre 2008, les sociétés Hélio Saint Benoît (La Réunion) et Hélio Ajaccio (Corse), créées par AÉROWATT seule, étaient en cours d'immatriculation.

## 2. Précisions sur les choix de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

L'ensemble des filiales d'AÉROWATT a été consolidé et, selon les cas, il a été procédé à une intégration globale, proportionnelle, ou à une mise en équivalence, étant toutefois précisé les points suivants :

- la SNC Eolienne Petit Canal n°1, dont le transfert des parts a été finalisé en 2007 a été considérée comme contrôlée par le co-associé, et traitée en conséquence comme société mise en équivalence, la gérance étant assurée par SIIF Energies Outre Mer,
- la SARL Centrale Eolienne Plan du Pal, bien que détenue à 51 % au 31 décembre 2007 a été consolidée en intégration proportionnelle à 49 %, la détention devant évoluer en ce sens et un accord sur la gestion de la société devant être mis en place en 2009,
- la SARL Héliowatt, bureau d'études solaire, a été créée en 2008, en partenariat avec des personnes physiques spécialistes du secteur d'activité. Bien qu'AÉROWATT soit l'actionnaire principal, la méthode de consolidation adoptée est la mise en équivalence, AÉROWATT détenant moins de 50 % des parts de l'entreprise.

A ces remarques près, toutes les filiales contrôlées à plus de 50 % par AÉROWATT ont été intégrées selon les règles de l'intégration globale.

Les sociétés suivantes ont été mises en équivalence :

- SNC Eolienne Petit Canal n°1,
- SARL Parc de la Renardière,
- SARL Héliowatt,
- SARL Eole Mont de Gerson,
- SARL Eole Mont de Saint Loup,
- SARL Eole Pays d'Yvois.

La société AÉROWATT Mauritius, créée pour l'étude de la faisabilité de projets à l'Ile Maurice en 2007, est intégrée au périmètre des comptes consolidés pour la première fois en 2008.

AÉROWATT détenait au 31 décembre 2008 les titres des sociétés éoliennes suivantes :

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Guadeloupe</b>	SNC Eole Désirade	99,99%	99,99%	Intégration Globale
	SNC Eole Marie Galante	55,00%	55,00%	Intégration Globale
	SARL Eole La Montagne	99,80%	99,80%	Intégration Globale
	SARL Eole Morne Constant	99,80%	99,80%	Intégration Globale
	SAS Eole Fonds Caraïbes	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Grand Maison	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Terre de Bas	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Bel Air	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Désirade 4	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SNC Eolienne Petit Canal n°1	50,00%	50,00%	Mise en Equivalence
<b>Martinique</b>	SARL Eole Morne Carrière	100,00%	100,00%	Intégration Globale

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	SARL Aérowatt Nouvelle-Calédonie (*)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Prony 2	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Kafeate	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Kafeate II	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Prony 3	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Mont Mau	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Touongo	95,00%	95,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Yaté	100,00%	100,00%	Intégration Globale
<b>La Réunion</b>	SARL Eole La Perrière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Charpentier	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Paindrey	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Malécage **	100,00%	100,00%	Intégration Globale
<b>Métropole</b>	SARL Eole Mont de Gerson	35,00%	35,00%	Mise en Equivalence
	SARL Eole Mont de Saint Loup	35,00%	35,00%	Mise en Equivalence
	SARL Eole Sorbon	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Pays d'Yvois	35,00%	35,00%	Mise en Equivalence
	SARL Eole Les Buissons	65,00%	65,00%	Intégration Globale
	SARL Eole La Motelle	65,00%	65,00%	Intégration Globale
	SNC Eole Plan du Pal	99,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Centrale Eolienne du Plan du Pal	51,00%	51,00%	Intégration Proportionnelle
	SARL Eole Balazé	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Winergy	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Concoret	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Bagger Pican La Boussac	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Le Petit Fougeray	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Saint Ouen La Rouerie	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Brocéliande	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Eole Maxent	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	SARL Parc de la Renardière	33,00%	33,00%	Mise en Equivalence
SA Valeco SPE	66,00%	66,00%	Intégration Globale	
<b>International</b>	Aérowatt Mauritius	85,00%	85,00%	Intégration Globale

\* Fusion d'Eole Prony dans Aérowatt Nouvelle-Calédonie sur 2008

\*\* Société en cours d'immatriculation au 31 décembre 2008

AÉROWATT détenait au 31 décembre 2008 les titres des sociétés photovoltaïques suivantes :

	Nom de la filiale	% de détention	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>Métropole</b>	Solar Energies *	35,75%	65,00%	Intégration Globale
	Aérowatt Participations	55,00%	55,00%	Intégration Globale
	Hélio Florensac	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	Hélio Logistique	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	Hélio Orange	100,00%	100,00%	Intégration Globale
	Héliowatt	48,00%	48,00%	Mise en équivalence
<b>La Réunion</b>	Hélio Saint Benoît**	100,00%	100,00%	Intégration Globale
<b>Corse</b>	Hélio Ajaccio**	100,00%	100,00%	Intégration Globale

\* Pour un détail sur Solar Energies, voir II-B.2 du présent chapitre du rapport. Société détenue indirectement par AÉROWATT

\*\* Société en cours d'immatriculation au 31 décembre 2008

Pour une vision d'ensemble, le lecteur se reportera à l'organigramme juridique du Groupe (voir chapitre 1-IV du présent rapport).

## **B. Activité des filiales et participations : chiffre d'affaires et résultats**

### **1. Présentation générale et difficultés rencontrées dans l'activité au cours de l'exercice 2008**

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables françaises.

En milliers d'euros	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	Variation	Variation (%)
<b>CA consolidé</b>	<b>7 642,6</b>	<b>7 091,9</b>	<b>550,7</b>	<b>8%</b>
Production stockée et immobilisée	5 477,3	3 044,8	2 432,5	80%
<b>Production totale</b>	<b>13 119,8</b>	<b>10 136,7</b>	<b>2 983,1</b>	<b>29%</b>
<b>EBITDA*</b>	<b>4 225,1</b>	<b>3 755,7</b>	<b>469,4</b>	<b>12%</b>
Résultat d'exploitation	611,9	541,2	70,7	13%
Résultat financier	-2 049,2	-1 041,8	-1 007,4	97%
Résultat exceptionnel	64,8	329,7	-264,9	-80%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 803,5	-742,5	-1 061,0	143%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 467,6</b>	<b>-651,8</b>	<b>-815,8</b>	<b>125%</b>

\*EBITDA = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et aux provisions - retraitement subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel.

En 2008, le chiffre d'affaires et le résultat des sociétés du Groupe AÉROWATT restent principalement (92 %) composés du chiffre d'affaires vente d'énergie des centrales éoliennes.

De manière générale en 2008, la Nouvelle-Calédonie a connu un épisode climatique exceptionnellement peu venté, les prévisions n'ayant donc pas été atteintes sur ce territoire et impactant les chiffres d'affaires escomptés.

Dans les Caraïbes, le Groupe est en ligne avec ses objectifs.

La disponibilité de certaines centrales reste insuffisante à cause de problèmes techniques et/ou de poste de livraison (3 mois d'arrêt pour la centrale de Martinique), de problèmes de réseau (3 mois d'arrêt pour la centrale de Désirade dont le câble sous-marin a été rompu à cause d'une tempête en Guadeloupe en fin d'année 2008), ou encore en raison de mouvements sociaux (grève en Nouvelle-Calédonie).

Les premières centrales photovoltaïques seront réceptionnées définitivement par Solar Energies dans le cadre du partenariat avec Apex Bp Solar au cours du premier semestre 2009. La diversification dans le domaine photovoltaïque a eu un impact peu significatif sur le chiffre d'affaires vente d'énergie 2008 en raison du retard pris par EDF pour le raccordement au réseau.

Malgré ces difficultés, la production d'énergie a atteint un montant de 7 004 094 euros contre 6 633 508 euros à fin 2007, cette hausse s'expliquant par la mise en service de 2 centrales (Mont Mau en Nouvelle-Calédonie en avril 2008, La Perrière 3 à La Réunion en juin 2008) et l'effet année pleine des centrales mises en service en 2007 (Prony 3 en Nouvelle-Calédonie, La Perrière 2 à La Réunion et Grand Maison en Guadeloupe). Les essais de production de la centrale de Saint Jean Lachalm ont également commencé au cours du dernier trimestre 2008 et ont permis la constatation de chiffre d'affaires vente d'énergie pour 32 873 euros.

## 2. Les chiffres d'affaires vente d'énergie (en euros)

Le chiffre d'affaires vente d'énergie des centrales éoliennes implantées à La Réunion affiche une très forte progression de 31,3 % notamment en raison de la montée en puissance de la centrale Eole La Perrière, la troisième tranche ayant été mise en service en 2008, et la deuxième tranche en 2007.

En Caraïbes, le chiffre d'affaires vente d'énergie se traduit par une forte progression de 14,9 %, grâce à un gisement éolien plus important qu'en 2007.

Comme mentionné ci-avant, la Nouvelle-Calédonie a connu une année 2008 exceptionnellement peu ventée, bien en deçà des normes habituelles. Le chiffre d'affaires réalisé dans cette région est ainsi en retrait de 5,7 % en dépit de la montée en puissance de la centrale située à Mont Mau, mise en service en 2008.

Les bonnes performances à La Réunion et en Caraïbes ont cependant permis de compenser partiellement le manque de production observé en Nouvelle-Calédonie, zone qui constitue une part importante du chiffre d'affaires (plus de 40 %). AÉROWATT met ainsi en évidence que la répartition géographique de son parc éolien lui permet de lisser les aléas climatiques. (Voir sur ce sujet VII - Facteurs de risques du présent rapport).

Vous trouverez ci-dessous les chiffres d'affaires vente d'énergie 2008, détaillés par secteurs géographiques et filiales exploitant des centrales éoliennes ou solaires :

		Nom de la filiale	2008	2007	Écart entre 2007 et 2008
<b>ÉOLIEN</b>	<b>Guadeloupe</b>	SNC Eole Désirade	31 714	45 211	-13 497
		SNC Eole Marie Galante	212 051	254 329	-42 278
		SARL Eole La Montagne	302 179	353 036	-50 857
		SARL Eole Morne Constant	250 403	229 116	21 287

		Nom de la filiale	2008	2007	Écart entre 2007 et 2008
<b>ÉOLIEN</b>	<b>Guadeloupe</b>	SAS Eole Fonds Caraïbes	865 511	702 461	163 050
		SARL Eole Grand Maison	351 581	158 954	192 627
		SARL Eole Terre de Bas	409 508	369 178	40 330
		<i>Sous-total Guadeloupe</i>	<i>2 422 949</i>	<i>2 112 285</i>	<i>310 664</i>
	<b>Martinique</b>	SARL Eole Morne Carrière	143 638	122 841	20 797
		<i>Sous-total Martinique</i>	<i>143 638</i>	<i>122 841</i>	<i>20 797</i>
	<b>Miquelon</b>	SARL Eole Miquelon	101 815	181 720	-79 905
		<i>Sous-total Miquelon</i>	<i>101 815</i>	<i>181 720</i>	<i>-79 905</i>
	<b>Nouvelle-Calédonie</b>	SARL Aéro watt Nouvelle-Calédonie		8 187	
		SARL Eole Prony <sup>(1)</sup>	153 057	238 977	-94 107
		SARL Eole Prony 2	393 549	567 285	-173 736
		SARL Eole Kafeate	535 013	682 685	-147 672
		SARL Eole Kafeate II	455 369	608 019	-152 650
		SARL Eole Prony 3	880 662	923 113	-42 451
		SARL Eole Mont Mau <sup>(2)</sup>	437 992	0	437 992
	<i>Sous-total Nouvelle-Calédonie</i>	<i>2 855 642</i>	<i>3 028 266</i>	<i>-172 624</i>	
	<b>La Réunion</b>	SARL Eole La Perrière <sup>(3)</sup>	1 138 291	867 051	271 240
		<i>Sous-total Réunion</i>	<i>1 138 291</i>	<i>867 051</i>	<i>271 240</i>
	<b>Métropole</b>	SNC Eole Plan du Pal	308 228	321 345	-13 117
		SA Valeco SPE <sup>(4)</sup>	32 873	0	32 873
<i>Sous-total Métropole</i>		<i>341 101</i>	<i>321 345</i>	<i>19 756</i>	
<b>SOLAIRE</b>	<b>Outre-Mer</b>	Solar Energies	660	0	660
		<i>Sous-total Solaire</i>	<i>660</i>	<i>0</i>	<i>660</i>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES VENTE D'ENERGIE</b>			<b>7 004 094</b>	<b>6 633 508</b>	<b>370 586</b>

(1) La Société Eole Prony a fusionné au 29 décembre 2008 dans Aéro watt Nouvelle-Calédonie

(2) Mise en service le 15/04/2008

(3) Les tranches I et II étaient en exploitation au 31/12/2007. La troisième tranche a été mise en service le 20/06/2008

(4) Construction sur 2008. En phase de tests de production fin 2008

Certaines centrales photovoltaïques ont commencé à produire seulement fin 2008, à cause de retards de raccordement.

### 3. Résultats de l'exercice (en euros)

Les sociétés (filiales et participations) du Groupe ont enregistré les résultats sociaux suivants :

	Nom de la filiale	2008	2007	Écart entre 2007 et 2008	Commentaires
<b>Guadeloupe</b>	SNC Eole Désirade	-99 755	-67 884	-31 871	centrale en exploitation
	SNC Eole Marie Galante	-65 693	-2 252	-63 441	centrale en exploitation
	SARL Eole La Montagne	-369 373	-303 173	-66 200	centrale en exploitation
	SARL Eole Morne Constant	-59 290	-89 120	29 830	centrale en exploitation
	SAS Eole Fonds Caraïbes	214 760	72 524	142 236	centrale en exploitation
	SARL Eole Grand Maison	-24 267	31 773	-56 040	centrale en exploitation
	SARL Eole Terre de Bas	29 488	12 830	16 658	centrale en exploitation
	SARL Eole Bel Air	-1 447	-2 391	944	centrale en développement
	SARL Eole Désirade 4	-4 842	-4 346	-496	centrale en développement
	SNC Eolienne Petit Canal n°1	-1 591 954	-565 414	-1 026 540	centrale en exploitation
	<b>Sous-total Guadeloupe</b>	<b>-1 972 373</b>	<b>-917 453</b>	<b>-1 054 920</b>	
	<b>Martinique</b>	SARL Eole Morne Carrière	-471	3 280	-3 751
<b>Sous-total Martinique</b>		<b>-471</b>	<b>3 280</b>	<b>-3 751</b>	
<b>Miquelon</b>	SARL Eole Miquelon	-157 815	-119 285	-38 530	centrale en exploitation
	<b>Sous-total Miquelon</b>	<b>-157 815</b>	<b>-119 285</b>	<b>-38 530</b>	
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	SARL Aérowatt Nouvelle-Calédonie	-603 954	68 595	-395 394	centrale en exploitation et bureau d'études
	SARL Eole Prony <sup>(1)</sup>		-277 155		centrale en exploitation
	SARL Eole Prony 2	-670 185	-372 467	-297 718	centrale en exploitation
	SARL Eole Kafeate	-630 505	-405 887	-224 618	centrale en exploitation
	SARL Eole Kafeate II	-532 015	-371 713	-160 302	centrale en exploitation
	SARL Eole Prony 3	-219 567	-84 790	-134 777	centrale en exploitation
	SARL Eole Mont Mau <sup>(2)</sup>	-277 492	0	-277 492	centrale en exploitation
	SARL Eole Touongo <sup>(5)</sup>	-162 797	0	-162 797	centrale en construction
	SARL Eole Yaté	-5 552	0	-5 552	centrale en développement
<b>Sous-total Nouvelle- Calédonie</b>	<b>-3 102 067</b>	<b>-1 443 417</b>	<b>-1 658 650</b>		

	Nom de la filiale	2008	2007	Écart entre 2007 et 2008	Commentaires	
<b>ÉOLIEN</b>	<b>La Réunion</b>	SARL Eole La Perrière <sup>(3)</sup>	-539 039	-338 330	-200 709	centrale en exploitation
		SARL Eole Charpentier	-4 641	0	-4 641	centrale en développement
		SARL Eole Paindrey	-3 843	0	-3 843	centrale en développement
		SARL Eole Malécage <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		<i>Sous-total Réunion</i>	<i>-547 523</i>	<i>-338 330</i>	<i>-209 193</i>	
	<b>Métropole</b>	SARL Eole Mont de Gerson	-23 733		-23 733	centrale en développement
		SARL Eole Mont de Saint Loup	-15 944		-15 944	centrale en développement
		SARL Eole Sorbon <sup>(5)</sup>	-13 566	0	-13 566	centrale en développement
		SARL Eole Pays d'Yvois <sup>(5)</sup>	-883		-883	centrale en développement
		SARL Eole Les Buissons <sup>(5)</sup>	-21 344		-21 344	centrale en développement
		SARL Eole La Motelle <sup>(5)</sup>	-23 029		-23 029	centrale en développement
		SNC Eole Plan du Pal	-18 311	18 568	-36 879	centrale en exploitation
		SARL Centrale Eolienne du Plan du Pal <sup>(6)</sup>	-11 898		-11 898	centrale en développement
		SARL Eole Balazé <sup>(5)</sup>	-15 890	0	-15 890	centrale en développement
		SARL Winergy	-11 105	-7 780	-3 325	bureau d'études de vents
		SARL Eole Concoret <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		SARL Eole Bagger Pican La Boussac <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		SARL Eole Le Petit Fougeray <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		SARL Eole Saint Ouen La Rouerie <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		SARL Eole Brocéliande <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
SARL Eole Maxent <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement		
SARL Parc de la Renardière <sup>(5)</sup>	-11 892		-11 892	centrale en développement		
SA Valeco SPE <sup>(4)</sup>	-13 783	0	-13 783	centrale construite fin 2008		
<i>Sous-total Métropole</i>	<i>-181 378</i>	<i>10 788</i>	<i>-192 166</i>			

		Nom de la filiale	2008	2007	Écart entre 2007 et 2008	Commentaires
<b>ÉOLIEN</b>	<b>International</b>	Aérowatt Mauritius	-23 593	0	-23 593	bureau d'études
<b>SOLAIRE</b>	<b>Métropole</b>	Solar Energies <sup>(5)</sup>	-546 763	0	-546 763	centrales en développement et en exploitation
		Aérowatt Participations <sup>(5)</sup>	-14 174	0	-14 174	holding de Solar Energies
		Hélio Florensac <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		Hélio Logistique <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		Hélio Orange <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
		Héliowatt <sup>(7)</sup>			0	bureau d'études de projets solaires
	<b>La Réunion</b>	Hélio Saint Benoît <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement
<b>Corse</b>	Hélio Ajaccio <sup>(7)</sup>			0	centrale en développement	

1) La Société Eole Prony a fusionné au 29 décembre 2008 dans Aérowatt Nouvelle-Calédonie

2) Mise en service le 15/04/2008

3) Les tranches I et II étaient en exploitation au 31/12/2007. La troisième tranche a été mise en service le 20/06/2008

4) Construction sur 2008. En phase de tests de production fin 2008

5) Durée d'exercice de plus de 12 mois

6) Exercice du 19/04/07 au 30/06/08

7) 1<sup>er</sup> exercice clos au 31/12/09

Le tableau ci-dessus amène les commentaires suivants :

- en Guadeloupe :
  - o Eole Fonds Caraïbes : l'amélioration du résultat (+ 142 milliers d'euros) s'explique notamment par :
    - une hausse de 23 % du chiffre d'affaires vente d'énergie (163 milliers d'euros),
    - une hausse des boni d'exploitation (54 milliers d'euros),
    - une baisse de 32 milliers d'euros des charges de maintenance et d'entretien de la centrale.

- SNC Eolienne Petit Canal n°1 : le résultat 2008 de la Centrale de Petit Canal (- 1 592 milliers d'euros), mis en équivalence à hauteur de 50% dans les comptes consolidés, s'est dégradé de 1 026 milliers d'euros par rapport à 2007, ce qui s'explique principalement par :
    - une dépréciation exceptionnelle (1 184 milliers d'euros), comptabilisée sur 2008, de 16 machines (sur 40) afin de disposer de la capacité nécessaire pour installer un aérogénérateur GEV HP. Le remplacement de ces machines n'est, ainsi, pas lié à des difficultés techniques qu'elles auraient pu rencontrer, il a pour objet de permettre un gain de productivité par l'installation d'une machine plus puissante.
  - Eole Désirade, Eole Marie Galante, Eole La Montagne : la baisse globale de 161 milliers d'euros du résultat net est principalement expliquée par une baisse du chiffre d'affaires (- 107 milliers d'euros sur ces 3 sociétés) :
    - concernant les centrales de La Désirade et La Montagne, la baisse du chiffre d'affaires s'explique par des problèmes de réseau : trois mois d'arrêt à cause du câble sous-marin qui a été rompu suite à une tempête,
    - concernant la centrale de Marie Galante : des travaux de maintenance, accentués par les effets climatiques (foudre) ont perturbé la production du site.
- en Nouvelle-Calédonie :
- la Nouvelle-Calédonie a connu une année exceptionnellement peu ventée, bien en deçà des normes habituelles. De ce fait, le chiffre d'affaires réalisé dans cette région est en retrait de 5,7 %, en dépit de la montée en puissance de la centrale de Mont Mau, mise en service en avril 2008. Par ailleurs, cette baisse du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une légère hausse des charges de maintenance, s'expliquant par le retour à un niveau standard de ces charges pour certaines centrales de Nouvelle-Calédonie suite au changement de prestataire courant 2007. Notons par ailleurs l'effet année pleine des charges enregistrées sur la centrale exploitée par Eole Prony 3 mise en service en 2007.
  - Par ailleurs, les résultats sociaux des sociétés de Nouvelle Calédonie sont fortement impactés par les écritures liées à la location de la centrale à la SNC de défiscalisation (charge de location et intérêts sur crédit fournisseur). Dans les comptes consolidés, ces écritures sont neutralisées, en lien avec le retraitement à l'actif des centrales et au passif des subventions (amortissement des centrales sur 15 ans et reprises des subventions au résultat au même rythme). Le total des résultats contributifs dans les comptes consolidés des sociétés de Nouvelle Calédonie (après prise en compte des retraitements de consolidation) s'élève à 1 492 milliers d'euros (contre 3 102 milliers d'euros correspondant au total des résultats sociaux des sociétés de Nouvelle Calédonie).

- à la Réunion :
  - o La Perrière : globalement le résultat net d'Eole La Perrière a diminué de 344 milliers d'euros sur 2008. La 3<sup>ème</sup> tranche de cette centrale a été mise en service à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008, ce qui a entraîné une hausse du chiffre d'affaires vente d'énergies de 271 milliers d'euros, qui n'a pu compenser la hausse des charges liées à cette 3<sup>ème</sup> tranche (dotation sur amortissement, charges de maintenance, intérêts sur emprunts) du fait d'un retard de raccordement ne permettant pas de profiter à 100 % des trois tranches.
- Solar Energies :
  - o Le résultat négatif de Solar Energies (- 547 milliers d'euros) constaté en 2008 s'explique par le fait que suite à des retards dans le raccordement des centrales photovoltaïques, les centrales n'ont pu produire que très peu d'énergie fin 2008, alors qu'était comptabilisée en charge la location de la centrale à la SNC de défiscalisation, (cette charge de location est éliminée dans les comptes consolidés en lien avec le retraitement à l'actif des centrales).

#### 4. Précisions complémentaires sur l'activité des filiales et leurs résultats – Difficultés rencontrées

##### a. Litige Eole 2005

###### - *Rappel du contexte*

En 1996, EDF lance le programme « Eole 2005 » avec pour ambition d'augmenter la capacité éolienne en France à l'horizon 2005. EDF lance alors une série d'appels à propositions et, sur les cinquante cinq réponses reçues, cinq fermes éoliennes exploitées par la société Vergnet SA (Plan du Pal, Morne Constant, La Montagne, Désirade et Petit Canal 1) sont retenues parmi les seize projets pour bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur électricité. Depuis 2002, ces cinq centrales sont exploitées par AÉROWATT suite à l'apport partiel d'actifs qui a eu lieu entre Vergnet SA et la Société.

Le prix d'achat de l'énergie est composé d'une partie fixe et d'une rémunération variable en fonction de la quantité d'électricité produite et peut conduire à l'application d'un malus en cas de production insuffisante. En cours d'exploitation, les objectifs de production se révèlent ne pas correspondre au gisement éolien des sites retenus, et les valeurs de rémunération insuffisantes pour l'ensemble des signataires sélectionnés. Les exploitants se voient dès lors appliqués des malus.

Des réunions sont organisées sous l'impulsion du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) entre l'ensemble des producteurs concernés et EDF en avril et mai 2005 et, par lettre en date du 30 mai 2006, le Ministre de l'Industrie approuve au nom de l'Etat les propositions, arrêtées en commun avec EDF, de révision des modalités de calcul des pénalités. Le Ministre de l'Industrie reconnaît dans cette lettre que « *l'équilibre des projets est assuré avec une rémunération qui reste inférieure à celle qui résulterait de l'application du tarif d'obligation d'achat défini par l'arrêté du 8 juin 2001.* »

Suite à la réaction du Ministre de l'Industrie, le groupe de travail se retrouve en position d'attente d'une résolution du litige Eole 2005 par avenant législatif modifiant les clauses de malus. Cette intervention est attendue au moment de l'adoption du collectif budgétaire de fin d'exercice 2006, puis du budget 2007. Cependant, aucune décision n'est adoptée et, compte tenu de l'alternance gouvernementale de 2007, une intervention politique pour résoudre ces litiges reste en l'attente.

*- Le suivi du dossier en 2008*

En conséquence, la Société a cherché à obtenir d'EDF une révision amiable du montant des malus stipulés dans ses contrats.

Toutefois, après discussions, EDF a fait savoir en janvier 2008 qu'elle restait sur ses positions.

Par suite, et conformément aux dispositions des contrats Eole 2005, un expert unique a été nommé d'un commun accord par EDF et les exploitants.

L'expert a rendu son avis le 8 avril 2008 et a conclu que la clause de malus « *apparaît comme une clause pénale manifestement excessive* » et « *rompant, de manière évidente l'équilibre des contrats en défaveur des producteurs éoliens* » (...) « *command(ant) une renégociation de la clause par voie d'avenant* », une « *telle renégociation s'impos(ant) telle qu'elle a été proposée par les producteurs et acceptée par EDF qui s'est montrée favorable à une simplification du système d'indexation* ».

Après la remise de ce rapport, EDF a notifié son désaccord vis-à-vis des conclusions du rapport de l'expert, estimant que « *les clauses de malus de ces contrats ne sont pas des clauses pénales, dans la mesure où ces malus ne peuvent être considérés comme une sanction* ». Dès lors, conformément à la procédure prévue aux contrats Eole 2005, EDF a saisi, le 17 juillet 2008, le Ministre en charge de l'énergie afin qu'il arbitre le différend.

Par courrier en date du 2 décembre 2008, la Direction Générale de l'Energie et du Climat a précisé que « *les pénalités contractuelles actuelles prévues au contrat, qui sont susceptibles de mettre financièrement en péril les installations concernées, apparaissent inadaptées à un certain nombre de situations* ». Le Directeur de l'Energie a ainsi préconisé « *la modification des contrats existants par voie d'avenants conduisant à un aménagement des malus, selon une procédure de consultation des parties intéressées et du ministre chargé de l'énergie.* » Il a précisé qu'« *une telle solution paraît acceptable dès lors que l'évolution du dispositif relatif à la production d'électricité d'origine éolienne a permis à tous les producteurs qui n'auraient pas pu signer un contrat « Eole 2005 » de bénéficier par la suite de conditions plus favorables s'ils le souhaitent* ».

Depuis février 2009, les Parties se réunissent pour régulariser un avenant conduisant à un aménagement des malus.

*- Les conséquences en comptabilité au 31 décembre 2008*

Dans l'attente de la résolution de ce litige, le montant des pénalités effectivement facturées par EDF a été comptabilisé en charges et pour le complément, des provisions pour risque à hauteur de la pénalité maximale sont régulièrement constatées par les sociétés concernées.

Les malus relatifs à la Centrale de Petit Canal 1 sont constatés systématiquement en charges exceptionnelles, contrairement à la politique du Groupe, cette centrale, mise en équivalence à 50%, étant gérée par le co-partenaire.

Au jour de la réunion du 17 mai 2005 organisée sous l'impulsion du SER entre l'ensemble des producteurs concernés et EDF, le montant de la pénalité appliquée à la centrale de Petit Canal 1 était égal à 55 000 euros.

La Société ne dispose cependant pas d'information concernant le montant de la pénalité appliqué à la centrale de Petit Canal 1 depuis cette date.

Le montant total de la pénalité portant sur les projets Eole 2005 (société Eolienne Petit Canal n°1 exclue) était au 31 décembre 2008, égal à 1 363 973 euros, dont 820 719 euros comptabilisés en provisions pour risques, le reste étant passé en charges au cours des exercices antérieurs.

Si l'on se réfère aux décisions mentionnées ci-avant, il est espéré que le malus finalement applicable soit inférieur aux provisions constituées dans les filiales, ces provisions constituant le maximum appelable.

#### b. Contentieux sur Eole Miquelon

EDF et Vergnet SA ont signé le 22 janvier 1998 un protocole fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par la centrale éolienne de Miquelon.

Ce protocole limite le productible livrable par la centrale éolienne dans le cadre des règles de fonctionnement de l'ensemble du système éolien/diesel de Miquelon, ce qui conduit en pratique à l'arrêt régulier des installations de la centrale de Miquelon par un automate en fonction des contraintes de gestion du réseau de distribution d'EDF. Pourtant, le protocole ne permet pas à EDF d'arrêter les installations au cours de l'exploitation. Par ailleurs, le protocole prévoit qu'EDF doit acheter la totalité de l'électricité produite, alors que la Société ne perçoit aucune indemnisation au titre de l'électricité non achetée par EDF pendant les arrêts réguliers de la Centrale. Après plusieurs années passées à rechercher sans succès un accord sur l'interprétation de la clause concernée, la Société a émis une facture à EDF de 240 000 euros (représentant environ 50 000 à 60 000 euros par an) et confié le dossier à un cabinet d'avocats.

Cette facturation a fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes d'Eole Miquelon où elle est considérée comme une créance douteuse intégralement dépréciée. Le dossier a été porté devant le Tribunal Administratif de Saint Pierre et Miquelon en 2008. Le Tribunal a rejeté la requête d'Eole Miquelon en octobre 2008 considérant « *qu'EDF ne peut pas être considérée comme s'étant engagée à rémunérer, en toutes circonstances, toute la quantité d'énergie disponible mais s'est engagée seulement au paiement de l'électricité effectivement prélevée* ».

Eole Miquelon a fait appel de cette décision.

#### c. Litige avec Eole Mont de Gerson

AÉROWATT a signé avec la société Ailenergie dès juillet 2005 des accords de partenariats en vue du développement et de l'exploitation de projets éoliens dans les Ardennes.

Les sociétés Eole Mont de Gerson, Eole Mont de Saint Loup et Eole Pays d'Yvois ont ainsi été créées avec une participation à hauteur de 35 % d'AÉROWATT.

Puis les sociétés Eole La Motelle et Eole Les Buissons ont été créées avec une participation d'AÉROWATT à hauteur de 65 %.

AÉROWATT, ayant conduit à son terme, dans les délais, le développement de la centrale de Mont de Gerson, a facturé, conformément au contrat un bonus de 320 000 euros. Une divergence d'interprétation d'une clause relative à l'application d'un bonus impacte les comptes d'AÉROWATT : une facture de 320 000 euros a été comptabilisée et provisionnée à hauteur de 50 % en Provisions pour risques.

## V. LES DONNÉES DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2008

### A. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe (article L.225-100-2 du Code de commerce)

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont fait l'objet d'un rapport de nos commissaires aux comptes.

Pour les principes et méthodes comptables, le lecteur pourra se reporter aux Annexes des comptes (chapitre 4 du présent rapport), ainsi qu'à la section III du présent chapitre.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes consolidés.

#### 1. Principaux postes du compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	Variation	Variation (%)
CA vente d'énergie	7 004,1	6 633,5	370,6	6%
CA études et divers	638,5	458,4	180,1	39%
<b>CA consolidé</b>	<b>7 642,6</b>	<b>7 091,9</b>	<b>550,7</b>	<b>8%</b>
Production stockée et immobilisée	5 477,3	3 044,8	2 432,5	80%
<b>Production totale</b>	<b>13 119,8</b>	<b>10 136,7</b>	<b>2 983,1</b>	<b>29%</b>
<b>EBITDA*</b>	<b>4 225,1</b>	<b>3 755,7</b>	<b>469,4</b>	<b>12%</b>
Résultat d'exploitation	611,9	541,2	70,7	13%
Résultat financier	-2 049,2	-1 041,8	-1 007,4	97%
Résultat exceptionnel	64,8	329,7	-264,9	-80%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 803,5	-742,5	-1 061,0	143%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-1 467,6</b>	<b>-651,8</b>	<b>-815,8</b>	<b>125%</b>

\*EBITDA = résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et aux provisions - retraitement subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 7 642 553 euros contre 7 091 892 euros au 31 décembre 2007.

Le chiffre d'affaires comprend :

- le chiffre d'affaires issu de la vente d'électricité : électricité produite grâce aux centrales éoliennes du Groupe et comptabilisé à l'aide de l'ensemble des factures émises auprès des compagnies d'électricité ;
- le chiffre d'affaires issu de prestations de services : prestations réalisées en externe (parts de développement pour le compte de tiers, études de vent, atlas éoliens, ventes de certificats verts, etc.) ;
- autre chiffre d'affaires : refacturation de charges à des sociétés extérieures au Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Variation (%)
Ventes d'énergie	7 004	6 633	5,60%
Prestations de services	606	418	35,80%
Autres	32	40	75,90%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>7 642</b>	<b>7 092</b>	<b>7,80%</b>

La production immobilisée et stockée s'est élevée à 5 477 281 euros contre 3 044 786 euros sur 2007.

La production stockée et immobilisée correspond aux coûts internes et externes relatifs à la phase de développement des projets du Groupe (dès lors qu'un projet répond aux critères de sélection du Groupe, les coûts de développement sont immobilisés ; ils font partie intégrante de la valeur de l'actif immobilisé) ; ces éléments de production, ajoutés au chiffre d'affaires, constituent la production totale du Groupe.

Ainsi, la production totale est égale à 13 119 834 euros contre 10 136 678 euros à fin 2007.

Après prise en compte des autres produits (retraitement des centrales correspondant à l'étalement sur la durée d'amortissement de la centrale des subventions et aides fiscales définitivement acquises, et facturation des garanties productibles), le poste « Produits d'exploitation » totalise 18 492 176 euros (contre 14 640 024 euros à fin 2007).

Les charges de personnel s'élèvent à 2 472 807 euros sur 2008 contre 1 685 260 euros sur 2007. Les charges salariales de 2008 incluent 119 839 euros au titre de l'abondement versé par AÉROWATT dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Variation (%)
Salaires et traitements	1 637	1 169	40%
Charges sociales	836	517	62%
<b>Total charges de personnel</b>	<b>2 473</b>	<b>1 685</b>	<b>47%</b>

Les charges d'exploitation ont atteint au total 17 880 285 euros contre 14 098 873 euros en 2007.

Le résultat d'exploitation ressort à 611 891 euros au 31 décembre 2008 contre 541 151 euros au 31 décembre 2007.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (2 049 187) euros des produits et frais financiers (intérêts et charges assimilés et produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement), il s'établit à (1 437 296) euros contre (500 650) euros en 2007.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 64 844 euros (329 713 euros à fin 2007),
- de l'impôt sur les résultats de 6 966 euros,
- de la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence de (624 597) euros contre (397 944) euros à fin 2007,
- des dotations aux amortissements aux écarts d'acquisition de 169 967 euros,
- de la reprise de l'écart d'acquisition négatif (sur SNC Eolienne Petit Canal n°1) pour 370 467 euros,

le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde par une perte comptable de 1 803 515 euros contre une perte comptable de 742 547 euros au 31 décembre 2007.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à (335 923) euros et le résultat net part du groupe est de (1 467 592) euros. Les intérêts minoritaires s'élevaient à (90 778) euros en 2007 et le résultat net part du groupe affichait un montant de (651 769) euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus indiqués, au 31 décembre 2008, l'Excédent Brut d'Exploitation ressort à 4 160 235 euros (contre 3 425 964 euros au 31 décembre 2007).

## 2. Principaux postes du bilan consolidé

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé	153 360,3	115 729,4
Actif circulant	28 504,4	29 118,9
<b>Total actif</b>	<b>181 864,7</b>	<b>144 848,3</b>
Capitaux propres (part du groupe)	26 072,3	20 877,0
Intérêts minoritaires	-488,4	-293,3
Provisions pour risques et charges	1 942,5	706,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 910,6	38 284,5
Autres dettes	31 736,6	22 723,6
Ecart d'acquisition négatif	0,0	370,5
Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables	62 691,1	62 179,9
<b>Total passif</b>	<b>181 864,7</b>	<b>144 848,3</b>

À l'actif, l'actif immobilisé s'élève au 31 décembre 2008 à 153 360 325 euros, dont 104 143 228 euros représentant la valeur des centrales et 42 635 967 euros les immobilisations en cours.

L'actif circulant s'élève à 28 504 390 euros dont :

- clients et comptes rattachés : 2 692 186 euros ;
- autres créances et comptes de régularisation : 4 048 084 euros ;
- valeurs mobilières de placement : 5 831 034 euros ;
- disponibilités : 15 933 086 euros.

Au passif, les capitaux propres représentent 25 583 928 euros, dont :

- résultat consolidé : (1 467 592) euros ;
- intérêts minoritaires : (488 395) euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 942 528 euros.

Les dettes représentent 91 647 167 euros, dont 51 050 314 euros d'emprunts bancaires.

Les aides fiscales et subventions définitivement acquises pour la construction des centrales représentent 62 691 093 euros.

Le total du bilan atteint 181 864 715 euros au 31 décembre 2008 contre 144 848 298 euros au 31 décembre 2007.

Ces éléments sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés.

## **B. Situation d'endettement du Groupe au regard du volume et de la complexité des affaires (article L.225-100-2 du Code de commerce)**

Au 31 décembre 2007, la dette nette du Groupe était de 18 307,4 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, la dette nette du Groupe est de 37 115,9 milliers d'euros.

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Total emprunts et dettes financières	59 910,6	38 284,5
Autres dettes financières	-8 486,4	-5 409,6
<b>Total dette brute retraitée</b>	<b>51 424,2</b>	<b>32 874,9</b>
VMP + disponibilités	21 764,1	19 194,4
Comptes courants loi Frogier	-7 455,9	-4 627,0
<b>VMP + disponibilités retraitées</b>	<b>14 308,2</b>	<b>14 567,4</b>
<b>Dette Nette</b>	<b>37 115,9</b>	<b>18 307,4</b>

Le retraitement effectué dans le tableau ci-dessus sur la dette et les disponibilités, pour 7 456 milliers d'euros, concerne le compte courant reçu par des investisseurs externes de Nouvelle-Calédonie au titre du projet de Touongo, actuellement en construction, dans le cadre de la défiscalisation.

En effet, en Nouvelle-Calédonie, les avances effectuées par les investisseurs, dans le cadre de la défiscalisation locale sont versées sur des comptes bancaires bloqués jusqu'à la réception de la centrale éolienne.

Au 31 décembre 2008, ils représentaient, pour la centrale de Touongo, un montant de 9 900 milliers d'euros. Il est stipulé dans la convention de financement du programme d'investissement au profit d'Eole Touongo que celle-ci ne sera tenue de rembourser à l'échéance de la durée du compte courant que le solde entre le compte courant et la rétrocession fiscale au titre de la loi Frogier. Selon l'agrément de défiscalisation obtenu en février 2009, la rétrocession fiscale au titre de la loi Frogier s'élève à 2 444 milliers d'euros (comptabilisés au bilan en Aides Fiscales).

Ainsi, sont comptabilisés, au bilan consolidé 2008, au titre de Touongo :

- à l'actif : 9 900 milliers d'euros de comptes bancaires séquestres, classés en Disponibilités,
- au passif : 7 456 milliers d'euros de comptes courants investisseurs classés en Autres dettes financières, et 2 444 milliers d'euros correspondant à la rétrocession fiscale Loi Frogier classés en Aides fiscales.

La hausse de la dette nette s'explique par :

- les décaissements liés aux investissements en équipements éoliens et solaires, ainsi qu'aux prises de participation réalisées sur l'exercice ;
- la souscription de nouveaux emprunts pour un total de 19 820 milliers d'euros, dont :
  - o Pour la troisième tranche de La Perrière : Eole La Perrière a souscrit un emprunt de 2 700 milliers d'euros sur 13 ans, dont 2 492 milliers d'euros restant dû à fin 2008 ;
  - o Pour le projet de Grand Maison : Eole Grand Maison a souscrit un prêt de 2 200 milliers d'euros sur 13 ans, dont 2 031 milliers d'euros restant dû à fin 2008 ;
  - o Pour la réalisation du partenariat avec Apex Bp Solar : Solar Energies a souscrit un crédit-relais d'un montant maximum de 10 600 milliers d'euros, reconduit jusqu'à fin février 2009 dont 2 530 milliers d'euros ont été tirés au 31 décembre 2008, à remplacer par un crédit long terme de 10 093 milliers d'euros sur 16 ans ;

- Pour le projet de Saint-Jean Lachalm : Valeco-SPE a souscrit un emprunt long terme, sous forme de crédit relais à fin 2008 pour 11 758 milliers d'euros (dans l'attente de la mise en place de l'emprunt long terme qui devrait s'élever à 12 549 milliers d'euros) correspondant aux montants tirés sur cet emprunt suite aux paiements des factures fournisseurs liées à la construction de la centrale. Cet emprunt long terme sera remboursable sur 14 ans à compter de la date de mise en force du prêt, le taux du prêt est estimé à 5,05 % (taux swap contre EURIBOR 3 mois) ;
- compensés en partie par les remboursements d'emprunts pour un total de 9 311 milliers d'euros ;
- la mise en place de lignes de crédit court terme afin de financer les prises de commandes des machines, pour un total de 5 429 milliers d'euros au 31 décembre 2008 dans l'attente des financements à long terme :
  - une ligne de 2,5 millions d'euros utilisée pour préfinancer les besoins du Groupe en aérogénérateurs et notamment les factures liées à la construction de la centrale Touongo (montant de la défiscalisation reçu début 2009) ;
  - une ligne de 2 millions d'euros (devant arriver à échéance en septembre 2009) sur lesquels les montants suivants ont été tirés :
    - 1 075 milliers d'euros, mis en place en octobre 2008, afin de refinancer les avances sur les commandes de machines à Enercon au titre des projets Balazé et centrale Eolienne Plan du Pal,
    - 830 milliers d'euros, en novembre 2008, afin de financer la prise de commande des machines sur le Parc de la Renardière,
    - cette ligne de 2 millions d'euros est assortie de promesses de nantissement sur les matériels préfinancés ;
  - une ligne Dailly de financement de la TVA de 1 million d'euros utilisée à hauteur de 343 milliers d'euros pour le financement de la TVA remboursable sur immobilisations de Fonds Caraïbes ;
  - par ailleurs, AÉROWATT dispose d'une ligne pour le financement du Besoin en Fonds de Roulement s'élevant à 500 milliers d'euros et non utilisée au 31 décembre 2008 ;
  - dans le cadre de la construction de la centrale Touongo, la société Eole Touongo a souscrit 2 lignes de crédits de 335 milliers d'euros chacune, soit un total de 670 milliers d'euros, valable jusqu'à fin mars 2009. Le montant total tiré à fin 2008 par Eole Touongo s'élève à 656 milliers d'euros. AÉROWATT s'est portée caution solidaire sur ces lignes de crédit.

Les lignes de préfinancement sont assorties, le cas échéant, de promesse de nantissement des matériels.

Le tableau ci-dessous détaille les ratios dettes nettes / fonds propres pour les années 2008, 2007 et 2006 :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dette brute retraitée sans recours	15 879,8	0	0
Dette brute retraitée avec recours	35 544,4	32 874,9	24 113,8
<b>Total dette brute retraitée**</b>	<b>51 424,2</b>	<b>32 874,9</b>	<b>24 113,8</b>
<b>VMP + disponibilités retraitées **</b>	<b>14 308,2</b>	<b>14 567,4</b>	<b>15 145,6</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>37 115,9</b>	<b>18 307,4</b>	<b>8 968,2</b>
<i>Dont dette nette sans recours</i>	<i>9 055,8</i>	<i>1 038,7</i>	<i>0</i>
Fonds propres*	25 584	20 584	20 435
Fonds propres* et Aides fiscales et subventions définitivement acquises	88 275	82 764	77 283
<b>Dette nette avec recours / Fonds propres* et Aides définitivement acquises</b>	<b>32%</b>	<b>21%</b>	<b>12%</b>

\*Fonds propres y compris intérêts minoritaires

\*\*Retraitement des avances liées à la loi Frogier

Pour plus d'informations sur l'endettement financier : voir Annexes aux comptes consolidés (chapitre 4 du présent rapport), section II.F.6.

Sur ce point, voir également ci-dessous VII.C du présent rapport de gestion « Facteurs de risques ».

### C. Les engagements hors bilan : nantissements, cautions et autres engagements

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- des cautions données par la Société au profit des établissements bancaires, en garantie de l'endettement de ses filiales ;
- des engagements de retraite.

Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Avals, cautions et autres garanties donnés	0	0
Engagement en matière de retraite*	39,1	62,8
Autres engagements donnés : sûretés réelles	0	0
<b>Engagements donnés</b>	<b>39,1</b>	<b>62,8</b>

\*La baisse des engagements en matière de retraite est liée à l'actualisation des hypothèses de calcul (voir Annexe aux comptes consolidés, chapitre 4-section II.C.12.), notamment l'âge de départ à la retraite et le calcul du turn-over.

Le tableau ci-dessous présente les engagements reçus par le Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 (normes comptables françaises) :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Avals, cautions et autres garanties reçus	123,5	142,5
Autres engagements reçus	0	0
<b>Engagements reçus</b>	<b>123,5</b>	<b>142,5</b>

Pour plus d'informations sur l'endettement financier, et les engagements hors bilan, voir Annexes aux comptes consolidés : sections II.F.6 et II.H.4 du chapitre 4 du présent rapport.

Les actions de la Société ne sont pas, à la connaissance de la Société, nanties.

## VI. FACTEURS DE RISQUES : DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES (Art L.225-100-2 du Code de commerce)

### A. Risques liés aux activités du Groupe et à son organisation

#### 1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements

Le Groupe exerce une activité de développement et d'exploitation de centrales électriques. Cette activité nécessite la livraison de nombreux équipements techniques que seul un nombre limité de fournisseurs peut livrer au Groupe.

Dans le domaine éolien, les éoliennes abaissables que le Groupe installe sur ses sites implantés en Outre-Mer en prévention des risques cycloniques sont construites par la société Vergnet SA qui est à ce jour, à la connaissance d'AÉROWATT, la seule société capable de réaliser de tels équipements. La maintenance est également assurée par Vergnet SA.

Afin de limiter son risque, AÉROWATT a obtenu, en cas de défaillance totale de Vergnet, d'obtenir communication des documents de conceptions des éoliennes, ce qui lui permettrait, le cas échéant, d'assurer la maintenance des machines.

En 2008, le Groupe a sécurisé l'approvisionnement en turbines pour les projets dont la mise en place est envisagée sur la période 2008-2010, couvrant une puissance de 69 MW (Enercon pour 35,5 MW, Vergnet représentant 21,5 MW dont 16 MW en option et Repower pour 12 MW).

Les négociations se poursuivent avec les constructeurs pour couvrir les besoins à horizon 2010-2011.

Dans le domaine photovoltaïque, AÉROWATT a passé un accord cadre avec la société Schüco portant sur l'approvisionnement de panneaux photovoltaïques représentant 4,5 MWc, avec de possibles extensions.

Il est également rappelé que dans le cadre du partenariat avec Apex Bp Solar, le contrat de livraison clé en main d'installation de centrales photovoltaïques négocié en 2008 porte sur 4 MWc, extensible à 10 MWc.

Le Groupe ne peut cependant pas exclure qu'il sera confronté à une augmentation du prix de ces équipements ou que certains de ces fournisseurs ne soient plus en mesure de répondre à ses demandes et/ou privilégient certains concurrents, ou soient en retard dans la livraison des équipements, ce qui aurait pour effet de nuire au calendrier de réalisation et à la rentabilité économique des projets.

#### 2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants

Dans le cadre de ses activités de production d'énergie d'origine éolienne, le Groupe vend l'électricité qu'il produit à un petit nombre de clients.

Ainsi, au 31 décembre 2008, 54 % de son chiffre d'affaires provient des ventes d'énergie réalisées avec EDF (contre 51 % sur 2007), et 37 % de son chiffre d'affaires provient des ventes d'énergie réalisées avec Enercal et EEC (Groupe Suez) (contre 43 % sur 2007). Ce faible nombre d'intervenants entraîne la dépendance du Groupe vis-à-vis de son principal client, bien que celle-ci soit atténuée par une législation française qui met à la charge des distributeurs d'électricité une obligation d'achat dont le Groupe bénéficie dans un cadre contractuel, notamment tarifaire, fixé à long terme.

## **B. Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe**

### **1. Risques liés aux conditions climatiques**

Le Groupe exerce son activité dans la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, à partir de l'énergie éolienne et solaire. Cette énergie dépend étroitement des conditions climatiques, et notamment des conditions de vent et d'ensoleillement.

Préalablement à la construction de tout parc éolien, pendant un an minimum, une campagne de mesure de vent est effectuée, notamment par la mise en place de mâts de mesure de vent sur le site d'implantation. Pour la plupart des projets d'investissement, le Groupe a recours aux services de sa filiale Winergy (bureau d'études de vent) pour établir un rapport sur le niveau de vent probable du site qui constitue les hypothèses retenues par le Groupe.

Le Groupe ne peut toutefois pas garantir, en dépit de la diversité géographique de ses implantations, que les conditions de vent ou d'ensoleillement sur les sites seront conformes aux hypothèses retenues dans le cadre du développement des projets. Une baisse durable des conditions de vent ou d'ensoleillement ou la survenance de catastrophes naturelles résultant de conditions climatiques exceptionnelles pourrait entraîner une réduction du volume d'électricité produit par le Groupe.

### **2. Risques liés aux politiques nationales et internationales de promotion des énergies renouvelables**

Le développement des énergies renouvelables dépend en grande partie des politiques nationales et internationales de soutien à ces sources d'énergie. En particulier, la France et l'Union Européenne pratiquent depuis plusieurs années une politique de soutien actif aux énergies renouvelables, par le biais notamment d'obligations d'achat à long terme ou de quotas obligatoires d'énergies renouvelables imposés aux producteurs et/ou aux distributeurs historiques.

Bien que cette politique de soutien aux énergies renouvelables ait été constante au cours de ces dernières années, et que l'Union Européenne et le gouvernement français rappellent régulièrement leur souhait de poursuivre et de renforcer cette politique, le Groupe ne peut garantir que cette politique se poursuivra.

### **3. Risques liés à l'évolution de la réglementation**

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, le Groupe et ses sites de production sont soumis à des réglementations nationales et locales strictes relatives à la construction des centrales (obtention des permis de construire et autres autorisations, mise en place des raccordements...), à leur exploitation (autorisation d'exploitation) et à la protection de l'environnement (réglementation paysagère, réglementation du bruit).

Un durcissement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait accroître les dépenses d'investissement du Groupe (liées, par exemple, à l'adaptation de ses centrales), ou ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires), ou encore constituer un frein à son développement.

Le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la législation n'interviendront pas à l'avenir.

En outre, la multiplicité des administrations compétentes peut rendre longue et complexe l'obtention de l'ensemble des autorisations et permis nécessaires à la construction d'une centrale électrique.

#### 4. Risques liés à l'évolution de la fiscalité

La production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables fait l'objet de diverses mesures d'aide ou d'incitation fiscale en France. Ainsi, à titre d'exemple, le Groupe bénéficie des mécanismes de défiscalisation mis en place en Outre-Mer (notamment « Loi Girardin » et « Loi Frogier », cette dernière étant applicable uniquement à la Nouvelle-Calédonie).

Ces mesures d'aide ou d'incitation fiscale jouent un rôle important dans la rentabilité des projets développés par le Groupe.

#### 5. Risques liés à l'acceptation par le public des projets éoliens et solaires

Certaines personnes s'opposent à l'implantation de projets éoliens et invoquent une pollution visuelle du paysage, des désagréments sonores ou plus généralement une atteinte à leur environnement. Ces oppositions pourraient également concerner, en France métropolitaine, l'installation de centrales solaires au sol.

Bien que le développement d'un projet éolien nécessite en France métropolitaine et en Outre-Mer une étude d'impact sur l'environnement et l'organisation d'une enquête publique préalablement à l'obtention des permis de construire, et que le Groupe attache une importance particulière à la concertation locale, le Groupe ne peut donner aucune garantie sur le fait qu'un projet éolien recueille un avis favorable de la part de l'ensemble des populations concernées.

La mobilisation d'une partie de la population contre l'implantation d'un projet éolien pourrait ainsi rendre difficile l'obtention du permis de construire ou entraver l'exploitation dudit projet. La survenance d'un tel événement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 6. Risques liés à la disponibilité des sites d'implantation

L'implantation des parcs éoliens et solaires photovoltaïques ne peut être effectuée de manière rentable que dans les régions qui bénéficient respectivement de conditions de vent et d'ensoleillement favorables.

Au-delà de ces conditions indispensables, d'autres contraintes doivent être prises en compte, notamment les contraintes topographiques, les servitudes diverses (notamment les servitudes de passage), les capacités de raccordement au réseau électrique local, les contraintes diverses liées à la proximité d'habitations ou de sites sensibles ou protégés en application de dispositions légales et réglementaires locales.

Dans un contexte favorable aux énergies renouvelables, la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques est également plus forte.

En matière photovoltaïque au sol, les sites susceptibles d'intéresser le Groupe en Outre-Mer sont également convoités par les producteurs de canne à sucre.

De ce fait, le nombre de sites disponibles pour l'implantation de parcs éoliens et photovoltaïques est nécessairement limité, même si les objectifs communiqués à ce jour par les pouvoirs publics continuent d'offrir un potentiel considérable au regard des capacités installées.

Si le Groupe n'était pas en mesure de trouver les sites disponibles nécessaires pour son développement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## C. Risques financiers

### 1. Risques de change

Le Groupe réalise une partie de ses activités en Nouvelle-Calédonie, région située en dehors de la zone euro. Ainsi, en 2008, 37 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 43 % à fin 2007) a été réalisé en franc pacifique, aussi connu sous le nom de Franc CFP, dont la parité est inchangée depuis le début d'année 2003.

Le risque de change du Groupe est cependant limité par des dispositions réglementaires qui établissent une parité fixe entre l'euro et le Franc CFP.

### 2. Risques de taux

Dans le financement de ses projets, le Groupe bénéficie d'un effet de levier important qui lui permet de limiter son apport en fonds propres, qui varie entre 10 % et 30 % du financement total. En Nouvelle-Calédonie, le cumul des mécanismes de défiscalisation peut permettre de réduire cette participation en fonds propres à moins de 10 %.

Le financement des projets ainsi mis en œuvre par le Groupe implique donc un recours important à l'endettement.

Dans ces conditions, une hausse des taux d'intérêts pourrait remettre en cause la rentabilité des projets futurs du Groupe lorsque les centrales en exploitation ont fait l'objet d'un endettement à taux variable.

Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique de couverture des risques de taux, utilisant des contrats d'échanges de conditions d'intérêt (swaps de taux) afin de se prémunir contre une fluctuation défavorable des intérêts variables à verser au titre d'emprunts.

Au 31 décembre 2008, 84 % du montant total des financements de projets est à taux fixe soit directement, soit par l'intermédiaire de swaps (calcul effectué hors prise en compte des crédits relais sur Solar Energies et Valeco-SPE), ce taux est identique au taux calculé à fin 2007.

Pour les emprunts à taux variable, la variation est limitée à l'évolution de l'inflation. Cette variation est cohérente avec l'indexation des contrats de vente d'énergie.

Le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt apparent de l'endettement est de 5,86 % contre 6,26 % au 31 décembre 2007.

La durée moyenne résiduelle des emprunts bancaires, à fin 2008, est de 10,9 années.

Les dettes financières se ventilent ainsi au 31 décembre 2008 :

<b>Situation des emprunts et des swaps au 31 décembre 2008</b>	
<b>Solde des capitaux</b>	
<b>(en milliers d'euros)</b>	
Emprunts à taux variable	5 140,50
Emprunts à taux fixe et swappés à taux fixe	26 112,50
<i>Dont montant faisant l'objet d'un swap à taux fixe</i>	<i>648,7</i>
Emprunts crédits relais	14 367,90
<b>Total emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>45 620,90</b>
<i>Dont emprunts sans recours</i>	<i>15 879,80</i>
Échéances ≤ 1 an	4 788,30
Échéances 1 à 5 ans	15 862,60
Échéances ≥ 5 ans	24 970,00
Pourcentage du montant total des financements de projets à taux fixe (en %) (hors prise en compte des emprunts crédit relais)	84%
Montant global des lignes	6 670,00
<i>Dont lignes de crédit utilisées au 31 décembre 2008</i>	<i>5 429,40</i>

Sur certains emprunts bancaires contractés en 2007 et 2008 (représentant un solde de 9 232,9 milliers d'euros au 31 décembre 2008), il existe une garantie à première demande pendant 5 années, ces emprunts seront donc classés en Dettes sans recours à partir de 2012/2013.

Par ailleurs, les emprunts actuellement en cours de négociation par AÉROWATT, pour les projets en Métropole, ne devraient pas comporter de clause de recours de la Société mère.

### 3. Risques de liquidité liés à l'obtention des financements

Le modèle de croissance du Groupe s'appuie principalement sur le développement, le financement puis l'exploitation de centrales de production d'électricité d'origines éolienne et solaire. Afin de mener à bien ses projets, le Groupe doit impérativement trouver les financements nécessaires.

Le Groupe ne peut toutefois garantir qu'il sera en mesure de disposer des financements suffisants pour réaliser ses projets ni que les conditions de marché seront toujours favorables à la levée des financements indispensables à son développement.

Le Groupe entend étudier toutes les possibilités de partenariat et techniques contractuelles lui permettant de réaliser ces projets. (Emprunts, participation au capital d'un partenaire dans la société de projet, fonds d'investissements, mécanismes de défiscalisation des personnes physiques, etc.).

A ce jour, les banques continuent de proposer des offres de crédit à la Société et au Groupe. Les conditions d'obtention des crédits n'ont donc pas évolué, mais, après la crise financière et boursière connue au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, la marge demandée par la banque pour financer les projets a significativement augmenté. La baisse des taux des banques centrales compense en partie cette augmentation de marge. Le taux global pour AÉROWATT n'a donc pas subi de variation importante et reste compatible avec l'équilibre économique des projets. Les conditions de l'endettement restent négociées avec les établissements financiers après différents audits menés par des prestataires extérieurs pour répondre aux exigences des banques prêteuses.

## **D. Assurances et couvertures des risques**

### **1. Politique d'assurances**

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. À ce titre, le Groupe a acquitté au cours de l'exercice 2008 une somme de 841 378 euros de prime d'assurances. Il est précisé que les polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe sont systématiquement auditées dans le cadre des financements mis en place.

Des démarches importantes ont été mise en œuvre au cours de l'exercice 2008 auprès des assureurs afin de bénéficier des meilleures conditions tarifaires en matière de photovoltaïques.

### **2. Couvertures d'assurances**

Le Groupe dispose d'une couverture l'assurant contre les risques auxquels il est exposé compte tenu de son activité. Toutes les polices comportent certaines limitations, telles des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché. Le Groupe estime qu'il n'existe pas de risque significatif non assuré.

## VII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que des événements importants sont survenus depuis la clôture de l'exercice, et ils concernent à la fois AÉROWATT et ses filiales ou participations.

Entre la date de clôture au 31 décembre 2008 et la rédaction du présent rapport, le Groupe poursuit de manière soutenue son activité :

- Dépôt d'un nouveau permis de construire en éolien, portant sur une puissance comprise entre 8 et 10 MW (selon le type de machine qui sera retenu) ;
- Une nouvelle ligne de crédit de 2,5 millions d'euros a été contractée afin de préfinancer les avances sur commandes des panneaux solaires, dont 2,2 millions d'euros au titre du contrat passé avec Schüco. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'une promesse de nantissement des matériels préfinancés et des parts sociales de sociétés concernées par les projets en développement pour lesquels les panneaux solaires ont été commandés ;
- 5,5 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués en février 2009 sur le crédit relais de Solar Energies afin de régler le fournisseur Apex BP Solar, amenant ainsi le crédit relais à un solde de 8,1 millions d'euros. En mars 2009, l'emprunt long terme de 10 millions d'euros a été mis en place (en remplacement du crédit relais) ;
- Le montant de la défiscalisation au titre de la centrale Touongo (en Nouvelle-Calédonie) a été débloqué du compte séquestre en février 2009 pour un total de 7,8 millions d'euros ;
- Poursuite, dans un contexte de marché boursier et bancaire difficile et agité, de la mise en place des financements de ses filiales : Centrale éolienne Plan du Pal à fin 2008, Parc de la Renardière en février 2009, et négociations quasi finalisées pour d'autres : Eole Balazé, Eole Sorbon, Héliorange ;
- Un contrôle fiscal est en cours depuis janvier 2009 portant sur :
  - o l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007 ;
  - o les déclarations fiscales relatives aux impôts, droits ou taxes et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 octobre 2008 pour la TVA.

## VIII. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### A. La poursuite du développement des projets photovoltaïques

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires vente d'énergie devrait comprendre les centrales photovoltaïques, les premières centrales devant être définitivement réceptionnées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009 dans le cadre du contrat signé avec Apex Bp Solar.

Le renforcement des équipes Projets devrait se poursuivre.

### B. La poursuite du développement des projets éoliens en Métropole, en Outre-Mer et à l'International

Les négociations se poursuivent pour identifier de nouveaux sites d'implantation principalement en Métropole.

De plus, le Groupe dispose d'une expérience et d'une maîtrise reconnues qui lui permettent de considérer avec attention une ouverture vers de nouvelles zones géographiques, en particulier, le Maroc (une personne affectée localement en Volontariat à l'International en Entreprise) et l'Île Maurice. Un VIE est également affecté en temps partagé en Chine pour étudier le marché des modules photovoltaïques et d'éoliennes fabriqués dans ce pays.

A l'Île Maurice, une filiale du Groupe, AÉROWATT Mauritius, a été créée en 2007 dans le but de porter le développement des projets du Groupe. Un atlas éolien a été réalisé et présenté aux autorités locales : le potentiel de l'île est évalué entre 80 et 100 MW à moyen terme, et une première phase de développement portant sur une puissance de 30 à 40 MW est envisagée par le Groupe. Face aux besoins grandissant en énergie de l'île, AÉROWATT poursuit ses démarches auprès des propriétaires, de l'administration et du gouvernement.

La diversification supplémentaire des zones d'activités du Groupe dépendra des opportunités de croissance, des conditions tarifaires et des synergies qui s'offriront à lui sur les marchés considérés.

### C. Le démantèlement et la réhabilitation des premières centrales éoliennes

Fort de l'expérience de plus de 15 ans dans le domaine éolien, AÉROWATT envisage, sous réserve de l'obtention de la totalité des autorisations, de démanteler sa centrale située à Lastours (Eole Plan du Pal).

Le démantèlement permettrait d'installer des machines plus puissantes sur le même site (5 machines de 2,3 MW contre 7 machines de 200 kW).

Conformément à l'article L. 553-3 du Code de l'environnement, l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Au cours de celle-ci, il constitue les garanties financières nécessaires.

En ce qui concerne les éoliennes, le démantèlement d'une installation doit comprendre :

- le démontage de l'éolienne ;
- le démontage des équipements annexes ;
- l'arasement des fondations.

Cette dernière étape ne laisse aucune trace significative sur le site. Les estimations du coût de démantèlement d'éoliennes devenues obsolètes montrent que ce coût est proche des gains liés à la vente des matériaux constituant les tours et autres composants (acier principalement).

#### **D. La poursuite des opérations de restructurations en Nouvelle-Calédonie**

Comme déjà réalisé au cours de l'exercice 2008, la Société envisage de poursuivre la simplification de l'organigramme du Groupe en Nouvelle-Calédonie en fusionnant, si cela est possible, les sociétés du Groupe afin de rationaliser les coûts de gestion.

#### **E. Le suivi des instances en cours**

Le Groupe AÉROWATT poursuivra la défense de ses intérêts dans les dossiers Eole 2005 et Eole Miquelon.

## IX. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

AÉROWATT et le Groupe n'ont pas, jusqu'en 2008, entrepris d'activité de recherche et de développement d'un point de vue technique. Pour cette raison, ce point a toujours été considéré comme sans objet.

Toutefois, AÉROWATT s'est toujours attaché à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité.

Cette approche originale a valu au Groupe de recevoir le label « entreprise innovante » décerné par l'OSEO Anvar en 2002, puis renouvelé en 2006. L'obtention de ce label, qui permet de bénéficier de financements privilégiés, constitue pour le Groupe une reconnaissance du caractère innovant de ses démarches en matière de développement.

Depuis 2008, AÉROWATT étudie la possibilité de réaliser sur l'un de ses sites en Outre-Mer un système de stockage de l'énergie d'origine éolienne et solaire pour lequel un dossier a été déposé auprès d'OSEO Innovation (ex.Anvar).

Ces démarches de certifications et la volonté du Groupe de développer des partenariats avec des acteurs sérieux du marché des énergies renouvelables attestent directement d'une inscription des activités du Groupe dans une logique de développement durable.

## **X. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

### **A. Les incitations gouvernementales à la production d'énergies renouvelables**

La protection de l'environnement est l'affaire de tous.

La communauté internationale se mobilise pour parvenir d'ici fin 2009 à l'adoption d'une feuille de route devant conduire à un accord global sur le régime de lutte contre le changement climatique.

(Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1994, le protocole de Kyoto de 1997 ratifié par l'Union Européenne en mai 2002, la conférence de Bali de 2007).

En droit communautaire, la Directive « Energies renouvelables » encourage le développement de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables (à savoir des sources d'énergies non fossiles renouvelables telles que l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse,...).

La France a pour objectif, en vertu de cette Directive, de voir sa part d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables progresser de 15 % (en 1997) à 21 % (en 2010).

Cette part était de 12,7 % en 2004 (*Source : Ministère de l'industrie, Rapport sur la consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables en France, mars 2006*). Les objectifs de l'Union Européenne en matière de consommation intérieure brute d'énergie (12 % devant être produite à partir de sources d'énergies renouvelables en 2010) ont été renforcés en France à l'horizon 2020, dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement ». Ces rencontres politiques organisées en France en octobre 2007 visaient à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Au terme de ces rencontres, l'objectif « +20 Mtep en 2020 » a été validé. Cet objectif a pour but d'augmenter de 20 millions de tonnes « équivalent pétrole » la production d'énergies renouvelables de la France et de dépasser une proportion de 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, en faisant en particulier des départements d'Outre-Mer une « vitrine de l'excellence climatique », avec un objectif les concernant élevé à 50 %. Ces objectifs soulignent l'importance pour la France de soutenir une politique ambitieuse de développement de l'électricité produite à partir de sources renouvelables au cours des prochaines années et principalement de l'éolien, filière sur laquelle repose environ deux tiers de l'effort à accomplir.

Cette stratégie française est maintenant inscrite dans le « paquet énergie – climat » de l'UE – approuvé en décembre 2008 - (ou objectif des « 3 fois 20 ») qui fixe des objectifs contraignants aux différents pays à l'horizon 2020.

Les réglementations prévoient l'obligation pour EDF et pour les distributeurs non nationalisés de conclure un contrat pour l'achat d'électricité (« obligation d'achat ») produite par les installations qui utilisent des énergies renouvelables, dont les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent pour lesquelles des dispositions particulières s'appliquent (voir les développements ci-dessous), ou pour les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

Les contrats d'achat d'électricité conclus par EDF ou les distributeurs non nationalisés sont établis sur la base de tarifs définis par arrêté ministériel pour chaque source d'énergie renouvelable et selon un modèle de contrat approuvé par le ministre chargé de l'énergie. Des arrêtés tarifaires prévoient des conditions d'achat prenant en compte les coûts d'investissement et d'exploitation évités par ces acheteurs, auxquels peut s'ajouter une prime prenant en compte la contribution de la production livrée ou des filières à la réalisation des objectifs tels que l'indépendance énergétique nationale, la sécurité d'approvisionnement et l'existence d'un prix compétitif de l'énergie.

La loi du 13 juillet 2005 a introduit le principe de création des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) qui permettent aux éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité. La protection de l'environnement est renforcée dans la mesure où la ZDE est définie en prenant en compte, non seulement le potentiel éolien du site et les possibilités de raccordement au réseau mais également en tenant compte de la protection des paysages, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés.

Filière	Arrêtés	Durée des contrats	Exemple de tarifs pour les nouvelles installations
<b>Énergie éolienne</b>	17 novembre 2008 et 23 décembre 2008	15 ans (terrestre) 20 ans (en mer)	- <b>éolien terrestre</b> : 8,2 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8 et 8,2 c€/kWh pendant 5 ans selon les sites. - <b>DOM</b> : 11 c€/kWh pendant 15 ans - <b>éolien en mer</b> : 13 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 3 et 13 c€/kWh pendant 10 ans selon les sites.
<b>Énergie photovoltaïque</b>	38908	20 ans	- <b>Métropole</b> : 30 c€/kWh, + prime d'intégration au bâti de 25 c€/kWh - <b>Corse, DOM, Mayotte</b> : 40 c€/kWh, + prime d'intégration au bâti de 15 c€/kWh.

(Source : site internet du ministère : industrie.gouv.fr)

## **B. Politique environnementale d'AÉROWATT en matière d'éolien**

La politique environnementale du Groupe repose sur une stratégie visant à associer de façon optimale des prestataires de qualité ainsi que les acteurs locaux dans une logique de partenariat, les associant à ses exigences et à sa politique en matière environnementale.

Ces formes de production d'énergie indéfiniment renouvelables ne contribuent pas à l'effet de serre et ne génèrent pas de résidus préjudiciables en termes d'environnement. Il n'en reste pas moins que le groupe vise à développer des projets de haute qualité environnementale.

### 1. Les études préalables à la réalisation d'un parc éolien

L'implantation d'un parc éolien sur un site intervient à l'issue de nombreuses études analysant les différentes interactions entre le projet et son environnement local, notamment le paysage, les habitations, la faune et la flore. Ainsi, tous les projets de parcs éoliens doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale : étude d'impact, enquête publique, notice d'impact selon les cas.

Par exemple, l'étude d'impact doit en particulier présenter successivement :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;
- une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique (article R. 122-3-II du Code de l'environnement).

Chaque projet d'implantation fait ainsi l'objet d'études paysagères particulières afin d'intégrer les parcs éoliens harmonieusement dans leur environnement, en tenant compte des habitations, du relief et du respect des caractéristiques culturelles et historiques de la région.

L'insertion dans le paysage est en effet soigneusement étudiée en relation avec notamment la Direction Régionale de l'Environnement et la Commission Départementale des Sites et des Paysages qui se prononcent sur les projets.

Des études acoustiques préalables sont menées sur chaque parc éolien de manière à garantir un environnement sonore conforme à la réglementation en vigueur.

Les projets font systématiquement l'objet d'études d'organismes ou d'associations spécialisées, tels que, en particulier, la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Ces organismes formulent des recommandations sur l'organisation des travaux et, dans certains cas, sur l'implantation des éoliennes lorsque les parcs développés se situent sur des passages migratoires.

## 2. Les actions spécifiques d'AÉROWATT

Depuis fin 2008, AÉROWATT participe financièrement, dans le cadre des mesures d'accompagnement aux installations d'éoliennes qu'elle prévoit en Bretagne, à l'acquisition par l'Association Bretagne Vivante de milieux humides remarquables sur la commune de Dinéault (Finistère) au lieu-dit Rosconnec.

AÉROWATT entend ainsi soutenir le programme européen Life-nature dit « conservation du phragmite aquatique en Bretagne » engagé sur ce site depuis 2004 par l'Association Bretagne Vivante. L'acquisition de 17 hectares complémentaires en complément des 40 hectares déjà acquis par l'Association permettra la préservation et la restauration des haltes migratoires du phragmite aquatique, passereau le plus menacé d'Europe. A l'issue du « Program Life », l'Association recherchera la possibilité de classer le site en réserve naturelle régionale, voire nationale.

AÉROWATT organise également sur ses sites, des rencontres avec le public afin de mieux faire connaître l'énergie éolienne, dans un contexte énergétique en pleine mutation. (Sorties pédagogiques, ou rencontres soutenues par le Syndicat des énergies renouvelables).

En Guadeloupe, AÉROWATT a participé à la Fête de la Science sur le thème « la production d'origine électrique ».

En 2008, AÉROWATT a participé aux journées européennes de l'énergie éolienne en ouvrant au public plusieurs de ses sites de production.

En Guadeloupe, malgré une gestion quotidienne des équipes de maintenance présentes sur les sites, quinze années d'exploitation ont vu s'accumuler du matériel usagé ou réformé. Une étude a donc été demandée à un bureau d'études spécialisé. Ce travail, entamé en 2007 (état des lieux, identification des filières de valorisation ou de stockage), s'est poursuivi sur le premier semestre 2008 avec la consultation des prestataires et la conclusion des marchés de transport, de traitement et de valorisation des déchets.

En 2008, AÉROWATT a poursuivi l'enregistrement de ses droits à émission de certificats verts. Elle a obtenu, en 2008, 51 574 certificats verts. Toutefois, compte tenu du marché, aucun certificat vert n'a été vendu sur l'exercice par AÉROWATT.

AÉROWATT a entamé une démarche de certification de ses sites en Nouvelle-Calédonie afin de bénéficier - à terme - de Crédits carbone.

### **C. Politique environnementale du Groupe AÉROWATT en matière photovoltaïque**

La réglementation en matière d'installation de centrale solaire n'est pas, à ce jour, aussi stricte qu'en matière d'installation de centrales éoliennes. Toutefois, conformément à sa politique de développement de projets de haute qualité environnementale, la Société évalue avant la mise en place d'un projet solaire les conséquences possibles sur l'environnement des installations envisagées, afin d'en supprimer, réduire ou compenser les impacts.

L'implantation d'un parc solaire sur un site, en particulier pour un projet au sol, intervient à l'issue de nombreuses études analysant les différentes interactions entre le projet et son environnement local, notamment le paysage, les habitations, la faune et la flore. Ainsi, tous les projets de parcs solaires au sol développés par la Société font l'objet d'une évaluation environnementale : étude ou notice d'impact selon les cas.

Ainsi, par exemple, l'étude d'impact doit en particulier présenter successivement :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages ;
- une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique (article R. 122-3-II du Code de l'environnement).

Chaque projet d'implantation fait ainsi l'objet d'études paysagères particulières afin d'intégrer les parcs solaires harmonieusement dans leur environnement, en tenant compte des habitations, du relief et du respect des caractéristiques culturelles et historiques de la région.

Pour ce qui concerne les réalisations photovoltaïques en toiture (intégré au bâti et en surimposition), dont l'impact environnemental est potentiellement moindre, ces programmes font systématiquement l'objet de Permis de Construire Modificatifs ou de Déclarations Préalables indiquant les modifications qui seront apportées aux bâtiments, accompagnés le cas échéant d'une notice paysagère.

Enfin, une attention particulière est également prise dans la sélection des matériaux constituant les champs solaires, afin que le maximum de matériaux utilisé soit non polluant et recyclable, avec des filières de recyclage disponibles localement. Ce paramètre a notamment conduit la Société à n'utiliser jusqu'à ce jour que des modules photovoltaïques en silicium cristallin.

## XI. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### A. Informations concernant l'actionnariat de la Société (article L. 233-13 du Code commerce) au 31 décembre 2008

#### 1. Capital de la Société au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le capital social est fixé à 16 439 900 euros contre 14 155 470 euros à fin 2007.

Cette hausse du capital au cours de l'exercice 2008 s'explique par :

- l'augmentation de capital de 290 000 euros constatée par le Directoire le 21 juillet 2008 lors de l'attribution définitive des 29 000 actions gratuites qui avaient été consenties par le Directoire le 19 juillet 2006 aux mandataires sociaux ;
- l'augmentation de capital de 1 934 180 euros réalisée lors de l'admission des titres de la Société aux négociations sur Alternext, par la création de 193 418 actions nouvelles ;
- l'augmentation de capital de 60 250 euros, réalisée dans le cadre de l'Offre réservée aux salariés, lors de l'admission des titres de la Société aux négociations sur Alternext, par la création de 6 025 actions nouvelles.

Il est composé de 1 643 990 actions de 10 euros de nominal.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales. Les statuts de la Société ne prévoient pas de droit de vote double.

## 2. Répartition du capital social au 31 décembre 2008

Nous vous signalons, l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la connaissance de la Société (données issues de la liste des actionnaires au nominatif de la Société au 31 décembre 2008 et des porteurs déclarés lors de la dernière Assemblée Générale du 28 août 2008 et postérieurement), au 31 décembre 2008, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Propriétaire	Nombre total d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Crédit Agricole Private Equity dont :</b>	<b>368 345</b>	<b>22,41</b>
<i>FCPR Crédit Lyonnais Fonds Secondaire 1</i>	100 751	6,13
<i>FCPR Capénergie</i>	267 593	16,28
<i>Crédit Agricole Private Equity</i>	1	0
<b>Crédit Agricole Centre Loire Expansion</b>	<b>20 069</b>	<b>1,22</b>
<b>Demeter Partners dont :</b>	<b>377 045</b>	<b>22,93</b>
<i>Demeter Partners</i>	1	0
<i>FCPR Demeter</i>	377 044	22,93
<b>Vivéris Management dont :</b>	<b>306 805</b>	<b>18,66</b>
<i>FCPI Innovéris IV</i>	42 995	2,62
<i>FCPI Innovéris 5</i>	40 164	2,44
<i>FCPI Innovéris 6</i>	79 394	4,83
<i>FCPI Innoveris VII</i>	49 928	3,04
<i>FCPI Innovéris VIII</i>	28 205	1,72
<i>Vivéris Management</i>	1	0
<i>Sud Capital FCPR 2</i>	55 861	3,4
<i>Sud Capital FCPR 3</i>	10 257	0,62
<b>Management dont :</b>	<b>25 246</b>	<b>1,54</b>
<i>Jérôme Billerey</i>	14 826	0,9
<i>Laurent Albuissou</i>	6 221	0,38
<i>Dominique Mahé</i>	4 196	0,26
<i>Roland Derrien</i>	1	0
<i>Olivier Dupont</i>	1	0
<i>Marc Villecroze</i>	1	0
<b>Salariés au nominatif (hors Management)</b>	<b>5 307</b>	<b>0,32</b>
<b>Amber capital</b>	<b>212 248</b>	<b>12,91</b>
<b>Ecosphère Europe</b>	<b>10 000</b>	<b>0,61</b>
<b>FCP Keren Opportunities</b>	<b>16 500</b>	<b>1</b>
<b>Personnes physiques autres au nominatif</b>	<b>71 227</b>	<b>4,33</b>
<b>Autres actionnaires au porteur</b>	<b>231 198</b>	<b>14,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 643 990</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus est élaboré en fonction de la liste des actionnaires au nominatif au 31/12/2008, des souscriptions connues lors du passage sur Alternext de la Société fin octobre 2008, des déclarations faites par les porteurs à la Société à la date de la dernière Assemblée Générale du 28 août 2008. La répartition du capital ci-dessus est donc réalisée en fonction des seuls éléments connus par la Société au 31/12/2008. La Société n'a pas procédé à des TPI.

Les participations des sociétés Crédit Agricole Private Equity, Demeter Partners et Vivéris Management (et de leurs fonds) mentionnées ci-dessus ont évolué au cours de l'exercice 2008 avec leur souscription à l'augmentation de capital réalisée lors de l'admission des titres AÉROWATT sur le Marché Alternext d'Euronext Paris à hauteur respectivement de 76 923 actions pour les deux premières et de 38 462 actions pour la dernière.

A l'issue des opérations d'augmentation de capital et de transfert des titres sur Alternext, la société Amber Capital Investment Management a fait savoir le 13 novembre 2008 qu'elle avait franchi à la baisse, par dilution, le seuil de 15 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société et à la date de rédaction des présentes, de pacte d'actionnaires ou d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Les actions de la Société ne sont pas, à la connaissance de la Société, nanties.

### 3. Répartition du capital après la clôture de l'exercice

Après la clôture de l'exercice, différentes notifications de franchissement de seuil ont été adressées à la Société.

Ces déclarations sont reprises ci-dessous :

- par courrier du 13 février 2009, par suite d'une acquisition sur le marché, Financière de Champlain SAS, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le seuil des 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 157 944 actions et droits de vote de la Société soit 9,61 % du capital et des droits de vote ;
- par courrier du 20 février 2009, Amber Capital Investment Management a notifié que Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la baisse le seuil des 10 % et 5 % du capital et a déclaré que cette dernière détenait au 18 février 2009, 78 553 actions de la Société, soit 4,78 % du capital et des droits de vote contre 212 418 actions soit 12,91 % du capital au 31 décembre 2008 ;
- par courrier du 27 février 2009, Demeter Partners a précisé à AÉROWATT que le FCPR Demeter a acquis le 23 février 2009, 39 291 actions. Demeter Partner a précisé que le seuil des 25 % de détention de capital et des droits de vote d'AÉROWATT a été franchi par le FCR Demeter ;
- par courrier du 2 mars 2009, Amber Capital Investment Management a notifié que Amber Master Fund (Cayman) SPC a franchi à la baisse les seuils de 4 % à 1 % du capital et des droits de vote le 27 février 2009, Amber Master Fund (Cayman) SPC ne détenant plus aucun titre d'AÉROWATT ;
- par courrier du 2 mars 2009, Financière de Champlain SAS, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 février 2009, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 179 204 actions, soit 10,90 % du capital et des droits de vote ;
- par courrier du 3 mars 2009, Vivéris Management SAS a déclaré que les fonds gérés par elle, ont franchi ensemble, le 27 février 2009, le seuil de 21 % de détention du capital et des droits de vote par l'acquisition de :
  - 27 899 titres par le FCP Innovéris 7 ;
  - 8 354 titres par le FCP Innovéris 8 ;
  - 3 038 titres par le FCPR Sud Capital 3.

Par suite, à la connaissance de la Société, la répartition du capital au 28 février 2009, est la suivante :

Propriétaire	Nombre total d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Crédit Agricole Private Equity dont :</b>	<b>368 345</b>	<b>22,41</b>
<i>FCPR Crédit Lyonnais Fonds Secondaire 1</i>	<i>100 751</i>	<i>6,13</i>
<i>FCPR Capénergie</i>	<i>267 593</i>	<i>16,28</i>
<i>Crédit Agricole Private Equity</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<b>Crédit Agricole Centre Loire Expansion</b>	<b>20 069</b>	<b>1,22</b>
<b>Demeter Partners dont :</b>	<b>416 336</b>	<b>25,32</b>
<i>Demeter Partners</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>FCPR Demeter</i>	<i>416 335</i>	<i>25,32</i>
<b>Vivéris Management dont :</b>	<b>346 096</b>	<b>21,05</b>
<i>FCPI Innovéris IV</i>	<i>42 995</i>	<i>2,62</i>
<i>FCPI Innovéris 5</i>	<i>40 164</i>	<i>2,44</i>
<i>FCPI Innovéris 6</i>	<i>79 394</i>	<i>4,83</i>
<i>FCPI Innovéris VII</i>	<i>77 827</i>	<i>4,73</i>
<i>FCPI Innovéris VIII</i>	<i>36 559</i>	<i>2,22</i>
<i>Vivéris Management</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Sud Capital FCPR 2</i>	<i>55 861</i>	<i>3,4</i>
<i>Sud Capital FCPR 3</i>	<i>13 295</i>	<i>0,81</i>
<b>Financière de Champlain SAS (agissant pour compte de fonds et de clients)</b>	<b>179 204</b>	<b>10,9</b>
<b>Management dont :</b>	<b>25 246</b>	<b>1,54</b>
<i>Jérôme Billerey</i>	<i>14 826</i>	<i>0,9</i>
<i>Laurent Albuison</i>	<i>6 221</i>	<i>0,38</i>
<i>Dominique Mahé</i>	<i>4 196</i>	<i>0,26</i>
<i>Roland Derrien</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Olivier Dupont</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Marc Villecroze</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<b>Salariés au nominatif (hors Management)</b>	<b>5 307</b>	<b>0,32</b>
<b>Ecosphère Europe</b>	<b>10 000</b>	<b>0,61</b>
<b>FCP Keren Opportunities</b>	<b>16 500</b>	<b>1</b>
<b>Personnes physiques autres au nominatif</b>	<b>71 227</b>	<b>4,33</b>
<b>Autres actionnaires au porteur</b>	<b>185 660</b>	<b>11,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 643 990</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus est élaboré en fonction de la liste des actionnaires au nominatif au 28/02/2009, des souscriptions connues lors du passage sur Alternext de la Société fin octobre 2008, des déclarations faites par les porteurs à la Société à la date de la dernière Assemblée Générale du 28/08/2008 et des déclarations de franchissements de seuil au 28/02/2009. La répartition du capital ci-dessus est donc réalisée en fonction des seuls éléments connus par la Société à cette date. La Société n'a pas procédé à des TPI.

## **B. Informations concernant la participation des salariés au capital au 31 décembre 2008**

Dans le cadre des opérations d'augmentation de capital et de transfert des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, la Direction a décidé de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AÉROWATT.

Cette augmentation de capital a été souscrite par près de 86 % des salariés du Groupe, pour un nombre total de 6 025 actions nouvelles.

Des options de souscriptions d'actions et actions gratuites ont également été attribuées à certains salariés le 16 décembre 2008. (Voir XV - Rapport social ci-après).

## **XII. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, d'approuver les conventions visées aux dits articles, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### XIII. DIRECTION / ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

#### A. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons, en Annexe 2 des présentes, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

Les membres du Directoire de la Société sont les suivants :

Nom	Fonctions	Nomination	Durée du mandat
Jérôme Billerey	Directeur général Président du Directoire	Conseil de surveillance du 7 juillet 2006	4 ans (jusqu'au 6 juillet 2010)
Laurent Albuisson	Directeur du développement Membre du Directoire	Conseil de surveillance du 7 juillet 2006	4 ans (jusqu'au 6 juillet 2010)
Dominique Mahé	Secrétaire général Membre du Directoire	Conseil de surveillance du 1 <sup>er</sup> décembre 2006	4 ans (jusqu'au 6 juillet 2010)

Au cours de l'exercice 2008, il n'y a pas eu de modification au sein de la composition du Directoire.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire de la Société.

Les sociétés non membres du Groupe, dans lesquelles les membres du Directoire de la Société ont exercé ou exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou ont été ou sont associés commandités au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
Jérôme Billerey	Administrateur	Vergnet SA	5/05/00 - 28/11/06

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Le Conseil de surveillance du 16 décembre 2008 a par ailleurs décidé de nommer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, deux nouveaux membres du Directoire afin que les différentes activités du Groupe soient représentées au sein de la Direction, à savoir, Messieurs Denis Lefebvre (Directeur du Département technique) et Pascal Coffineau (Directeur du Département photovoltaïque).

Afin de faciliter les réunions de votre Directoire, il vous sera, à cet effet, demandé de bien vouloir approuver la sixième résolution qui vous sera proposée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2009, cette résolution ayant notamment pour objet de permettre aux membres du Directoire de se réunir par moyens de visioconférence et de télécommunication.

### **B. Composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008**

Au cours de l'exercice 2008, il n'y a pas eu de modification par rapport à la composition du Conseil de surveillance au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Nous vous rappelons que nos membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

<b>Nom</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Nomination</b>	<b>Durée du mandat</b>
Marc Villecroze	Membre et Président du Conseil de surveillance	Cooptation lors du Conseil de surveillance du 20 décembre 2007, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)
Olivier Dupont	Membre et vice-président du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)
Roland Derrien	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)
Crédit Agricole Private Equity, représentée par Sylvia Raussin	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)
Demeter Partners, représentée par Stéphane Villecroze	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)
Viveris Management, représentée par Eric Schettini	Membre du Conseil de surveillance	Assemblée générale du 7 juillet 2006	6 ans (jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société.

A la connaissance de la Société, les sociétés non membres du Groupe, dans lesquelles les membres du Conseil de surveillance de la Société ont exercé ou exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou ont été ou sont associés commandités au cours des cinq dernières années sont mentionnées en Annexe 2 du présent rapport.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de surveillance de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **C. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

Le Groupe entretient des relations de client-fournisseur (voir point VI.A.1) avec la société Vergnet SA dont le Président Directeur Général, Monsieur Marc Vergnet, était également Président du Conseil de surveillance de la Société jusqu'au 31 décembre 2007.

Le 31 juillet 2008, Monsieur Marc Vergnet a démissionné des fonctions de « conseiller en stratégie et lobbying » qu'il occupait en vertu d'un contrat de travail conclu avec la Société, avec effet au 15 août 2008.

Monsieur Marc Vergnet avait préalablement démissionné de ses mandats de membre et de président du Conseil de surveillance de la Société le 20 décembre 2007, avec effet au 31 décembre 2007 et s'il demeure actionnaire de la SCI Vergnet, celle-ci n'est plus bailleur de la Société depuis le 4 mars 2009. A la connaissance de la Société, il n'existe donc aucun élément susceptible de placer Monsieur Marc Vergnet en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du Groupe.

Demeter Partners et Monsieur Olivier Dupont siègent au Conseil d'administration de la société Vergnet et au Conseil de surveillance d'AÉROWATT.

Demeter Partners et Monsieur Olivier Dupont se trouvent donc dans une situation de conflit d'intérêt potentiel entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés. Il n'existe aucun arrangement ou accord entre Demeter Partners ou Monsieur Olivier Dupont et la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer des conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance, et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au présent point XIII concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

## **D. Montant global des rémunérations et avantages en nature bruts avant impôts**

### **1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire en 2008**

Les membres du Directoire de la Société n'ont pas perçu d'avantage en nature au cours des deux derniers exercices.

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par le Groupe aux membres du Directoire de la Société et versés au cours des deux derniers exercices figure dans les tableaux ci-dessous (en euros) :

Nom	Fonctions	Rémunération fixe		Rémunération variable	Total 2008
		Base Contrat de travail	Mandat social		
Jérôme Billerey (1)	Directeur général Président du Directoire	105 000	10 000	7 000	122 000
Laurent Albuissou (2)	Directeur du Développement Membre du Directoire	71 508	10 000	9 000	90 508
Dominique Mahé (3)	Secrétaire Général Membre du Directoire	86 898	10 000	3 500	100 398

Nom	Fonctions	Rémunération fixe		Rémunération variable	Total 2007
		Base Contrat de travail	Mandat social		
Jérôme Billerey (1)	Directeur général Président du Directoire	90 000	10 000	7 000	107 000
Laurent Albuissou (2)	Directeur du Développement Membre du Directoire	65 004	10 833	9 000	84 837
Dominique Mahé (3)	Secrétaire Général Membre du Directoire	80 040	10 833	3 500	94 373

- (1) *Nommé au Directoire depuis le 7 juillet 2006, la rémunération variable a été versée au titre de son contrat de travail en qualité de directeur général de la Société suite à l'appréciation par le Conseil de surveillance de la qualité de l'exécution des tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de sa mission managériale, dans la limite de 25 % de sa rémunération brute. Aucun critère quantifiable ne rentre en compte dans la détermination de la rémunération variable.*
- (2) *Nommé au Directoire depuis le 7 juillet 2006, la rémunération variable a été versée au titre de son contrat de travail en qualité de directeur du développement en fonction d'objectifs revus annuellement pour les membres de la direction suite à l'appréciation par le Conseil de surveillance de la qualité de l'exécution des tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de sa mission managériale, dans la limite de 25 % de sa rémunération brute. Aucun critère quantifiable ne rentre en compte dans la détermination de la rémunération variable.*
- (3) *Nommé au Directoire depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006, la rémunération variable a été versée au titre de son contrat de travail en qualité de secrétaire général de la Société en fonction d'objectifs revus annuellement pour les membres de la direction suite à l'appréciation par le Conseil de surveillance de la qualité de l'exécution des tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de sa mission managériale, dans la limite de 25 % de sa rémunération brute. Aucun critère quantifiable ne rentre en compte dans la détermination de la rémunération variable.*

Messieurs Billerey et Mahé ne sont pas rémunérés pour les mandats de Gérant ou de Président qu'ils exercent dans les filiales du Groupe. (Voir Annexe 2 du présent rapport).

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est en outre précisé qu'à l'exception des rémunérations figurant dans les tableaux ci-dessus, le Groupe n'a versé aucun autre type de rémunération aux membres du Directoire de la Société.

## 2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance en 2008

Le montant global, en euros, des rémunérations brutes attribuées par le Groupe aux membres du Conseil de surveillance de la Société au cours des deux derniers exercices figure dans les tableaux ci-dessous :

Nom	Fonctions	Rémunération fixe		Rémunération variable	Total 2008
		Contrat de travail	Mandat social		
/	/	/	/	/	/

Nom	Fonctions	Rémunération fixe		Rémunération variable	Total 2007
		Contrat de travail	Mandat social		
Marc Vergnet (1)	Ancien président du Conseil de surveillance	38 160 euros	Néant	Néant	38 160 euros

(1) Nommé au Conseil de surveillance le 7 juillet 2006, les rémunérations indiquées ont été versées par la Société à Monsieur Vergnet au titre de son contrat de travail relatif au poste de conseiller en stratégie et lobbying qu'il occupe au sein de la Société. Monsieur Marc Vergnet a démissionné de ses mandats de membre et de président du Conseil de surveillance le 20 décembre 2007 avec effet au 31 décembre 2007. En 2008, les membres du Conseil de surveillance n'ont perçu aucune rémunération ou jetons de présence à raison de leur fonction.

Aucune rémunération n'a été versée en 2008 aux membres du Conseil de surveillance.

## 3. Autres renseignements sur les rémunérations

- a. Sommes provisionnées par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

Au 31 décembre 2008, le montant des engagements en matière de retraite s'élève à 39 053 euros.

- b. Conventions conclues par le Groupe avec ses dirigeants ou ses principaux actionnaires  
Néant.

- c. Éléments de rémunération et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de ou postérieurement à la cessation des fonctions de dirigeants de la Société

Le contrat de travail en date du 5 janvier 2005 conclu entre la Société et Monsieur Jérôme Billerey prévoit qu'en cas de rupture du contrat de travail par la Société, celle-ci sera redevable envers Monsieur Jérôme Billerey d'une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de rémunération brute à la date de la rupture.

- d. Prêts et garanties accordés aux dirigeants  
Néant.

- e. Contrats de service entre les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et la Société ou l'une de ses filiales

A la connaissance de la Société et à la date de rédaction du présent rapport, il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un des membres du Directoire ou l'un des membres du Conseil de surveillance, en dehors des contrats de travail conclus entre la Société et Messieurs Billerey, Albuissou et Mahé, membres du Directoire de la Société.

### **E. Intérêt des mandataires sociaux dans le capital d'AÉROWATT**

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008 a autorisé le Directoire, sous réserve de l'accord du Conseil de surveillance, à attribuer, dans la limite de 3 % du capital social pour une période de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions (15<sup>ème</sup> résolution) de la Société et des actions gratuites (16<sup>ème</sup> résolution) de la Société.

Après accord du Conseil de surveillance, votre Directoire a décidé d'attribuer, dans sa séance du 16 décembre, des options donnant droit à la souscription d'options d'achat d'actions et des actions gratuites.

#### **1. Options donnant droit à la souscription d'actions (2008)**

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2008, et après accord du Conseil de surveillance, le Directoire dans sa réunion du 16 décembre 2008, à attribuer 33 500 options de souscription d'actions de la Société aux mandataires et personnel de la Société et du Groupe.

Sur ces 33 500 options de souscription d'actions, 26 500 options ont été attribuées aux membres du Directoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, concernant les modalités de conservation au nominatif par les mandataires des actions issues d'exercice de stocks options, nous vous précisons que le Conseil de surveillance a décidé – pour les options attribuées le 16 décembre 2008 - que les membres du Directoire seront tenus, jusqu'à cessation de leurs fonctions, de conserver au nominatif le tiers des actions issues de la levée des options de souscriptions d'actions.

Le prix d'attribution a été fixé à 31,20 euros, correspondant au prix proposé aux salariés lors du transfert des actions de la Société sur Alternext le 28 octobre 2008.

Les options peuvent être levées par les bénéficiaires à compter du 16 décembre 2012 et jusqu'au 16 décembre 2014. Après cette date, les options seront caduques.

#### **2. Attribution d'actions gratuites (2008)**

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2008, et après accord du Conseil de surveillance, le Directoire dans sa réunion du 16 décembre 2008, à attribuer 31 500 actions gratuites de la Société aux mandataires et personnel de la Société et du Groupe.

Sur ces 31 500 options de souscription d'actions, 26 500 actions gratuites ont été attribuées aux membres du Directoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, concernant les modalités de conservation au nominatif par les mandataires des actions attribuées gratuitement, nous vous précisons que le Conseil de surveillance a décidé – pour les actions gratuites attribuées le 16 décembre 2008 - que les membres du Directoire seront tenus, jusqu'à cessation de leurs fonctions, de conserver au nominatif 10 % des actions obtenues gratuitement.

Un Directoire devra constater l'attribution effective desdites actions gratuites dans les deux ans suivant sa décision et les actions ne seront cessibles qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant cette attribution définitive.

Conformément à la réglementation, des rapports spéciaux ont été établis sur les attributions gratuites d'actions et les options de souscription d'actions.

Un tableau récapitulatif des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31/12/2008 figure dans le présent rapport en Point XIV - Rapport social - D. Le nombre d'options et d'actions gratuites attribués à chaque mandataire social y est mentionné.

#### **F. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2008**

Il n'y aura pas lieu de statuer sur le renouvellement de mandats de nos Co-commissaires aux comptes cette année.

Pour rappel, nos commissaires aux comptes sont :

##### Commissaires aux comptes Titulaires :

###### **JCM Audit**

Depuis le 29 décembre 2008, le Cabinet JCM Audit est une filiale de Deloitte.

Représenté par Marc Michel  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
1 bis, avenue Foch, 94100 Saint-Maur des Fossés  
384 808 374 R.C.S. (en cours d'immatriculation)

Nommé par décision de l'associé unique en date du 27 mai 2002 et renouvelé par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2008, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

##### Commissaires aux comptes suppléants :

Jean-Claude Bacher  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
5, rue de Marignan, 94210 La Varenne Saint-Hilaire.

Nommé par décision de l'associé unique en date du 27 mai 2002 et renouvelé par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2008, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

###### **Grant Thornton**

Représenté par Gilbert Le Pironnec  
Membre de la compagnie régionale de Paris  
100, rue de Courcelles, 75017 Paris  
632 013 843 R.C.S. Paris

Nommé par décision de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 11 mai 2005, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Olivier Nioche  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
7, allée des Atlantes, 28000 Chartres.

Nommé par décision de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 11 mai 2005, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur les exercices 2007 et 2008 se sont élevés à :

Honoraires des commissaires aux comptes	2008		2007	
	Grant Thornton	JCM Audit	Grant Thornton	JCM Audit
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés*	107 420	101 085	54 600	34 000
Missions accessoires**	107 168	96 708		
<b>Sous-total Audit</b>	<b>214 588</b>	<b>197 793</b>	<b>54 600</b>	<b>34 000</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
Technologies de l'information				
Audit interne				
Autres				
<b>Sous-total Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>214 588</b>	<b>197 793</b>	<b>54 600</b>	<b>34 000</b>
<i>*Dont honoraires sur audit comptes 2007</i>	<i>27 665</i>	<i>28 105</i>		
<i>** Dont honoraires liées au transfert sur Alternext comptabilisés en Prime d'émission</i>	<i>88 730</i>	<i>88 708</i>		

## XIV. RAPPORT SOCIAL DU GROUPE AÉROWATT

### A. Les ressources humaines

Depuis son inscription sur le Marché libre en octobre 2006, la Société et le Groupe poursuivent leur structuration administrative, tout en accroissant les effectifs des équipes de développement.

Le Groupe comptait ainsi 45 salariés au 31 décembre 2008 contre 33 à fin 2007 et 17 salariés au 31 décembre 2006.

Au sein du Groupe, la société AÉROWATT Nouvelle-Calédonie a embauché 2 salariés au cours de l'exercice 2008, portant son effectif à 3 personnes.

La société Eole Miquelon emploie également une personne travaillant sur la centrale de Miquelon.

A fin 2008, les autres sociétés du Groupe n'emploient pas de salarié.

Les tableaux suivants précisent les catégories d'emploi au sein du Groupe (les effectifs du Groupe comprennent les salariés des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et sont comptabilisés selon les mêmes critères). Les effectifs des sociétés mises en équivalence sont exclus.

#### 1. Effectif total du Groupe au 31 décembre 2008

2008	2007	2006
45	33	17

L'effectif est en hausse de 34 % par rapport au 31 décembre 2007.

#### 2. Effectif par catégories socio-professionnelles au sein du Groupe au 31 décembre 2008

Catégories socioprofessionnelles	2008	2007	2006
Cadres	31	25	13
Agents de maîtrise	0	0	0
Employés	14	8	4
Ouvriers, apprentis	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>33</b>	<b>17</b>

Sur les 45 salariés au 31 décembre 2008, 40 sont en CDI, 5 sont en CDD.

L'effectif moyen est de 36 en 2008, il était de 27 en 2007 et 17 en 2006.

Il est à signaler qu'en plus de cet effectif, une salariée d'AÉROWATT est en Congé Parental d'Education à temps plein et est donc exclue des effectifs temporairement, et ce depuis le 8 décembre 2008 et pendant toute la durée de ce congé.

De même, une salariée est passée en Invalidité 2<sup>nd</sup>e catégorie courant 2008.

Le Groupe emploie 22 femmes et 23 hommes.

Les postes à pourvoir au sein du Groupe nécessitent certaines compétences, formations et capacités spécifiques. Ce sont donc des profils peu courants. Les recrutements sont longs et difficiles, même par l'intermédiaire ponctuel de cabinets de recrutement. Il est donc souvent préférable d'embaucher des salariés venant de branches extérieures aux secteurs éoliens et solaires, et de les former sur 10 à 15 mois en interne, afin qu'ils deviennent pleinement opérationnels.

### 3. Organisation et durée du temps de travail

La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.  
6 salariés sont à temps partiel.

### 4. Licenciements, démissions et retraites au sein du Groupe

Motif des départs	2008	2007	2006
Licenciements	-	-	1
Départ en congé parental d'éducation (sortie temporaire des effectifs)	1	-	-
Démissions / fins de CDD / contrats saisonniers	7*	6	3
Retraites / Décès	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

\* dont 3 CDD ayant débuté et pris fin au cours de la même année civile (2008)

### 5. L'absentéisme

Le nombre d'heures d'absence en 2008 s'élève à 3 211, soit un taux d'absentéisme de 5,71 % (ratio heure d'absence / heures travaillées).

La répartition des causes d'absentéisme est la suivante :

Motif de l'absence	Nombre d'heures	%
Maternité / Paternité	804,98	1,43%
Invalité seconde Catégorie	1 668,37	2,97%
Maladie	611,67	1,09%
Congé Sans Solde / autres absences	84	0,15%
Accident de Travail et Trajet	42	0,07%

### 6. Les heures supplémentaires

Il n'y a pas eu d'heure supplémentaire effectuée par les salariés du Groupe AÉROWATT. En effet, seuls les salariés non cadres sont assujettis à un horaire de 35 heures par semaine. Lorsque celui-ci est dépassé, les salariés doivent récupérer ces heures dans la même période ou au plus tard sur la période suivante.

## 7. La formation

Les salariés du Groupe sont formés tout au long de l'année, en fonction de leurs besoins respectifs, par des formations et/ou conférences internes et externes.

Les salariés récemment embauchés (moins de 18 mois) reçoivent une attention toute particulière à ce sujet.

Enfin, une campagne de sensibilisation et de formation « Sauveteur Secouriste du Travail » a été menée. Nous avons à ce jour 10 sauveteurs secouristes du travail, et une liste de 11 autres salariés qui feront cette formation sur 2009.

Le Plan de Formations 2009/2010 est en préparation, suivant les éléments ressortant des entretiens individuels annuels.

## 8. Droit individuel à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 1 420 heures au 31 décembre 2008.

## 9. La sous-traitance et l'intérim

La Société recourt à des partenaires extérieurs dont elle suit les travaux pour certaines études telles que les études environnementales ou paysagères.

Par ailleurs, pour faire face au surcroît d'activité, la Société peut faire appel temporairement à des intérimaires.

## **B. Les rémunérations**

### 1. Rémunérations totales, charges sociales et évolution de ces dernières

En euros	2008	2007	2006
Salaires et traitements bruts	1 636 863	1 168 660	827 846
Charges sociales patronales	835 944	516 600	366 929
<i>dont charges sociales liées à l'Offre réservée aux salariés</i>	<i>119 839</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Participation des salariés	0	0	0
<b>TOTAL charges de personnel</b>	<b>2 472 807</b>	<b>1 685 260</b>	<b>1 194 775</b>

### 2. Épargne salariale et instruments assimilés

#### a. Plan d'Épargne Entreprise

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce nous précisons que le Groupe AÉROWATT a mis en place fin juillet 2008 un Plan d'Épargne Entreprise permettant aux salariés du Groupe d'effectuer des versements volontaires sur trois fonds différents (marché monétaire, gestion prudente ou rentabilité et risque élevé).

Ce plan d'épargne entreprise a fait l'objet, le 21 octobre 2008, d'un avenant (déposé auprès de la Direction départementale du travail le 24 octobre 2008, et ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 4 février 2009).

Cet avenant a été conclu dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés lors du passage sur Alternext et prévoit qu'AÉROWATT complète les versements volontaires des salariés, investis en actions de la Société, par un abondement net fixé à 250 % du nombre d'actions souscrites par le salarié, soit 5 actions attribuées pour 2 actions souscrites, dans la limite des plafonds légaux en vigueur. 86 % des salariés du Groupe ont ainsi souscrit à l'augmentation de capital qui leur était réservée.

#### b. Contrat d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement en date du 28 juin 2007 a été conclu entre certaines sociétés du Groupe et les membres de leur personnel.

L'objet de cet accord est d'organiser le partage des gains réalisés par le Groupe du fait de l'amélioration de ses performances.

Cet accord d'intéressement est conclu pour une durée de trois exercices, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Un avenant numéro un à l'accord d'intéressement a été conclu le 30 novembre 2007 pour apporter des réponses aux observations formulées par le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, concernant notamment les modalités de calcul des primes en cas de période d'arrêt d'un salarié consécutive à un accident du travail ou à un congé de maternité.

Cet avenant a été validé en date du 17 mars 2008 par le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'avenant a été considéré par la Direction du travail comme apportant les modifications souhaitées.

L'avenant au plan d'épargne entreprise prévoit que les salariés peuvent verser sur le plan d'Epargne entreprise tout ou partie de leur prime d'intéressement.

Le Groupe n'a, à ce jour, jamais versé d'intéressement compte tenu des résultats de la Société.

#### **C. Les œuvres sociales**

La Société a signé un protocole relatif à la mise en place et à la gestion des activités sociales, celui-ci étant applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les œuvres sociales participent financièrement aux sorties organisées par la Société, à l'acquisition de places de cinéma, au remboursement de licences sportives et de sortie culturelles.

L'ensemble des salariés bénéficiant de plus de trois mois d'ancienneté bénéficie des œuvres sociales.

#### **D. Actions gratuites et option de souscription d'actions**

Lors de sa réunion du 16 décembre 2008 et après accord du Conseil de surveillance, le Directoire a décidé, conformément à la délégation qui lui a été donnée le 24 avril 2008 par votre Assemblée Générale, d'attribuer aux mandataires sociaux et membres du personnel d'AÉROWATT et de son Groupe des options de souscription d'actions et des actions gratuites.

Sur les 33 500 options de souscriptions, 7 000 options de souscription ont été attribuées au personnel de la Société et du Groupe AÉROWATT, hors les mandataires sociaux.

Sur les 31 500 actions gratuites, 5 000 actions ont été attribuées au personnel de la Société et du Groupe AÉROWATT, hors les mandataires sociaux.

La Société entend ainsi fidéliser ses salariés et récompenser les travaux et missions réalisés.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents plans d'options de souscriptions et d'attribution gratuites d'actions d'AÉROWATT :

1. Les plans d'attribution d'actions gratuites d'AÉROWATT

Plans d'attribution d'actions gratuites	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3
Date de l'AG ayant autorisé le plan	07/07/2006	07/07/2006	24/04/2008
Date du Conseil de surveillance ayant autorisé l'attribution (1)	07/07/2006	05/12/2007	16/12/2008
Date de la décision du Directoire décidant l'attribution	19/07/2006	26/12/2007	16/12/2008
Nombre total d'actions gratuites pouvant être attribuées :	29 000	4 000	31 500
* Dont mandataires sociaux	29 000	3 400	26 500
<i>dont Jérôme Billerey</i>	7 000	1 600	15 000
<i>dont Dominique Mahé</i>	2 000	700	4 000
<i>dont Laurent Albuissou</i>	3 500	1 100	7 500
<i>dont Marc Vergnet</i>	16 500	0	0
* Dont 10 premiers salariés attributaires	0	600	4 595
Date d'attribution effective au plus tard le	19/07/2008	26/12/2009	16/12/2010
Date de première cession possible	19/07/2010	26/12/2011	16/12/2012
Nombre d'actions attribuées effectivement au 31/12/08	29 000	0	0
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2008	0	0	0
Actions gratuites annulées antérieurement	0	0	0
Actions à attribuer effectivement au 31/12/2008	0	4 000 (période d'acquisition en cours)	31 500 (période d'acquisition en cours)

(1) Les statuts de la société prévoient un accord préalable du Conseil de surveillance sur les propositions faites par le Directoire

## 2. Les plans d'options de souscription d'actions d'AÉROWATT

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3
Date de l'AG ayant autorisé le plan	07/07/2006	07/07/2006	24/04/2008
Date du Conseil de surveillance ayant autorisé l'attribution d'options (1)	07/07/2006	05/12/2007	16/12/2008
Date de la décision du Directoire décidant de consentir des options	19/07/2006	26/12/2007	16/12/2008
Nombre total d'actions gratuites pouvant être souscrites :	20 000	2 000	33 500
* Dont mandataires sociaux	20 000	800	26 500
<i>dont Jérôme Billerey</i>	4 500	300	15 000
<i>dont Dominique Mahé</i>	2 000	200	4 000
<i>dont Laurent Albuissou</i>	2 500	300	7 500
<i>dont Marc Vergnet</i>	11 000	0	0
* Dont 10 premiers salariés attributaires	0	1 200	5 530
Point de départ de l'exercice des options	19/07/2006	30/12/2008	16/12/2012
Date d'expiration	18/07/2008	25/12/2009	16/12/2014
Prix de souscription	14,79 €	28,74 €	31,20 €
Nombres d'actions souscrites à ce jour	20 000	0	0
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2008	0	1 000	0
Options d'achat d'actions annulées antérieurement	0	0	0
Options de souscription restantes au 31/12/2008	0	1 000	33 500

(1) Les statuts de la Société prévoient un accord préalable du Conseil de surveillance sur les propositions faites par le Directoire

## XV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société ne dispose d'aucun comité spécialisé, ni de procédure interne spécifique permettant de mesurer la performance du Directoire.

Il existe un règlement intérieur du Conseil de surveillance approuvé à l'unanimité de ses membres lors de sa réunion du 11 octobre 2006. Ce règlement intérieur régit notamment :

- l'organisation du Conseil de surveillance : missions du Conseil de surveillance, composition du Conseil de surveillance, possibilité pour le Conseil de surveillance de décider de la création, en son sein, de comités (comité d'audit, comité des rémunérations, etc.), dont il fixerait la composition et les attributions ;
- le fonctionnement du Conseil de surveillance : préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance (orientations stratégiques, information des membres du Conseil de surveillance, mission de contrôle, mission spécifique pouvant être conférée à l'un de ses membres, réunions du Conseil de surveillance, participation aux réunions par des moyens de visioconférence et de télécommunication) et devoirs et responsabilités de ses membres (devoirs de confidentialité, d'indépendance et de diligence notamment).

Depuis la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, en tant que société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, la Société n'avait pas l'obligation d'émettre de rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Lors de son passage sur Alternext avec appel public à l'épargne au second semestre 2008, il avait été prévu, conformément au Code de commerce, que le Président du Conseil de surveillance établisse un rapport sur le contrôle interne en s'inspirant du guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publiées par l'Autorité des Marchés Financiers en janvier 2008.

La notion d'appel public à l'épargne a cependant été reformulée par l'ordonnance du 22 janvier 2009 dispensant les sociétés cotées sur Alternext de rédiger un tel rapport.

La Société indique à titre indicatif qu'il n'existe pas de service spécifique en charge du contrôle interne.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne au niveau du Groupe sont :

- le Conseil de surveillance de la Société et, en particulier, le Président du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance s'est réuni à 14 reprises au cours de l'exercice 2008 afin d'étudier, contrôler, approuver, valider les propositions faites par le Directoire en matière d'investissements et de financement et de manière plus générale de suivi des activités du Groupe.

- le Directoire de la Société

Le Directoire s'est réuni à 15 reprises au cours de l'exercice 2008.

Les réunions du Directoire et du Conseil de surveillance ont porté au cours de l'année 2008 sur, notamment :

- le suivi de l'avancement du programme de construction et de développement des projets éoliens et solaires ;
- les comptes ;
- la stratégie ;
- l'étude des sollicitations ponctuelles ;
- le financement des centrales éoliennes et solaires ;
- les dossiers d'acquisition de sociétés ;
- le passage des titres de la Société sur le marché Alternext.

- les commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales

Les commissaires aux comptes de la Société effectuent régulièrement une revue limitée des comptes des filiales du Groupe (à l'exception des sociétés Solar Énergies et AÉROWATT Participations qui ont des commissaires aux comptes dédiés). Des réunions sont régulièrement organisées avec les commissaires aux comptes au siège de la Société. Les commissaires aux comptes ont été sollicités de nombreuses fois cette année lors du passage des titres de la Société sur le marché d'Alternext. Les données comptables et budgétaires mensuelles sont régulièrement examinées et analysées en commun par le Conseil de surveillance, le Directoire, les services comptables.

Le Directoire, en collaboration avec ses avocats, assure le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

Depuis l'exercice 2007, la Société a procédé à un renforcement d'effectifs dans les domaines juridique et du contrôle de gestion, en se dotant de moyens lui permettant de faire face à de nouvelles obligations qui lui permettront également de mieux structurer son contrôle interne. Dans le cadre de son développement, AÉROWATT a entrepris de définir des principes et une organisation afin de mettre en œuvre les objectifs de contrôle interne, notamment en matière d'information financière et de pilotage des activités du Groupe.

## XVI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### A. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2008 accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-100 du Code de commerce)

	Délégations accordées par les Assemblées Générales (AG)	Date de l'AG ayant accordé la délégation	Durée de la délégation et date d'échéance	Montant total de la délégation (en euros)	Utilisation faite au cours de l'exercice	Solde (en euros)
1	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (7 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	26 mois, soit jusqu'au 24 juin 2010	5 000 000 (1)	/	5 000 000
2	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et par appel public à l'épargne (8 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	26 mois, soit jusqu'au 24 juin 2010	20 000 000 (1)	1 934 180	18 065 820
3	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (9 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	26 mois, soit jusqu'au 24 juin 2010	15 % de l'émission initiale (1) (2)	/	15 % de l'émission initiale (1) (2)

	Délégations accordées par les Assemblées Générales (AG)	Date de l'AG ayant accordé la délégation	Durée de la délégation et date d'échéance	Montant total de la délégation (en euros)	Utilisation faite au cours de l'exercice	Solde (en euros)
4	Délégation de compétence pour émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription (11 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	18 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2009	1 600 000 (1)	/	1 600 000
5	Délégation donnée au Directoire de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital (15 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	38 mois, soit jusqu'au 24 juin 2011	3 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution des options	Attribution de 33 500 options de souscriptions (représentant 2,04% du capital au jour de l'attribution)	0,96% (soit 15 819 options)
6	Délégation donnée au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre en faveur des mandataires sociaux et des salariés du Groupe (16 <sup>ème</sup> résolution)	24/04/2008	38 mois, soit jusqu'au 24 juin 2011	3 % du capital de la Société à la date d'attribution	Attribution de 31 500 actions gratuites (représentant 1,92 % du capital au jour de l'attribution)	1,08% (soit 17 819 actions)
7	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société au profit des salariés adhérents d'un PEE du Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription (2 <sup>ème</sup> résolution)	28/08/2008	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2010	450 000 (1)	60 250	389 750

(1) Dans la limite d'un plafond nominal global de 20 000 000 euros, commun aux points 1, 2, 3,4

(14<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 24 avril 2008)

(2) Délégation commune aux points 1 et 2

Le tableau ci-dessus correspond également au capital potentiel non émis.

## **B. Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**

AÉROWATT et certains de ses actionnaires, apporteurs, ont signé le 13 février 2008, à effet au 5 mars 2008, un contrat de liquidité avec Natixis (conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005), en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre AÉROWATT et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Un apport complémentaire a été effectué en septembre 2008.

Avec le passage des titres d'AÉROWATT sur Alternext, un nouveau contrat de liquidité (conforme aux dispositions de la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008) a été signé avec les mêmes interlocuteurs et avec les titres et espèces restant de l'ancien compte de liquidité.

Au 31 décembre 2008, la Société ne détenait donc aucun de ses titres en propre.

Depuis la loi de Modernisation de l'Economie et l'ordonnance du 30 janvier 2009, l'article L.225-209-1 du Code de commerce prévoit la possibilité de la mise en place de programmes de rachat d'actions pour les sociétés dont les titres sont admis sur un système multilatéral de négociation. (Faculté autrefois réservée aux seules sociétés cotées sur Eurolist).

La Société souhaite donc profiter de cette faculté pour, si cela s'avérait nécessaire, mettre en place un programme de rachat d'actions, dans le seul but d'assurer la liquidité du titre.

Il vous sera ainsi proposé lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009 (voir le texte des résolutions présentées) de vous prononcer sur la mise en place d'un tel programme.

## **C. Actions d'autocontrôle et participations croisées**

Néant.

## **D. Opérations des dirigeants et des personnes sur les titres de la Société**

Conformément aux règles de Marché d'Alternext, nous précisons qu'aucune opération n'a fait l'objet d'une déclaration des dirigeants en 2008. Conformément aux règles de Marché d'Alternext, nous précisons que les membres du Directoire ont pu souscrire au capital de la Société, en qualité de salarié, lors du transfert des titres sur Alternext. Ces opérations, inférieures à 5 000 euros, n'ont pas donné lieu à déclaration d'opération sur titres.

**E. Aliénation de participations croisées**

Néant.

**F. Injonctions, sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles**

Néant.

En conclusion, nous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Directoire

## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### Annexe 1 : Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	16 439 900	14 155 470	13 955 470	2 502 060	2 502 060
<b>Nombre d'actions :</b>					
* ordinaires existantes	1 643 990	1 415 547	1 395 547	250 206	250 206
* à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
<b>Nombre maximal d'actions futures à créer :</b>					
* par conversion d'obligations	0	0	0	300 429	150 429
* par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 835 332	3 119 593	1 971 471	2 350 997	2 853 597
Impôt sur les bénéfices (1)	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés	838 214	786 015	-386 911	-152 676	-441 186
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,51	0,56	-0,28	-0,61	-1,76
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	33	25	17	17	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 487 171	1 067 882	802 389	726 744	619 838
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	801 919	493 782	364 271	332 273	279 460

(1) Hors produits d'intégration fiscale

## **Annexe 2 : Présentation et liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice 2008**

Les dates mentionnées correspondent à des modifications intervenues au cours de l'exercice 2008.

### 1. Les membres du Directoire

#### - **M. Jérôme Billerey**

Jérôme Billerey, âgé de 50 ans, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électricien Supélec. Il dirige le Groupe depuis début 2005, est président du Directoire de la Société depuis le 7 juillet 2006, directeur général de la Société ainsi qu'administrateur et président de la Commission Outre-Mer du Syndicat des Énergies Renouvelables depuis le 29 octobre 2007. Successivement en charge au sein de la société Vergnet SA des départements Solaire Photovoltaïque (de 1990 à 1992), Énergies Renouvelables (de 1992 à 2000) et Énergie Éolienne (de 2000 à 2005), Jérôme Billerey a également été directeur général de cette société (de 1995 à 2004) puis chargé de mission auprès de son président directeur général (de 2005 à 2007). Il a participé à la création d'AÉROWATT avant de rejoindre la Société début 2005.

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT et de toute société :

- Membre et Président du Directoire de la Société AÉROWATT
- Contrat de travail avec la Société AÉROWATT : Directeur Général
- Directeur d'AÉROWATT Mauritius, (Ile Maurice)
- Gérant de la société AÉROWATT Nouvelle-Calédonie (641 167 RCS Nouméa)
- Président de la société AÉROWATT Participations (499 496 412 RCS Orléans)
- Représentant de la Société AÉROWATT, Présidente dans Solar Energies (498 534 437 RCS Orléans)
- Représentant de la Société AÉROWATT, Gérante de la société Eole Marie Galante (412 451 171 RCS Pointe-à-Pitre)
- Représentant de la Société AÉROWATT, Gérante dans la société Eole Désirade (403 861 768 RCS Pointe-à-Pitre)
- Président Directeur général de la société Valeco-SPE (441 933 298 RCS Montpellier).

#### - **M. Dominique Mahé**

Dominique Mahé, âgé de 52 ans, est titulaire d'un DECS et d'un DEA en Sciences Economiques, complété par une formation ESCP/EAP. Il est membre du Directoire de la Société depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et secrétaire général de la Société. Chef comptable d'une filiale du groupe Litton (LBS Inc.), il devient responsable administratif et financier dans une entité du groupe Aérospatiale. Il a rejoint AÉROWATT en 2002 et a suivi les diverses étapes du développement de la Société (apport partiel d'actif, agrément de la direction générale des impôts, transfert de salariés, augmentation de capital, etc.). Il a été en charge de sa structuration administrative et financière, ainsi que de la réalisation et du suivi des business plans. Gérant de la société Hélio Ajaccio (en cours d'immatriculation au 31/12/2008).

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT et de toute société :

- Membre du Directoire de la Société AÉROWATT,
- Contrat de travail avec la Société AÉROWATT : Secrétaire Général
- Cogérant de la société Eole Plan du Pal (433 056 819 RCS Narbonne)
- Président de la société Eole Fonds Caraïbes (445 179 542 RCS Pointe-à-Pitre)
- Gérant de la société Eole Grand Maison (450 756 275 RCS Pointe-à-Pitre)

- Gérant de la société Eole La Montagne (433 040 284 RCS Pointe-à-Pitre)
- Gérant de la société Eole La Perrière (481 854 396 RCS Saint-Denis)
- Gérant de la société Eole Morne Carrière (450 502 406 RCS Fort-de-France)
- Gérant de la société Eole Morne Constant (428 254 213 RCS Pointe-à-Pitre)
- Gérant de la société Eole Terre de Bas (478 399 694 RCS Basse-Terre)
- Gérant de la société Eole Miquelon (422 509 547 RCS Saint Pierre et Miquelon)
- Gérant de la société Winergy (423 732 213 RCS Orléans)
- Gérant de la société Eole Désirade 4 (487 614 497 RCS Pointe-à-Pitre)
- Gérant de la société Eole Bel Air (487 484 529 RCS Pointe-à-Pitre)
- Gérant de la société Eole Kafeate (701 565 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Kafeate II (723 122 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Mont Mau (808 899 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Prony (656 686 RCS Nouméa) – cette société ayant été radiée le 29 décembre 2008, absorbée par AÉROWATT Nouvelle-Calédonie
- Gérant de la société Eole Prony II (673 400 RCS Nouméa)
- Cogérant de la société Eole Prony III (673 400 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Charpentier (494 877 319 RCS Saint Denis)
- Gérant de la société Eole Touongo (844 191 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Sorbon (497 747 121 RCS Charleville Mézières)
- Gérant de la société Eole Balazé (497 844 670 RCS Rennes)
- Gérant de la société Eole La Motelle (501 881 312 RCS Charleville Mézières)
- Gérant de la société Eole Les Buissons (501 314 199 RCS Charleville Mézières)
- Gérant de la société Eole Yaté (891 499 RCS Nouméa)
- Gérant de la société Eole Paindrey (503 141 459 RCS Saint Denis)
- Gérant de la société Eole Brocéliande (504 714 254 RCS Rennes)
- Gérant de la société Eole Maxent (504 714 536 RCS Rennes)
- Gérant de la société Eole Concoret (508 754 819 RCS Vannes)
- Gérant de la société Eole Petit Fougeray (508 899 184 RCS Rennes)
- Gérant de la société Eole Bagger Pican La Boussac (509 233 284 RCS Saint Malo)
- Gérant de la société Eole Saint Ouen La Rouerie (509 247 979 RCS Rennes)
- Gérant de la société Hélio Florensac (509 241 691 RCS Béziers)
- Gérant de la société Hélio Logistique (509 447 181 RCS Orléans)
- Gérant de la société Hélio Orange (509 447 207 RCS Orléans)
- Gérant de la société Eole Malécage (en cours d'immatriculation au 31/12/2008)
- Gérant de la société Hélio Saint Benoît (en cours d'immatriculation au 31/12/2008)
- Représentant permanent d'AÉROWATT, administrateur de la société Valeco-SPE (441 933 298 RCS Montpellier).

- **M. Laurent Albuissou**

Laurent Albuissou, âgé de 36 ans, est diplômé des Arts & Métiers. Il est membre du Directoire de la Société depuis le 7 juillet 2006 et directeur du développement de la Société. Il a débuté sa carrière au sein de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) en Polynésie, où il était en charge localement de la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation. Après un passage dans l'administration locale, il entre chez Vergnet SA pour s'occuper de la construction de deux centrales éoliennes dans le Pacifique, puis intègre le siège à Orléans en 1999 au sein du département Eolien, en charge de la zone Pacifique puis Océan Indien, où il procède au démarrage de l'activité sur cette zone. En 2002, lors de la création d'AÉROWATT, il rejoint cette structure comme Directeur du développement, dans le but d'assurer la concrétisation des projets éoliens, de développer le portefeuille de projets et de diversifier l'activité.

Ses mandats sont les suivants au sein du Groupe AÉROWATT et de toute société :

- Membre du Directoire de la Société AÉROWATT
- Contrat de travail avec la Société AÉROWATT : Directeur du Développement

## 2. Les membres du Conseil de surveillance

### - **M. Marc Villecroze**

Marc Villecroze est diplômé de Centrale Paris. Il est membre du Conseil de surveillance de la Société depuis le 20 décembre 2007 et Président du Conseil de surveillance de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il a entamé une carrière d'ingénieur chez Total en 1984, s'occupant des premières infrastructures réseaux locaux et InfoCentre grands systèmes. En 1987, il a créé Nucléus, SSII spécialisée dans l'optimisation des systèmes de gestion de bases de données relationnels et le développement d'applications distribuées. En 1990, il a rejoint la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Côte d'Azur pour piloter la refonte du système d'information comptable et financier de la banque. En 1997, il était responsable du passage à l'euro du système d'information bancaire avant de prendre en charge la Direction financière et du contrôle de gestion du centre Informatique des Caisses d'Epargne Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon (50 millions d'euros de budget). Il est co-fondateur et directeur exécutif de Viveris Management.

Ces mandats au cours des cinq dernières années ont été les suivants :

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Marc VILLECROZE</b>	Représentant permanent de Viveris Management, membre du Conseil de Surveillance	Emix SA	21/03/2002 - 2014
	Représentant permanent de Viveris Management, administrateur	Palumed SA	13/07/2005 - 2011
	Président du Conseil de Surveillance/membre du Comité Stratégique	Trophos SA	24/11/2005 - 2011
	Représentant permanent de Viveris Management, membre du Conseil de Surveillance	Traqueur SA	21/12/2005 - 2011
	Administrateur	Solarforce SA	12/01/2007 - 2011
	Représentant permanent de Viveris Management, administrateur	Pythéas	24/11/2006 - 28/07/2008
	Représentant permanent de Viveris Management, administrateur	Realviz SA	19/11/2004 - 07/05/2008
	Membre du Conseil de Surveillance	Metex SA	14/09/2005 - 29/03/2008
	Censeur	Neotion SA	20/06/2001 - 12/04/2007
	Administrateur	OPI	20/04/2005 - 15/03/2007
	Membre du Conseil de Surveillance	Absys SA	24/04/2002 - 24/05/2004

- **M. Olivier Dupont**

Olivier Dupont, âgé de 55 ans, est ingénieur civil des Ponts et chaussées, DES de Sciences économiques. Il est vice-président du Conseil de surveillance de la Société depuis le 7 juillet 2006. Il s'est orienté vers le capital risque en 1988 après une carrière d'ingénieur grands projets export (Sofretu et groupe Schneider). Il a été de 2000 à 2005 dans le groupe Caisse des Dépôts, Directeur Général délégué à CDC Entreprises-FP Gestion, responsable du fonds public pour le capital risque et du fonds de promotion pour le capital risque. Auparavant, il a dirigé successivement SNVB participations (Groupe CIC), BTP Capital (spécialisé dans les éco-industries), la direction des investissements du Crédit du Nord et le Private Equity à la Société Générale. Depuis juillet 2005, il est fondateur et Président du Directoire de Demeter Partners, société de gestion indépendante gérant le FCPR Demeter, spécialisé dans les secteurs des éco-industries et des éco-énergies.

Ces mandats au cours des cinq dernières années ont été les suivants :

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Olivier DUPONT</b>	Président du Comité de Surveillance	Burgéap Holding SAS	25/09/2008 - en cours
	Membre du Comité de Surveillance	Caléa Energies Renouvelable	21/07/2008 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de surveillance	LFP SAS	07/05/2008 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Trez SA	14/03/2008 - en cours
	Membre du Comité de Surveillance	Financière Contrôles et Tests SAS	27/11/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Eurener (Espagne)	19/11/2007 - en cours
	Membre du Comité de Surveillance	Arion SAS	23/05/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Ambene Desarrollos (Espagne)	22/11/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Ambene Avenir (Espagne)	22/11/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Solaire Direct SA	26/03/2007 - en cours
	Membre du Conseil de Surveillance	Coré SA	12/12/2006 - en cours
	Représentant permanent au Conseil d'Administration (société en cours de liquidation)	Julien Lacaze SA	26/06/2006 - en cours

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Olivier DUPONT</b>	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Vergnet SA	14/06/2006 - en cours
	Président du Directoire	Demeters Partners	28/06/2005 - en cours
	Vice Président du Conseil de Surveillance	Ponts-Formation-Edition SA	11/01/1996 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Controlab	14/12/2007 - 08/02/2008
	Administrateur	Financière du Dolmen	30/01/2001 - 17/01/2007
	Censeur	Julien Lacaze SA	13/12/2005 - 26/06/2006
	Administrateur	Visiolis	01/06/2000 - 30/09/2005
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil d'Administration	Innovacom 5	01/09/2000 - 01/09/2005
	Administrateur	Deltamed	01/01/1992 - 01/09/2004
	Directeur Général	FP Gestion	01/01/2001 - 01/01/2004

- **M. Roland Derrien**

Roland Derrien est diplômé de l'Institut de Statistiques des Universités de Paris, titulaire d'une maîtrise d'économétrie et du DESS de stratégie marketing de l'IEP Paris. Il est membre du Conseil de surveillance de la Société depuis le 7 juillet 2006. Il a débuté sa carrière comme analyste financier puis comme ingénieur conseil de banque dans les secteurs de l'électricité, de l'électronique et de l'informatique. Il possède une expérience de plus de 20 ans en capital investissement acquise à Clinvest en tant que directeur en charge des prises de participation et d'opérations de conseil en fusion et acquisition puis au CDR. En 1998, il rejoint Crédit Lyonnais Asset Management pour y créer l'activité capital investissement. Il prend ensuite la responsabilité du capital développement au sein du Crédit Lyonnais Private Equity puis du marché secondaire et des énergies renouvelables au Crédit Agricole Private Equity dont il est aujourd'hui membre du Comité de Direction. Il est également membre de la Société Française des Analystes Financiers.

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Roland DERRIEN</b>	Administrateur	Financière St Merri	27/10/2004 - 2009
	Membre du Conseil de Surveillance	UNITE	01/07/2007 - 2008
	Membre du Conseil de Surveillance	SML	06/07/2007 - 2008
	Administrateur	Linux @ Business	13/12/2002 - 31/12/2007
	Membre du Conseil de Surveillance	Webdyn	01/07/2000 - 31/12/2006
	Membre du Conseil de Surveillance	Vision IQ / Poséidon	13/03/2002 - 23/11/2006
	Administrateur	Relaxnews	17/06/2003 - 02/05/2006

- **Crédit Agricole Private Equity, représentée par Mme Sylvia Raussin**

Filiale de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Private Equity est une société de gestion agréée AMF dédiée aux prises de participations dans des entreprises non cotées.

Acteur multi-spécialiste, Crédit Agricole Private Equity gère 2,8 milliards d'euros avec une présence sur l'ensemble des métiers du capital investissement : LBO & Développement, Capital Risque, Mezzanine, Co-Investissement, Énergies renouvelables, Infrastructures en PPP, Situations spéciales.

Actionnaire actif de plus de 140 sociétés, les quatre-vingt professionnels de Crédit Agricole Private Equity accompagnent les entreprises à tous les stades de leur développement, de la création à la transmission.

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
Sylvia RAUSSIN Représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity	Représentant permanent de CAPE au Conseil de Surveillance	Methaneo SAS	27/10/2008 - en cours
	Administrateur	Raffalli Energies Nouvelles SAS	31/07/2008 - en cours

- **Viveris Management, représentée par M. Eric Schettini**

Avec près de 400 millions d'euros de fonds gérés, Viveris Management, qui est l'un des premiers gestionnaires français de fonds de capital investissement pour compte de tiers, a développé une approche multirégionale dédiée aux petites et moyennes entreprises non cotées.

Viveris Management compte plus de 130 entreprises en portefeuille.

Adossé au groupe Caisse d'Épargne, Viveris Management regroupe quarante-cinq collaborateurs qui interviennent en France, aussi bien en France métropolitaine qu'en Outre-Mer, ainsi que dans les régions du sud de la Méditerranée. L'activité de Viveris Management concerne les principaux segments de marché du capital investissement : capital risque technologique, capital développement et capital transmission par financements LBO. Viveris Management a développé une gamme de 25 véhicules d'investissements, comprenant aussi bien des fonds faisant appel public à l'épargne (FCPI et FIP) que des fonds destinés aux investisseurs qualifiés (FCPR).

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Eric SCETTINI</b> Représentant permanent de Viveris Management	Représentant permanent de Viveris Management, membre du Comité d'orientation et de surveillance	OPI	21/11/2006 - 2013
	Représentant permanent de Management, administrateur	Neotion SA	02/05/2006 - 2012
	Président	Viveris Management SAS	30/01/2006 - 2012
	Représentant permanent de Viveris Management, membre du Conseil de Surveillance	Viveris Reim SA	07/09/2007 - 2011
	Président Directeur Général	Financière Viveris SA	21/12/2007 - 2010
	Président et Administrateur	Alternative Capital Partners SA (Tunisie)	01/09/2006 - 2010
	Président Directeur Général et Administrateur	Viveris Istithmar SA (Maroc)	25/08/2007 - 2010
	Président	Equity Capital Partners SAS	07/01/2005 - 16/12/2009
	Conseil de Direction	Primaveris	19/10/2000 - 27/11/2006
	Conseil d'Administration	Proencia	20/02/2001 - 27/11/2006
	Conseil d'Administration	Samenar	30/01/2003 - 27/11/2006
	Président	Viveris SAS	31/05/2001 - 29/06/2006
	Président	Sud capital	19/10/2001 - 15/11/2004
	Administrateur	Banque des îles Saint-Pierre et Miquelon (BDI)	28/09/2000 - 26/02/2004
Conseil d'Administration	Oceor	26/06/2001 - 12/02/2004	

- **Demeter Partners, représentée par M. Stéphane Villecroze**

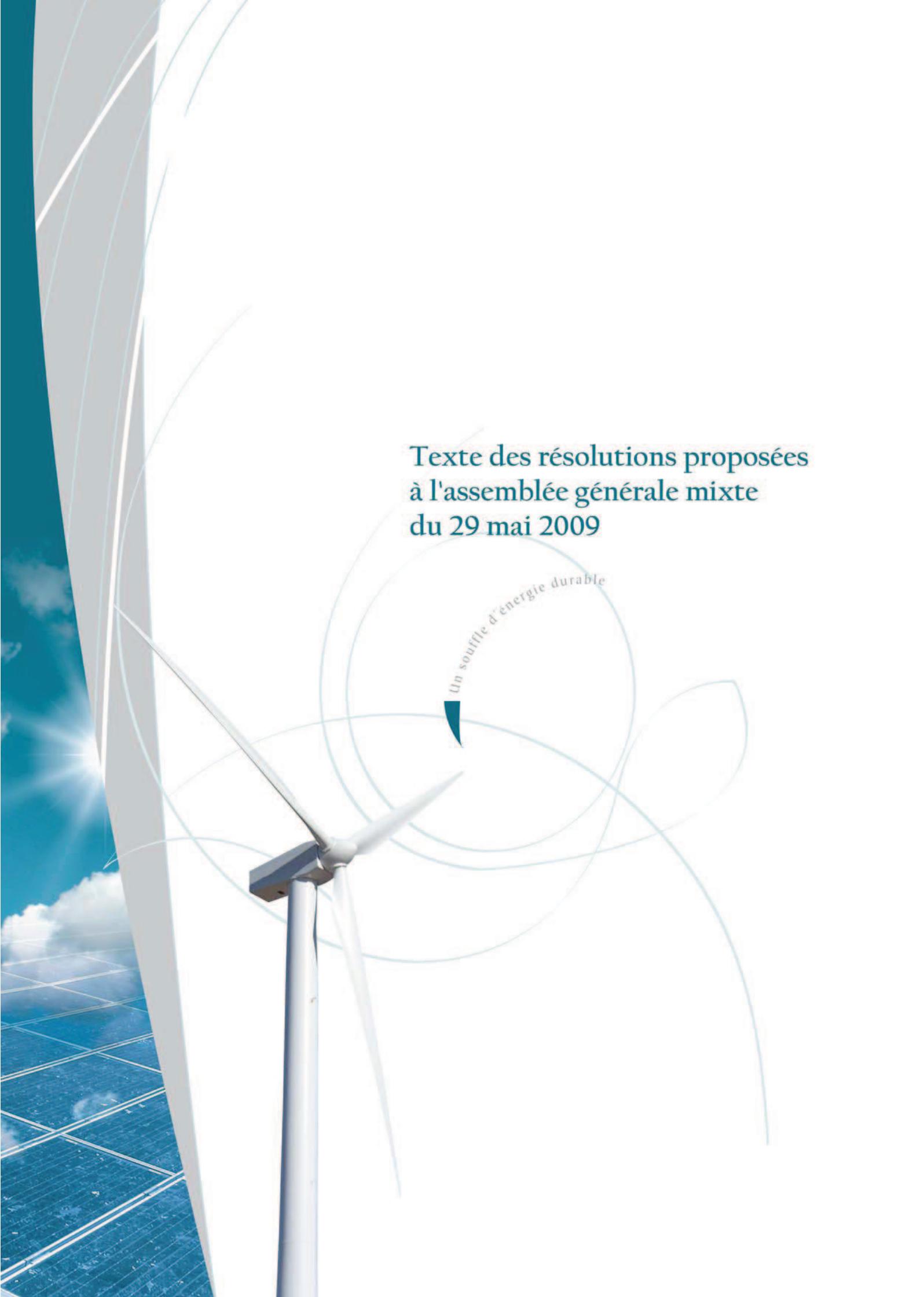
La société de gestion Demeter Partners gère le FCPR Demeter, qui a été créé en 2005 par quatre partenaires associés disposant d'une expérience industrielle et internationale dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie.

Ce fonds d'investissement sectoriel européen de 105 millions d'euros dédié au financement des éco-énergies et des éco-industries, a été parrainé par la CDC et l'IFP et souscrit par vingt investisseurs institutionnels parmi lesquels l'ADEME / FIDEME, CARDIF, les Caisses d'Epargne, CIC ACM, Robeco.

Le FCPR Demeter est géré par une équipe de douze professionnels. Il dispose de bureaux à Paris, à Madrid et d'un représentant à Fribourg.

Nom	Fonctions	Société	Dates de début - fin du mandat
<b>Stéphane VILLECROZE</b> Représentant permanent de Demeter Partners	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Méthanéo SAS	14/11/2008 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Burgéap Holding SAS	25/09/2008 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Caléa Energies Renouvelables	21/07/2008 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil de Surveillance	Panasol SAS	27/12/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Comité de Surveillance	Ternois SAS	24/07/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil de Surveillance	Inkame SA	07/06/2007 - en cours
	Représentant permanent de Demeter Partners au Conseil de Surveillance	Coré SA	12/12/2006 - en cours
	Membre du Directoire	Demeter Partners SA	28/06/2005 - en cours





Texte des résolutions proposées  
à l'assemblée générale mixte  
du 29 mai 2009

*Un souffle d'énergie durable*

## CHAPITRE 3 : TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MAI 2009

### I. ORDRE DU JOUR

#### A. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- Rapport du Directoire ;
- Rapport du Conseil de Surveillance ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Directoire de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

#### B. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Rapport du Directoire ;
- Modification des articles 3 et 19 des statuts de la Société.

#### C. Résolution à caractère mixte

- Pouvoirs pour les formalités.

## II. PROJET DE RÉSOLUTIONS

### RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directoire, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos au 31 décembre 2008, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice de 838 213,73 euros.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve également les dépenses et charges effectués au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 3 066 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés clos au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net part de groupe de (1 467 592) euros, (auquel s'ajoutent (335 923) euros d'intérêts minoritaires pour parvenir au résultat net de l'ensemble consolidé).

#### **TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat**

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 838 213,73 euros, ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice	838 213,73 €
- A l'apurement des pertes antérieures	2 908,51 €
	<hr/>
- Solde	835 305,22 €
- 5 % du solde ci-dessus à la réserve légale	41 765,26 €
- Le solde au Report à nouveau, soit	793 539,96 €

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION – Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, relatifs aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions et engagements qui y sont visés, ainsi que les conditions d'application dans lesquelles les conventions et engagements conclus antérieurement ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION – Programme de rachat d'actions de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société, dans la limite de 1 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la période du programme.

Cette autorisation est donnée pour favoriser, si besoin est, la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tous moyens compatibles avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 39 euros l'action. En cas d'opération sur le capital et notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 641 121 euros.

L'Assemblée Générale confère au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

## **RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE**

### **SIXIÈME RÉOLUTION - Modification des articles 3 et 19 des statuts**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- d'étendre l'objet social à tout type de production d'énergie, pour une activité réalisée aussi bien en France qu'à l'étranger ;
- de donner la possibilité aux membres du Directoire de se réunir par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 3 et 19 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

#### **Article 3 - Objet**

*« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :*

- *l'ingénierie, les études techniques et toute autre activité permettant de développer, réaliser, construire et exploiter par tous moyens des centrales éoliennes, hydrauliques, solaires, thermiques ou de toute autre nature de production d'électricité ;*
- *l'ingénierie, les études techniques et toute autre activité permettant de développer, réaliser, construire et exploiter des moyens de stockage et de conversion d'énergie ;*
- *la production et la vente d'énergie en général ;*
- *la recherche de sites et la maîtrise foncière pour le montage et la réalisation de tous projets liés aux activités ci-dessus ;*
- *toutes prestations de services techniques, commerciales, administratives et financières se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;*
- *l'acquisition et la souscription de droits sociaux dans toutes sociétés existantes ou à créer ainsi que la gestion de toutes participations financières ;*
- *et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités ou susceptibles d'en faciliter le développement. »*

#### **Article 19 - Présidence du Directoire – Délibérations**

(Insertion du nouvel alinéa suivant avant le dernier alinéa, le reste de l'article demeurant sans changement)

*« Sont réputés présents pour le calcul de la majorité les membres du Directoire qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur et pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité. »*

## **RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE MIXTE**

### **SEPTIÈME RÉOLUTION – Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.





Comptes consolidés  
au 31 décembre 2008

*Un souffle d'énergie durable*

## CHAPITRE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

### I. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31 décembre 2008

#### A. Bilan consolidé

ACTIF	31/12/2008 12 mois Valeurs nettes	31/12/2007* 12 mois Valeurs nettes	PASSIF	31/12/2008 12 mois Valeurs nettes	31/12/2007 12 mois Valeurs nettes
<b>Actif immobilisé</b>	<b>153 360 325</b>	<b>115 729 353</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>26 072 323</b>	<b>20 877 043</b>
Ecart d'acquisition	3 243 619	1 933 546	Capital	16 439 900	14 155 470
Immobilisations incorporelles	28 388	23 896	Primes	17 757 858	13 412 060
Centrales	104 143 229	104 267 517	Réserves	-6 657 843	-6 038 718
Autres immobilisations corporelles	348 209	353 271	Résultat consolidé	-1 467 592	-651 769
Immobilisations en cours	42 635 967	7 944 492	<b>Intérêts minoritaires:</b>	<b>-488 395</b>	<b>-293 349</b>
Immobilisations financières	2 640 899	1 181 618	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 942 528</b>	<b>706 183</b>
Titres mis en équivalence	320 014	25 013	Provisions titres mis en équivalence	651 291	8 331
			Provisions malus EDF	820 719	660 489
			Provisions pour risques et charges	160 000	37 363
			Impôt différé passif	310 518	
			<b>Ecart d'acquisition négatif (Petit Canal 1)</b>	<b>0</b>	<b>370 467</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>28 504 390</b>	<b>29 118 945</b>	<b>Dettes</b>	<b>91 647 167</b>	<b>61 008 092</b>
Stocks et en cours	0	0	Emprunts obligataires	230 653	266 888
Clients et comptes rattachés	2 692 186	3 082 923	Emprunts bancaires	51 050 314	32 607 976
Autres créances et comptes de régularisation	4 048 084	6 841 604	Autres dettes financières	8 629 607	5 409 634
Valeurs mobilières de placement	5 831 034	8 443 558	Fournisseurs et comptes rattachés	2 210 908	2 333 915
Disponibilités	15 933 086	10 750 860	Autres dettes et comptes de régularisation	1 948 464	2 769 360
			Dettes sur immobilisations	27 577 221	17 620 319
			<b>Aides fiscales et subventions constatées d'avance non remboursables</b>	<b>62 691 093</b>	<b>62 179 862</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>181 864 715</b>	<b>144 848 298</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>181 864 715</b>	<b>144 848 298</b>

\* Reclassement effectué sur le bilan au 31/12/07 des 'Stocks et travaux en-cours' en 'Immobilisations corporelles en cours' (596 996 euros), pour plus d'informations voir la section II.F.1. de la présente Annexe

## B. Compte de Résultat consolidé

	Exercice 31/12/2008 12 mois	Exercice 31/12/2007 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 642 553</b>	<b>7 091 892</b>
Production stockée	0	-122 957
Production immobilisée	5 477 281	3 167 743
<b>Production</b>	<b>13 119 834</b>	<b>10 136 678</b>
Achats consommés	-1 351 873	-523 105
<b>Marge brute</b>	<b>11 767 961</b>	<b>9 613 573</b>
Autres achats et charges externes	-5 288 207	-4 578 139
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	-2 472 807	-1 685 260
Impôts et taxes	-189 396	-152 225
Dotations aux amortissements	-8 203 599	-6 712 850
Dotations aux provisions sur actif circulant	-2 000	-263 670
Reprise aux provisions pour risques et charges et sur créances	67 546	0
Dotations aux provisions malus EDF	-160 230	-114 308
Dotations aux provisions pour autres risques et charges	-160 000	0
Autres produits d'exploitation (garantie productible)	288 834	234 792
Autres produits d'exploitation (retraitements centrales)	4 909 939	4 206 015
Autres produits et charges d'exploitation	53 850	-6 777
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>611 891</b>	<b>541 151</b>
Résultat financier	-2 049 187	-1 041 801
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-1 437 296</b>	<b>-500 650</b>
Charges et produits exceptionnels	64 844	329 713
Résultat des opérations en commun		
Impôts sur les résultats	-6 966	-14 237
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-1 379 418</b>	<b>-185 174</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-624 597	-397 944
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-169 967	-159 429
Reprise écart d'acquisition négatif	370 467	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 803 515</b>	<b>-742 547</b>
Intérêts minoritaires	-335 923	-90 778
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-1 467 592</b>	<b>-651 769</b>

## II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2008

*Sauf indication contraire, les montants présentés ci-dessous sont en euros.*

### A. Faits caractéristiques de l'exercice 2008

L'exercice 2008 a été caractérisé pour le Groupe AÉROWATT par les principaux faits marquants suivants :

- transfert sur Alternext accompagné d'une levée de fonds de 7,5 millions d'euros et d'une offre réservée aux salariés ;
- prises de participation :
  - o acquisition en juillet 2008 de 66 % du capital de la SA Valeco SPE qui exploite le parc de Saint Jean Lachalm installé fin 2008 en Haute-Loire, et qui détient des autorisations sur un autre projet en cours de développement (12 MW pour un permis de construire déposé en octobre 2007) ;
  - o acquisition en août 2008 de 33 % du capital de la société Parc de la Renardière, société qui exploitera un parc éolien en Loire Atlantique de 12 MW et pour lequel le développement est en cours à fin 2008.

Le développement des projets a principalement été marqué par les faits suivants :

- structuration et développement du département en charge des projets photovoltaïques, ayant permis la signature de conventions d'études, de promesses de bail, et le dépôt de demandes de permis de construire ;
- obtention de 5 permis de construire, sur l'exercice 2008, sur des projets éoliens, et 2 permis de construire sur des projets solaires ;
- la collaboration entre AÉROWATT et la société Apex BP Solar s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008, ces sociétés ayant confirmé leur partenariat en reconduisant leur programme de centrales solaires en surimposition de toitures raccordées au réseau EDF pour une puissance maximale de 4 MWc (Mégawatt crête) en cours d'installation sur l'équipement de bâtiments industriels, commerciaux et publics à la Réunion, en Guadeloupe et de lycées en Guyane. L'investissement total représente environ 20 millions d'euros. Au regard de projets déjà identifiés et sécurisés, ce partenariat initié en 2007 prévoit la possibilité d'installer jusqu'à 10 MWc.

Les centrales suivantes ont été mises en service sur 2008 :

- mise en exploitation industrielle des centrales de Mont Mau en Nouvelle-Calédonie et La Perrière (3) à la Réunion ;
- par ailleurs, la centrale de Saint Jean Lachalm a été installée fin 2008, les essais ont été effectués, la réception définitive se fera début 2009.

En outre, la phase de construction de la centrale de Touongo (Nouvelle-Calédonie) a débuté fin 2008.

Hormis les prises de participations mentionnées précédemment, le périmètre du Groupe AÉROWATT a évolué de la façon suivante :

- création de 15 sociétés (dont 3 en cours d'immatriculation au 31 décembre 2008, et 2 en cours de formation fin 2007) ;
- fusion simplifiée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'Eole Prony dans AÉROWATT Nouvelle-Calédonie ;
- 5% des parts sociales de la société Eole Touongo ont été cédés fin 2008 au profit de la SC Touongo 2008 I dans le cadre de la défiscalisation, ayant permis l'apport en compte courant de cet investisseur pour 9,9 millions d'euros (comptes séquestres) ; il est prévu dans l'acte de cession des parts qu'AÉROWATT récupérera ces 5 % à la fin du programme de défiscalisation.

## **B. Principes et méthodes comptables**

### 1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

### 2. Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

### 3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Tous les soldes bilantiels et les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminés.

### 4. Méthode de conversion

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités. Afin de présenter les états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Les seules sociétés détenues par AÉROWATT dont les comptes ne sont pas tenus en euros sont situées en Nouvelle Calédonie, et sur l'Ile Maurice (société AÉROWATT Mauritius intégrée dans les comptes consolidés en 2008).

Les comptes des sociétés situées en Nouvelle Calédonie sont tenus en Francs de la Communauté Française du Pacifique. Cette monnaie a un cours fixe avec l'euro. Ce cours, de 1 € = 119,33174 F cfp est constant et n'a pas varié depuis le début de l'année 2003. En conséquence, la conversion des comptabilités de ces sociétés en euros n'a généré aucun impact lié au choix d'une méthode de conversion.

Les éléments du bilan des entités opérant hors de la zone euro, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 5. Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 Décembre 2008, hormis la société Centrale Eolienne du Plan du Pal (clôture des comptes au 30 juin) qui a établi une situation comptable au 31 décembre 2008.

Pour les sociétés créées et immatriculée en 2008 dont le premier exercice se clôture en 2009, il a été établi une situation dans les mêmes conditions qu'un arrêté comptable de fin d'année, à savoir :

- Eole Maxent,
- Eole Brocéliande,
- Eole Concoret,
- Eole Petit Fougeray,
- Eole Baguer Pican,
- Eole Saint Ouen La Rouerie,
- Hélio Florensac,
- Hélio Logistique,
- Hélio Orange.

## C. Règles et méthodes d'évaluation

### 1. Base d'évaluation des comptes consolidés annuels

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

### 2. Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres est constitué par la partie fixe payée lors de la prise de contrôle, des frais d'acquisitions nets d'impôts, et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Si le versement d'un complément de prix est considéré comme non probable par le Groupe, il fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan et n'est pas inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste "Ecart d'acquisition".

### 3. Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par les entreprises, à savoir :

	Durée
Marques, procédés, logos	5 ans
Frais d'établissement	3 ans
Logiciels	1 an

### 4. Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué :

- de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner,

Le coût d'une immobilisation produite suit les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Le coût de production comprend toutes les charges directes et indirectes qui sont rattachées à la production du bien.

La société ne détient pas d'immobilisation corporelle pour lesquelles certains composants nécessiteraient un amortissement distinct faisant l'objet d'un plan d'amortissement propre.

La société ne possède pas de terrain. La maîtrise foncière des terrains sur lesquels sont assises les fermes éoliennes résulte de baux.

Pour les sociétés exploitant des sites de production d'énergie, la date d'entrée des immobilisations dans le périmètre est réputée être la même que celle de la livraison de la ferme éolienne.

Les immobilisations constitutives des fermes éoliennes ou photovoltaïques sont valorisées au coût historique de construction de la ferme, sous déduction du montant de la remise éventuelle correspondant à la TVA npr dont le bénéfice revient au détenteur final du bien. Lorsque des subventions d'investissement autres ont été versées directement en paiement du prix au fournisseur de la ferme éolienne ou photovoltaïque clef en main, le coût de l'immobilisation prend en compte le coût réel de la construction.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. En matière d'amortissement des immobilisations corporelles, les méthodes retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
<b>Bureaux d'études :</b>		
Agencements aménagements des constructions	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier	10 ans	linéaire
<b>Formes éoliennes anticycloniques :</b>		
Installation prise dans son ensemble	15 ans	linéaire

Lorsqu'un rythme différent d'amortissement est pratiqué dans les comptes sociaux d'une filiale, les comptes de cette dernière sont mis en harmonie avec les méthodes ci-dessus dans les comptes consolidés dans la mesure où ce retraitement revêt un caractère significatif.

L'amortissement des centrales commence à compter de la date de mise en service définitive des installations. Il n'est pas été pris en compte de valeur résiduelle en fin de vie des équipements.

#### 5. Dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe effectue à chaque clôture des tests de dépréciation sur la valeur des centrales (nette des subventions reçues) et des actifs incorporels. Pour ce faire, elle compare la valeur nette comptable des actifs affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec leur valeur d'utilité. Le Groupe a déterminé que le regroupement géographique des centrales constituait des UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux futurs de trésorerie directement attribuables aux UGT, estimés sur la durée attendue de l'utilisation des centrales. Les flux futurs sont estimés sur la base d'un plan d'affaires prévisionnel. Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital. Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Le taux retenu au 31 décembre 2008 est de 8,6 %.

Si la valeur nette comptable des actifs affectés à une UGT est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constatée pour l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur d'utilité.

#### 6. Activation des coûts de développement des projets éoliens et solaires conçus en interne

Les projets éoliens et solaires dont le développement est assuré par les bureaux d'études du Groupe ne sont activés que s'ils présentent de sérieuses chances de réussite. Pour l'appréciation des chances de réussite, les critères retenus sont les suivants : dépôt du permis de construire ou degré d'avancement du projet supérieur à 10% (éolien) ou 15% (solaire).

Pour les projets remplissant les critères définis ci-dessus, les coûts de développement sont inscrits à l'actif du bilan en contrepartie du poste 'Production immobilisée'. Les immobilisations sont valorisées à leur prix de revient incluant les charges directes (salaires et charges externes) ainsi qu'une quote-part de charges indirectes. Les projets en cours sont valorisés à l'avancement sur la base de la valeur estimée du projet. L'éventuel écart entre cette valeur et les coûts effectivement supportés fait l'objet d'une élimination en consolidation.

Compte tenu de ces règles et méthodes comptables, les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères exposés sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Il s'en suit que lorsque l'un des critères vient à être rempli pour un projet, l'activation des coûts qui lui sont liés entraîne mécaniquement la reconnaissance d'une production immobilisée pour des coûts engagés sur les exercices antérieurs. Pour cette raison, le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 constate une production immobilisée dont une partie comprend des coûts rattachables à des exercices antérieurs pour un montant estimé à 2 063 milliers d'euros.

Sur le même principe, la production immobilisée potentiellement reconnaissable dans les comptes des exercices futurs s'élèvent à 3 186 milliers d'euros au 31 décembre 2008. La production immobilisée complémentaire sera reconnue dès que la demande du permis de construire sera déposée.

#### 7. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas les effets escomptés non échus (ni Loi Dailly) qui font l'objet d'une mention en engagements hors bilan.

#### 8. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes.

Les comptes de trésorerie en monnaie étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

#### 9. Subventions d'investissement

Lorsque des subventions d'investissement ont été attribuées pour la réalisation des fermes éoliennes ou photovoltaïques, elles ont été perçues selon les cas soit en paiement direct auprès du fournisseur de la ferme clef en main, soit par la SARL d'exploitation, avant revente à la SNC regroupant les investisseurs intervenant dans le cadre des lois Paul ou Girardin, soit par cette SNC. Dans tous les cas cette partie du prix a été prise en compte dans le coût historique des immobilisations, et les subventions d'investissements correspondantes consolidées parmi les capitaux propres et reclassées au passif du bilan en compte de régularisation et amorties sur la durée de vie des immobilisations. Ces subventions sont définitivement acquises.

#### 10. Financement des immobilisations par les mécanismes de défiscalisation

La mécanique des lois Paul et Girardin contribuant au financement des immobilisations dans les Départements et Territoires d'Outre Mer a contribué au financement des projets réalisés par les filiales d'AÉROWATT dans ces régions. Les immobilisations ayant été retraitées dans les comptes consolidés sur la base de la totalité du prix de revient hors TVA npr, l'avantage financier définitivement acquis résultant du bénéfice des lois Paul et Girardin a été reclassé au passif du bilan en compte de régularisation et amorti sur la durée de vie des immobilisations.

La loi de défiscalisation applicable en Nouvelle Calédonie (Loi Frogier) participe au préfinancement des immobilisations et génère via la rétrocession d'une partie de l'avantage fiscal des bénéficiaires une participation au financement des immobilisations pour les filiales d'AÉROWATT qui en ont bénéficié. Cet avantage financier est comptabilisé en compte de réserves dans les comptes sociaux des filiales d'AÉROWATT. Il reste définitivement acquis à la société exploitant le projet. Dans les comptes consolidés, ces comptes de réserves ont été reclassés au passif du bilan en compte de régularisation et amortis sur la durée de vie des immobilisations.

#### 11. Impôt sur les bénéfices

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque leur réalisation future présente un caractère probable. Par prudence, aucun impôt différé n'a été constaté, hormis l'impôt différé passif constaté sur l'écart d'évaluation lié à l'acquisition de Valeco SPE (voir section II.F.1).

Le montant du déficit reportable au 31 décembre 2008, au titre du Groupe d'intégration fiscale, s'élève à 4 738 milliers d'euros.

#### 12. Indemnités de départ à la retraite

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2008.

Le montant mentionné en engagement hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 4% (contre 2% au 31 décembre 2007),

Convention collective : Métallurgie,

Age de départ : 65 ans (contre 60 ans au 31 décembre 2007, afin d'être en conformité avec les nouvelles obligations Fillon),

Condition de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

L'incidence de la modification des hypothèses actuarielles par rapport à l'exercice précédent est peu matérielle.

#### 13. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### 14. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31 décembre rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le Groupe et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Il est précisé que le Groupe ne constate aucune provision pour frais de démantèlement car les analyses menées ont montré que les coûts à supporter lors du démantèlement d'une centrale sont couverts par le produit de la vente des matériaux (acier notamment).

#### 15. Frais de recherche et développement

Le Groupe AÉROWATT n'entreprend pas d'activité de recherche et de développement d'un point de vue technique. Pour cette raison, ce point a toujours été considéré comme sans objet.

Toutefois, le Groupe s'est toujours attaché à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité. C'est cette démarche qui a valu à AÉROWATT le renouvellement de son label FCPI par l'ANVAR.

Lorsqu'AÉROWATT a mené des études ou recherches pour asseoir sa démarche, les frais correspondants ont été enregistrés en charges de l'exercice et n'ont pas donné lieu à comptabilisation à l'actif du bilan.

### **D. Méthodes préférentielles**

#### 1. Engagements de retraite

Ces engagements figurent en engagements hors bilan.

#### 2. Opérations de locations financement

Seules les opérations portant sur des biens de valeur significatives ont été retraitées. Les biens sont alors considérés comme ayant été achetés à crédit (SNC Eole Plan du Pal uniquement).

Lorsque les filiales d'AÉROWATT louent des installations à une SNC créée dans le cadre des lois Paul ou Girardin, la propriété finale des installations devant revenir à la SARL filiale d'AÉROWATT, les immobilisations actuellement propriétés des SNC ont été retraitées, ainsi que leur mode de financement.

#### 3. Frais d'émission des emprunts, primes d'émission, primes de remboursement des emprunts obligataires, primes de non conversion

Les frais d'émission des emprunts sont passés en charges de l'exercice.

Seule la SARL Eole Fonds Caraïbes a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire lorsqu'a été mis en place le financement de la centrale éolienne de Fonds Caraïbes.

#### 4. Traitement des écarts de conversion

Ces écarts sont traités selon la méthode décrite en C. 8.

### **E. Informations relatives au périmètre de consolidation**

Au 31 décembre 2008, le Groupe AÉROWATT comptait 48 filiales et 3 sociétés en cours d'immatriculation.

<b>Nom de la filiale</b>	<b>% de détention par AÉROWATT</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	
<b>AÉROWATT SA</b>			<b>Société mère</b>	
SNC Eole Désirade	99,99%	99,99%	Intégration Globale	
SNC Eole Marie Galante	55%	55%	Intégration Globale	
SARL Eole La Montagne	99,80%	99,80%	Intégration Globale	
SARL Eole Morne Constant	99,80%	99,80%	Intégration Globale	
SAS Eole Fonds Caraïbes	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Grand Maison	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Terre de Bas	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Bel Air	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Désirade 4	100%	100%	Intégration Globale	
SNC Petit Canal 1	50%	50%	Mise en Equivalence	
SARL Eole Morne Carrière	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Miquelon	100%	100%	Intégration Globale	
SNC Eole Plan du Pal	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Centrale Eolienne Plan du Pal	51%	51%	Intégration Proportionnelle à 49%	
SARL Eole Prony 2	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Kafeate	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Kafeate 2	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Prony 3	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Mont Mau	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Touongo	95%	95%	Intégration Globale	
SARL Eole La Perrière	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Charpentier	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Winergy	100%	100%	Intégration Globale	
Sarl Mont de Gerson	35%	35%	Mise en Equivalence	
Sarl Mont de Saint Loup	35%	35%	Mise en Equivalence	
SARL Eole Balazé	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Sorbon	100%	100%	Intégration Globale	
SARL Eole Pays d'Yvois	35%	35%	Mise en Equivalence	

Nom de la filiale	% de détention par AÉROWATT	% de contrôle	Méthode de consolidation	
SARL Eole Les Buissons	65%	65%	Intégration Globale	
SARL Eole La Motelle	65%	65%	Intégration Globale	
SARL AÉROWATT Nouvelle-Calédonie	100%	100%	Intégration Globale	fusion d'Eole Prony 1 dans Aérowatt Nouvelle-Calédonie au 1 <sup>er</sup> janvier 2008
AÉROWATT Participations	55%	55%	Intégration Globale	
SAS Solar Energies*	35,75%	65,00%	Intégration Globale	
AÉROWATT Mauritius	85%	85%	Intégration Globale	Créée sur 2007-Intégrée en 2008
SARL Eole Maxent	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008, en cours de formation au 31/12/07
SARL Eole Paindrety	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008, en cours de formation au 31/12/07
SARL Eole Yate	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Héliowatt	48%	48%	Mise en Equivalence	Société créée en 2008
SARL Eole Brocéliande	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Valeco SPE	66%	66%	Intégration Globale	Prise de participation en 2008
Parc de la Renardière	33%	33%	Mise en Equivalence	Prise de participation en 2008
Eole Concret	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Eole Petit Fougeray	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Eole Saint Ouen la Rouerie	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Eole Bagger-Pican La Boussac	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Hélio Logistique	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Hélio Orange	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Hélio Florensac	100%	100%	Intégration Globale	Société créée en 2008
Eole Malécage	100%	100%	Intégration Globale	Société en cours d'immatriculation au 31/12/08

Nom de la filiale	% de détention par AÉROWATT	% de contrôle	Méthode de consolidation	
Hélio Ajaccio	100%	100%	Intégration Globale	Société en cours d'immatriculation au 31/12/08
Hélio Saint Benoît	100%	100%	Intégration Globale	Société en cours d'immatriculation au 31/12/08

\* Société détenue indirectement par Aéro watt

#### Remarques sur l'application des méthodes de consolidation

La Société SNC Petit Canal n°1, dont le transfert des parts a été finalisé en 2007 a été considérée comme contrôlée par EDF, et traitée en conséquence comme société Mise en Equivalence, la gérance étant assurée par SIIF Energies Outre-Mer.

La SARL Centrale Eolienne Plan du Pal, bien que détenue à 51% au 31 décembre 2008 a été consolidée en intégration proportionnelle à 49%, la détention devant évoluer en ce sens et un accord sur la gestion de la société devant être mis en place.

La SARL Héliowatt, bureau d'études solaire, a été créée en 2008, en partenariat avec des personnes physiques spécialistes du secteur d'activité. Bien qu'AÉROWATT soit l'actionnaire principal, la méthode de consolidation adoptée est la mise en équivalence, AÉROWATT détenant moins de 50% des parts de l'entreprise.

A ces remarques près, toutes les filiales contrôlées à plus de 50% par AÉROWATT ont été intégrées selon les règles de l'intégration globale.

## F. Explications des postes du bilan consolidé

### 1. Actif immobilisé

#### Écarts d'acquisition

Le traitement de l'écart d'acquisition a été effectué comme mentionné au paragraphe C.2.

	31/12/07	Augmen- tion	Diminu- tion	Variation périmètre	Autres variations	31/12/08
<b>Valeurs brutes</b>						
S/ acquisition NC (acquis.2006)	1 948 949					1 948 949
S/ acquisition PRONY 1	144 026					144 026
S/ acquisition VALECO SPE		940 676				940 676
S/ acquisition PARC DE LA RENARDIERE		539 364				539 364
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 092 975</b>	<b>1 480 040</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 573 015</b>
<b>Amortissements</b>						
S/ acquisition NC (acquis.2006)	155 916	155 916				311 832
S/ acquisition PRONY 1	3 513	14 051				17 564
S/ acquisition VALECO SPE S/ acquisition PARC DE LA RENARDIERE						0
<b>Total amortissements</b>	<b>159 429</b>	<b>169 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>329 396</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 933 546</b>	<b>1 310 073</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 243 619</b>

Les écarts d'acquisition concernent :

- l'acquisition en 2006 des parts dans des sociétés situées en Nouvelle Calédonie. Cette opération a été complétée en 2007 par le rachat des parts détenues par la société BAUMEA dans Eole Prony. Dans la mesure où l'opération d'acquisition avait été engagée comme une opération globale et où AÉROWATT a engagé les études en vue du regroupement de l'ensemble des fermes éoliennes de Nouvelle Calédonie, la détermination de l'écart d'acquisition a été considérée globalement sur l'ensemble de l'opération d'acquisition des parts des fermes néo-calédoniennes. Il a été amorti sur la durée moyenne résiduelle d'amortissement des immobilisations des centrales, soit 12,5 années. Les mêmes modalités d'amortissement de l'écart d'acquisition ont été retenues pour l'achat des titres de la centrale de Prony réalisé en 2007, soit un amortissement calculé sur 10 ans et 3 mois.
- L'acquisition en 2008 de 2 nouvelles sociétés : 66% de la SA Valeco SPE et 33% de la société Parc de la Renardière. Ils seront amortis selon la durée de vie de la centrale à partir de la réception définitive de la centrale. La centrale de Saint-Jean Lachalm a été installée fin 2008 mais la réception définitive n'a pas encore été effectuée. La centrale de Parc de la Renardière est en cours de développement.

- L'affectation de l'écart d'acquisition de Valeco SPE a donné lieu l'enregistrement de :
  - o un écart d'évaluation sur la centrale de Saint-Jean Lachalm pour 990 milliers d'euros (sur lequel est calculé un impôt différé passif à hauteur de 330 milliers d'euros) ;
  - o un écart d'acquisition pour 941 milliers d'euros.
  - o L'écart d'évaluation et l'écart d'acquisition seront amortis selon la durée d'amortissement de la centrale, en contrepartie l'impôt différé sera repris au même rythme que l'amortissement de l'écart d'évaluation.
- Concernant l'acquisition du Parc de la Renardière, un écart d'acquisition a été comptabilisé pour 539 milliers d'euros. La centrale du Parc de la Renardière étant en cours de développement à la date de clôture, l'écart d'acquisition sera définitivement affecté à l'issue du délai d'affectation, soit avant le 31 décembre 2009.

### **Immobilisations incorporelles**

	31/12/07	Augmenta- -tion	Diminu- -tion	Variation périmètre	Autres variations	31/12/08
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais d'établissement	13 115			-8 715		4 400
Autres immobilisations incorporelles	79 288	39 666				118 954
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		5 000				5 000
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>92 403</b>	<b>44 666</b>		<b>-8 715</b>		<b>128 354</b>
<b>Amortissements</b>						
Frais d'établissement	13 073	42		-8 715		4 400
Autres immobilisations incorporelles	55 434	40 132				95 566
<b>Total amortissements</b>	<b>68 507</b>	<b>40 174</b>		<b>-8 715</b>		<b>99 966</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>23 896</b>	<b>4 492</b>				<b>28 388</b>

## Immobilisations corporelles

	31/12/07	Augmen- tion	Diminu- tion	Variation périmètre	Autres variations	31/12/08
<b>Valeurs brutes</b>						
Installations techniques, centrales	126 848 189	7 954 908				134 803 097
Installations techniques centrales en crédit bail	1 676 939					1 676 939
Installations techniques, autres	308 058	86 263	13 297		-116 843	264 181
Autres immobilisations corporelles	191 696	100 496	3 558		21 562	310 196
Immobilisations corporelles en cours*	7 919 502	24 367 380		6 727 200		39 014 082
Avances et acomptes versés	24 990	3 621 885	24 990			3 621 885
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>136 969 374</b>	<b>36 130 932</b>	<b>41 846</b>	<b>6 727 200</b>	<b>-95 281</b>	<b>179 690 380</b>
<b>Amortissements et Provisions</b>						
Installations techniques, centrales	23 574 413	7 766 310				31 340 723
Installations techniques, centrales en crédit bail	683 198	312 887				996 085
Installations techniques, autres	53 586	43 577	3 249		-6 507	87 407
Autres immobilisations corporelles	92 897	44 342	1 296		2 817	138 760
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>24 404 094</b>	<b>8 167 115</b>	<b>4 545</b>		<b>-3 689</b>	<b>32 562 975</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>112 565 280</b>	<b>27 963 816</b>	<b>37 301</b>	<b>6 727 200</b>	<b>-91 592</b>	<b>147 127 405</b>

\* reclassement sur 2007 des Encours de service (597 milliers d'euros) en Immobilisations corporelles en cours

Il est comptabilisé en 'Immobilisations corporelles' tant les immobilisations propriétés d'AÉROWATT et de ses filiales, que le retraitement des immobilisations acquises par crédit-bail, ou le retraitement des programmes d'investissement réalisés dans le cadre des lois relatives à la défiscalisation dans les départements et territoires d'Outre-Mer mais dont la propriété doit revenir à AÉROWATT ou ses filiales comme indiqué aux points II.C.4. et II.D.2., ainsi que les immobilisations en cours.

La hausse de 7 955 milliers d'euros sur les centrales comprend pour 7 854 milliers d'euros la mise en exploitation des centrales solaires ayant donné lieu en contrepartie à une subvention de 2 833 milliers d'euros.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2008 comprennent pour 16 646 milliers d'euros la centrale de Saint-Jean Lachalm, les essais ayant commencé fin 2008 mais la réception définitive n'étant pas encore intervenue elle n'a pu être comptabilisée en 'Centrales' en service.

La colonne 'Autres variations' comprend une régularisation au titre de la comptabilisation des matériels de mesures du vent acquis en 2007, principalement les frais de montage qui sont à exclure du coût des mâts de mesure et à comptabiliser en charges. Ces frais qui avaient été comptabilisés en immobilisations en 2007 ont donc été repris en charges sur 2008, donnant lieu à un impact de -91 milliers d'euros sur le résultat consolidé 2008.

Immobilisations en cours :

Dans le bilan d'ouverture, les 'Encours de services', valorisés à hauteur de 598 milliers d'euros au 31 décembre 2007, ont été reclassés sur la ligne 'Immobilisations corporelles en cours' par souci d'homogénéité avec le traitement retenu en 2008. Le Groupe estime que l'incidence sur la présentation du bilan d'ouverture n'est pas significative.

### Immobilisations financières

	31/12/07	Augmenta -tion	Diminu -tion	Variation périmètre	Autres variations	31/12/08
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participations	1 967			-1 967		
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 537 040	1 461 248				2 998 288
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 539 007</b>	<b>1 461 248</b>		<b>-1 967</b>		<b>2 998 288</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Titres de participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières	357 389					357 389
<b>Total Dépréciations</b>	<b>357 389</b>					<b>357 389</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 181 618</b>	<b>1 461 248</b>		<b>-1 967</b>		<b>2 640 899</b>

Au 31 décembre 2008, les 'Autres immobilisations financières' comprennent principalement la part des comptes courants détenus dans les sociétés mises en équivalence, dont :

- 1 383 milliers d'euros de compte courant détenu dans la SNC Eolienne Petit Canal n°1,
- 965 milliers d'euros de compte courant détenu dans la SARL Parc de la Renardière.

Dans les comptes de la SNC Eolienne Petit Canal n°1, le compte courant détenu par AÉROWATT est enregistré pour un montant de 2 342 milliers d'euros, car il intègre une créance acquise par AÉROWATT pour un euro.

Au 31 décembre 2008, le montant de la provision sur comptes courants s'élève à 357 milliers d'euros, elle concerne intégralement la société Eolienne Petit Canal n°1 et n'a pas varié par rapport au 31 décembre 2007.

### Titres mis en équivalence

Les sociétés Eole Mont de Saint Loup, Eole Mont de Gerson, Eole Pays d'Yvois, Parc de la Renardière, Héliowatt et Petit Canal n°1 sont mises en équivalence.

	Contributions aux capitaux propres consolidés	Contributions au résultat consolidé
Société Eole Mont de Gerson	21 736	22 591
Société Eole Mont de Saint Loup	25 284	32 759
Société Eole Pays d'Yvois	34 692	4 123
Société Héliowatt	41 466	-6 534
Société Parc de la Renardière	196 836	-3 800
Société Petit Canal 1	-651 291	-673 736
<b>Total</b>	<b>-331 277</b>	<b>-624 597</b>

*Titres mis en équivalence* 320 014

*Provision pour risques des titres mis en équivalence* -651 291

## 2. Actif circulant

### Créances

	31/12/07	31/12/08	À un an au plus	À plus d'un an
Avances et acomptes versés	594 267	120 159	120 159	
Clients et comptes rattachés	4 077 407	3 658 488	2 297 001	1 361 487
Autres créances	6 212 835	3 792 450	3 775 188	17 262
Charges constatées d'avance	34 502	135 475	135 475	
Impôt différé actif				
<b>TOTAL valeurs brutes</b>	<b>10 919 011</b>	<b>7 706 572</b>	<b>6 327 823</b>	<b>1 378 749</b>

### Dépréciation des créances

	31/12/07	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres variations	31/12/08
Clients et comptes rattachés	994 484	2 000	30 182		0	966 302
Autres créances						
<b>TOTAL</b>	<b>994 484</b>	<b>2 000</b>	<b>30 182</b>			<b>966 302</b>

### 3. Capitaux propres

Au 31 Décembre 2008, le capital social d'AÉROWATT se compose de 1 643 990 actions de 10 euros.

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Autres	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture 31/12/2006</b>	<b>13 955 470</b>	<b>-4 827 484</b>	<b>-1 316 709</b>			<b>13 356 260</b>	<b>21 167 537</b>
Affectation du résultat		-1 316 709	1 316 709				
Résultat de l'exercice			-651 781				-651 781
Variations du capital de l'entreprise consolidante	200 000	40 000				55 800	295 800
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							
Incidence des réévaluations							
Variation des écarts de conversion							
Changements de méthodes comptables							
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres							
Autres variations		65 475					65 475
<b>Situation à la clôture 31/12/2007</b>	<b>14 155 470</b>	<b>-6 038 718</b>	<b>-651 781</b>			<b>13 412 060</b>	<b>20 877 031</b>
Affectation du résultat		-651 781	651 781				
Résultat de l'exercice			-1 467 592				-1 467 592
Variations du capital de l'entreprise consolidante	2 284 430	53 800				4 345 798	6 684 028
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle							
Incidence des réévaluations							
Variation des écarts de conversion							
Changements de méthodes comptables							
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres							
Autres variations		-21 144					-21 144
<b>Situation à la clôture 31/12/2008</b>	<b>16 439 900</b>	<b>-6 657 843</b>	<b>-1 467 592</b>			<b>17 757 858</b>	<b>26 072 323</b>

Le transfert d'AÉROWATT sur Alternext s'est accompagné d'une levée de fonds de 7 543 milliers d'euros par la création de 193 418 actions, dont 5 609 milliers d'euros comptabilisés en prime d'émission. Les charges externes liées à cette augmentation de capital ont été imputées sur la prime d'émission pour un total de 1 076 milliers d'euros.

Par ailleurs, l'augmentation de capital s'est accompagnée d'une offre réservée aux salariés, ayant permis la création de 6 025 actions nouvelles, soit un impact de 60 milliers d'euros en capital et 128 milliers d'euros en prime d'émission.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2006, le Directoire s'est réuni le 21 juillet 2008 pour constater l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Directoire lors de sa réunion du 19 juillet 2006 et constater l'augmentation corrélative du capital pour 290 milliers d'euros, après incorporation des réserves indisponibles à cet effet.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008, le Directoire s'est réuni le 16 décembre 2008 pour décider de l'attribution de 31 500 actions gratuites, imputées en réserves indisponibles pour 315 milliers d'euros.

#### 4. Intérêts minoritaires

	31/12/07	Variation périmètre	Variations	31/12/08
Résultat des minoritaires	-90 778		-245 145	-335 923
Réserves des minoritaires	-202 571	140 877	-90 778	-152 472
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-293 349</b>	<b>140 877</b>	<b>-335 923</b>	<b>-488 395</b>

Les intérêts minoritaires comprennent principalement les minoritaires calculés sur les sociétés suivantes : Eole Marie-Galante, Solar Energies et Valeco SPE.

#### 5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

	31/12/07	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres Variations	31/12/08
Provisions pour risques (Malus EDF)	660 489	160 230				820 719
Provisions pour risques créances PC1						
Provisions pour charges	37 363	160 000	37 363			160 000
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	8 331	642 960				651 291
Impôt différé passif					310 518	310 518
<b>TOTAL</b>	<b>706 183</b>	<b>963 190</b>	<b>37 363</b>		<b>310 518</b>	<b>1 942 528</b>

La provision pour risques « Malus EDF » de 821 milliers d'euros constatée au 31 décembre 2008 concerne un contentieux lié à la contestation des dispositions des contrats de vente d'énergie des centrales éoliennes signés suivant le régime de la procédure d'appel d'offres « Eole 2005 ».

Malgré un courrier du Ministère de l'Industrie en mai 2006 indiquant être d'accord sur le traitement proposé par le Groupe de travail rassemblant les producteurs indépendants et EDF, ce contentieux est toujours en cours de procédure au 31 décembre 2008. Un expert unique a été nommé par les parties. L'arbitrage de la DIDEME (Direction de la Demande et des Marchés Energétiques) a été sollicité, et celle-ci recherche une solution qui requiert l'accord de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

La décision sur le traitement du malus « Eole 2005 » est donc toujours attendue.

La provision sur les titres mis en équivalence concerne la centrale de Petit Canal n°1, pour 651 milliers d'euros, suite à la comptabilisation en 2008 d'une dotation exceptionnelle afin de provisionner à 100 %, 16 machines sur les 40 constituant le parc. En contrepartie, l'écart d'acquisition négatif, constaté en 2007, a été repris sur 2008.

L'impôt différé passif de 311 milliers d'euros correspond à 330 milliers d'euros d'impôt différé passif comptabilisé au titre de l'écart d'évaluation de 990 milliers d'euros constaté sur la centrale de Saint-Jean Lachalm dans le cadre de l'acquisition de Valeco SPE, après déduction de l'impôt différé actif de 19 milliers d'euros constaté à la date d'acquisition sur Valeco SPE. Cet impôt différé passif sera repris au même rythme que l'amortissement de la centrale.

### Écart d'acquisition négatif

	31/12/07	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Autres Variations	31/12/08
Ecart d'acquisition négatif Petit Canal 1	370 467		370 467			0
<b>TOTAL</b>	<b>370 467</b>		<b>370 467</b>			<b>0</b>

L'écart d'acquisition négatif, constaté en 2007 suite au transfert des parts à hauteur de 50% de la SNC Eolienne Petit Canal n°1, a été repris en totalité sur 2008, car il faisait redondance avec la perte de Eolienne Petit Canal n°1 (mise en équivalence à hauteur de -674 milliers d'euros au 31 décembre 2008). Cette perte est essentiellement expliquée par l'amortissement exceptionnel passé dans les comptes de la filiale au titre de 16 machines de puissance de 60 kW (sur 40) qui devront être démontées pour installer une GEV HP d'une puissance de 1 MW.

## 6. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

	31/12/07	31/12/08	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	266 888	230 653	39 192	191 461	0
Autres emprunts obligataires (ORA)	0	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 800 765	44 940 070	4 107 401	15 862 629	24 970 040
Emprunts en crédit-bail	793 578	680 854	680 854	0	0
Dettes financières diverses	5 409 634	8 629 607	8 629 607	0	
Concours bancaires courants	13 633	5 429 390	5 429 390		
<b>TOTAL emprunts et dettes financières</b>	<b>38 284 498</b>	<b>59 910 574</b>	<b>18 886 444</b>	<b>16 054 090</b>	<b>24 970 040</b>

L'emprunt obligataire convertible émis pour un montant de 360 milliers d'euros figure dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 pour sa valeur après remboursement des échéances dues au titre de l'exercice, soit 36 milliers d'euros. Il a été émis par la SAS Eole Fonds Caraïbes et souscrit par le FIDEME.

Il peut être converti en cas de non remboursement des échéances. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Prix d'émission : 20 000 euros
- Nombre d'obligations : 18
- Taux d'intérêts annuel : 8 %
- L'emprunt obligataire viendra à échéance le 31 décembre 2013.

Les emprunts bancaires (hors prise en compte de l'emprunt de crédit-bail) ont évolué de la façon suivante :

- emprunts souscrits pour un montant total de 19 820 milliers d'euros, incluant 11 919 milliers d'euros sur des emprunts en crédit-relais (Solar Energies et Valeco SPE),
- emprunts remboursés pour un montant total de 9 311 milliers d'euros, incluant 4 478 milliers d'euros sur l'emprunt souscrit fin 2007 par AÉROWATT SA et remboursé en 2008 suite à la mise en place des financements long terme sur les centrales de Grand Maison et La Perrière tranche 3 (pour un montant total de 4 763 milliers d'euros),
- effet des variations de périmètre pour un montant total de 2 401 milliers d'euros (Valeco SPE).

La ligne 'Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit' comprend les emprunts ayant participé au financement des fermes éoliennes. En contrepartie de ceux-ci, les garanties suivantes existent au 31 décembre 2008 :

- nantissement du matériel pour Eole Désirade, Eole Marie Galante, Eole Morne Constant, Eole Lifou, Eole Prony 2, Eole Kafeate, Eole Kafeate 2, Eole Fonds Caraïbes ;
- nantissement du fonds de commerce pour Eole Morne Constant, Eole Miquelon, Eole Grand Maison, Eole La Perrière (tranche 3) ;
- nantissement de 100% des parts sociales des sociétés Eole Terre de Bas, Eole Plan du Pal, Eole Miquelon, et Centrale Eolienne du Plan du Pal ; ainsi que 70% des parts de Solar Energies détenues par AÉROWATT ;
- nantissement du bail d'Eole Morne Carrière et Eole Terre de Bas ;
- nantissement du dépôt de garantie sur l'emprunt d'Eole Grand Maison, et la tranche 3 d'Eole La Perrière ;
- garantie à 1<sup>ère</sup> demande d'AÉROWATT pendant 5 ans sur le contrat d'Eole Grand Maison, et Eole La Perrière (tranche 3) ;
- nantissement contrat EDF pour Eole Plan du Pal et Eole Miquelon ;
- promesse d'hypothèque sur les installations pour la centrale de La Perrière ;
- cessions de créances sur les ventes d'énergie ;
- délégations d'assurance sur les installations des centrales.

Afin de financer les prises de commandes des machines, des lignes de crédit ont été mises en place sur le second semestre chez AÉROWATT, pour un total de 5 429 milliers d'euros au 31 décembre 2008, dans l'attente de la mise en place des crédits long terme.

Les 'Dettes financières diverses' comprennent notamment :

- les comptes courants et intérêts détenus par EDEV, co-associé, dans les SNC Eole Désirade et Eole Marie Galante, soit respectivement 330 milliers d'euros et 486 milliers d'euros ;
- les comptes courants détenus dans les centrales néo-calédoniennes par les investisseurs défiscalisant au titre de la loi Frogier, soit 7 456 milliers d'euros (hors prise en compte du montant de la défiscalisation Frogier, classé en 'Aides fiscales' pour 2 444 milliers d'euros) sur la centrale de Eole Touongo (en contrepartie d'un compte bancaire bloqué), contre 4 627 milliers d'euros au 31 décembre 2007 au titre de Mont Mau remboursé sur 2008.

## 7. Autres dettes à court terme

Les autres dettes comprennent :

	31/12/07	31/12/08	À un an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs	2 333 915	2 210 908	2 210 908	
Avances et acomptes reçus sur commande	0		0	
Dettes fiscales et sociales	2 400 949	1 661 218	1 661 218	
Impôts différés passifs				
Dettes sur immobilisations	17 620 319	27 577 221	26 295 334	1 281 887
Dettes diverses	368 411	287 246	287 246	0
Aides et subventions constatées d'avance	62 179 862	62 691 093	7 890 732	54 800 361
<b>TOTAL autres passifs à court terme</b>	<b>84 903 456</b>	<b>94 427 686</b>	<b>38 345 438</b>	<b>56 082 248</b>

Les 'Aides fiscales non remboursables et les subventions constatées d'avance' représentent le retraitement de la part du financement des centrales apportées par les subventions, l'impact des aides fiscales non remboursables (Lois Pons, Paul, Girardin) accordées aux centrales construites et en exploitation à la clôture du bilan, et l'impact de l'avantage fiscal résultant de la Loi Frogier en Nouvelle Calédonie et restant définitivement acquis à la société d'exploitation.

## G. Explications du compte de résultat consolidé

### 1. Ventilation du chiffre d'affaires par activités

	Exercice 31/12/2008 12 mois	Exercice 31/12/2007 12 mois
Vente d'énergie	7 004 094	6 633 508
Prestations de services	606 269	418 411
Autres	32 190	39 973
<b>TOTAL chiffre d'affaires</b>	<b>7 642 553</b>	<b>7 091 892</b>

## 2. Autres produits d'exploitation

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Production stockée	0	-122 957
Production immobilisée	5 477 281	3 167 743
Subventions d'exploitation		0
Transfert de charges	106 023	62 539
Reprises de provisions	67 546	0
Produits divers gestion sur exercices antérieurs		
Autres produits (retraitement subventions et aides fiscales)	4 909 939	4 206 015
Autres produits (garanties de productibles)	288 834	234 792
<b>TOTAL autres produits d'exploitation</b>	<b>10 849 623</b>	<b>7 548 132</b>

La 'Production immobilisée' correspond à l'activation des coûts de développement des projets éoliens et solaires.

Les 'Autres produits' correspondent au retraitement des subventions et aides fiscales non remboursables obtenues pour le financement des centrales pour lesquelles AÉROWATT détient le capital des sociétés exploitant la centrale.

## 3. Charges de personnel et effectif

### Charges de personnel

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Salaires et traitements	1 636 863	1 168 660
Charges sociales	835 944	516 600
<b>TOTAL charges de personnel</b>	<b>2 472 807</b>	<b>1 685 260</b>

Les charges de personnel sont en augmentation due à la forte hausse des effectifs sur l'exercice. Par ailleurs, l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'augmentation de capital a donné lieu à une charge d'abondement de 120 milliers d'euros.

## Effectifs

L'effectif du Groupe aux dates de clôture est le suivant :

	31/12/08	31/12/07
Cadres et équivalents	33	25
Employés	12	8
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>33</b>
<b>Décomposition par société</b>		
AW SA	41	31
Eole Miquelon	1	1
AW NC	3	1
<b>Décomposition par contrat</b>		
CDI	40	31
CDD	5	2

L'effectif moyen de l'année 2008 s'élève à 36 personnes contre 27 personnes sur 2007.

#### 4. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice 31/12/2008 12 mois	Exercice 31/12/2007 12 mois
Dotations amortissements immobilisations	8 203 599	6 712 850
Dotations provisions actif circulant	2 000	263 670
Dotations provisions risques et charges	320 230	114 308
<b>TOTAL dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>8 525 829</b>	<b>7 090 828</b>

Les dotations aux amortissements représentent pour l'essentiel l'amortissement des installations des centrales éoliennes.

## 5. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
<b>Produits financiers</b>		
Total des dividendes		
Revenus des autres créances et VMP		
Produits nets sur cession de VMP	310 614	343 076
Produits des autres immobilisations financières	0	4 226
Différences positives de change	437	236
Autres produits financiers	124 302	546 600
Reprises sur provisions financières	0	181 197
<b>Autres produits financiers</b>	<b>435 353</b>	<b>1 075 335</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	2 483 480	1 703 013
Différences négatives de change	1 060	537
Dotations provisions financières	0	413 586
<b>Total charges financières</b>	<b>2 484 540</b>	<b>2 117 136</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 049 187</b>	<b>-1 041 801</b>

Les autres produits financiers comprennent les intérêts constatés sur le compte courant détenu dans la centrale de Petit Canal n°1 pour un montant de 81 milliers d'euros, ainsi que, en 2007, les intérêts acquis sur des comptes bloqués pendant la période de construction (soit 230 milliers d'euros sur Eole Mont Mau en 2007).

Les intérêts et charges assimilés comprennent notamment les intérêts payés sur les emprunts finançant les centrales éoliennes.

## 6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 745	437 897
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 461	2 000
Reprises de provisions et transferts de charges	0	8 025
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>82 206</b>	<b>447 922</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 632	115 138
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 730	3 071
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>17 362</b>	<b>118 209</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>64 844</b>	<b>329 713</b>

Les produits exceptionnels de 82 milliers d'euros comprennent principalement des pénalités de retard pour la construction de la centrale de Mont Mau pour 70 milliers d'euros.

## 7. Impôts sur les bénéfices

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Impôts exigible	6 966	14 237
Charge (produits) d'impôts différés		
<b>TOTAL impôts sur les résultats</b>	<b>6 966</b>	<b>14 237</b>

## H. Autres informations

### 1. Événements postérieurs à la clôture

- En février 2009, le montant de 7,8 millions d'euros correspondant à la défiscalisation au titre de la centrale Touongo (en Nouvelle Calédonie) a été débloqué du compte séquestre.
- 5,5 millions d'euros ont été débloqués en février 2009 sur le crédit relais de Solar Energies afin de régler le fournisseur Apex BP Solar. Par ailleurs, l'emprunt long terme (10 millions d'euros) est en cours de mise en place.
- Une nouvelle ligne de crédit de 2,5 millions d'euros a été contractée afin de préfinancer les avances sur commandes des panneaux solaires, dont 2,2 millions d'euros au titre du contrat passé avec Schuco, et tirés sur le mois de février 2009. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'une promesse de nantissement des matériels préfinancés et des parts sociales de sociétés concernées par les projets en développement pour lesquels les panneaux solaires ont été commandés.
- Dans un contexte de marché difficile et bancaire agité, la mise en place et les négociations des financements à long terme des filiales se poursuivent : Parc de la Renardière en février 2009, et négociation quasi finalisée pour d'autres : Balazé, Sorbon...
- Un contrôle fiscal est en cours depuis janvier 2009 portant sur :
  - o l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007,
  - o les déclarations fiscales relatives aux impôts, droits ou taxes désignés ci-après et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 octobre 2008 pour la TVA.

### 2. Informations sectorielles

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires vente d'énergie peut être décomposé comme suit :

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Métropole	341 101	321 345
Outre-Mer	6 663 842	6 312 163
<b>TOTALchiffre d'affaires - vente d'énergie</b>	<b>7 004 943</b>	<b>6 633 508</b>

## Actifs

La segmentation géographique des centrales (dont centrales en crédit-bail) est la suivante :

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Métropole	1 676 939	1 676 939
Outre-Mer	118 825 765	118 725 404
<b>Eolien</b>	<b>120 502 704</b>	<b>120 402 343</b>
Métropole		
Outre-Mer	15 977 331	8 122 784
<b>Solaire</b>	<b>15 977 331</b>	<b>8 122 784</b>
<b>TOTAL centrales</b>	<b>136 480 035</b>	<b>128 525 127</b>

La centrale de Saint-Jean Lachalm (16 646 milliers d'euros au 31 décembre 2008) n'apparaît pas dans ce tableau car elle est comptabilisée en Immobilisations en cours, la réception définitive n'ayant pas été réalisée à la date de clôture.

La segmentation géographique des immobilisations en cours (dont avances et acomptes versés sur immobilisations) est la suivante :

	<b>Exercice 31/12/2008 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2007 12 mois</b>
Métropole	21 696 659	548 592
Outre-Mer	13 873 417	6 797 904
Autres	14 592	0
<b>Eolien</b>	<b>35 584 668</b>	<b>7 346 496</b>
Métropole	2 025 869	0
Outre-Mer	5 025 431	0
<b>Solaire</b>	<b>7 051 300</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL Immobilisations en cours</b>	<b>42 635 968</b>	<b>7 346 496</b>

### 3. Transactions avec les parties liées

Le tableau des transactions avec les parties liées se présente ainsi :

<b>Entreprises liées (en euros)</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>ACTIF</b>		
Participations mises en équivalence	320 014	25 013
Créances rattachées nettes	2 602 849	1 149 824
Créances clients nettes	799 825	43 056
<b>PASSIF</b>		
Titres mis en équivalence	-651 291	8 331
Provision pour risques	-160 000	
Dettes fournisseurs	0	0
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	515 150	79 200
Charges d'exploitation	0	5 680
Charges financières	0	0
Produits financiers	100 496	294 150

Les entreprises liées sont constituées des sociétés mises en équivalence et des sociétés en intégration proportionnelle.

### 4. Engagements hors bilan

Engagements reçus

Avals et cautions : 123 500 euros

Engagements donnés

Engagements en matière de retraite : 39 053 euros

Les engagements donnés par le Groupe AÉROWATT au profit des établissements bancaires sont décrits au paragraphe II.F.6.

Autres engagements donnés : suretés réelles

La caution donnée par AÉROWATT au profit des établissements bancaires, pour l'endettement de ses filiales qui est repris dans les comptes consolidés, s'élève à 28 086 milliers d'euros. Comme il est indiqué ci-dessus, les montants intra-groupe s'annulent.

Une convention de subordination a été signée par AÉROWATT Participations et CDC relative au financement des installations de Solar Energies. Au 31 décembre 2008, ce financement n'avait pas encore été mis en place.

Une convention prévoyant des avances en compte courant d'AÉROWATT Participations et CDC pour parfaire le financement des projets gérés par Solar Energies a été signée. Au 31 décembre 2008, ces comptes courants n'avaient pas été mis en place.

Depuis le 28 octobre 2008, les parts sociales de Solar Energies sont nanties à hauteur de 70% au profit du fournisseur Apex BP Solar (contre 100% des parts sociales au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, les sociétés Eole Pays d'Yvois, Eole Mont de Gerson, Eole Mont de Saint Loup, SNC Petit Canal n°1, Héliowatt et Parc de la Renardière sont mises en équivalence.

Eole Pays d'Yvois, Eole Mont de Gerson, Eole Mont de Saint Loup, Héliowatt et Parc de la Renardière supportent des projets en cours de développement et n'ont pas souscrit d'emprunts bancaires.

La SNC Petit Canal n°1 n'a pas d'emprunt bancaire en cours ; les emprunts mis en place à la création de la centrale ont été intégralement remboursés.

Il n'existe de ce fait pas d'engagement donné au titre d'emprunts de filiales mises en équivalence.

#### 5. Intégration fiscale

Le Groupe AÉROWATT est déficitaire, il n'a donc pas constaté d'impôts différés activés. Il n'y a donc pas de preuve d'impôt.

Le Groupe AÉROWATT a mis en place un système d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2008, les sociétés détenues à plus de 95 % par AÉROWATT et localisées en métropole ou dans les DOM sont intégrées fiscalement.

Ces sociétés sont : Winergy, Eole Morne Constant, Eole La Montagne, Eole Fonds Caraïbes, Eole Morne Carrière, Eole Grand Maison, Eole Terre de Bas, Eole La Perrière, Eole Bel Air, Eole Désirade 4, Eole Charpentier.

#### 6. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire d'AÉROWATT par catégorie

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par le Groupe aux membres du Directoire de la Société au cours de l'exercice 2008 s'élève à un total de 301 256 euros.

Aucune rémunération n'a été versée en 2008 aux membres du Conseil de surveillance.

#### 7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur les exercices 2007 et 2008 s'élève à :

	2008		2007	
	Grant Thornton	JCM Audit	Grant Thornton	JCM Audit
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés*	107 420	101 085	54 600	34 000
Missions accessoires**	107 168	96 708		
<b>Sous-total Audit</b>	<b>214 588</b>	<b>197 793</b>	<b>54 600</b>	<b>34 000</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
Technologies de l'information				
Audit interne				
Autres				
<b>Sous-total Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>214 588</b>	<b>197 793</b>	<b>54 600</b>	<b>34 000</b>

\*Dont honoraires sur audit comptes 2007

27 665

28 105

\*\* Dont honoraires liés au transfert sur

88 730

88 708

Alternext comptabilisés en Prime d'émission

### III. TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du Groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

En Nouvelle Calédonie, les avances effectuées par les investisseurs, dans le cadre de la défiscalisation locale sont versées sur des comptes bancaires bloqués jusqu'à la réception de la centrale éolienne. Ces comptes bancaires ont été neutralisés dans le tableau de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2008, ils représentaient, pour la centrale de Touongo, un montant de 9 900 milliers d'euros. Il est stipulé dans la convention de financement du programme d'investissement au profit d'Eole Touongo que celle-ci ne sera tenue de rembourser à l'échéance de la durée du compte courant que le solde entre le compte courant et la rétrocession fiscale au titre de la loi Frogier. Selon l'agrément de défiscalisation obtenu en février 2009, la rétrocession fiscale au titre de la loi Frogier s'élève à 2 444 milliers d'euros (comptabilisés au bilan en 'Aides Fiscales').

	31/12/08	31/12/07
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-1 379 418</b>	<b>-185 174</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	8 481 922	7 051 522
- Reprises de produits d'avance sur aides et subventions	-4 909 939	-4 206 015
- Plus-value de cession, nettes d'impôt	-1 461	-2 000
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>2 191 104</b>	<b>2 658 333</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>48 892</b>	<b>-1 436 686</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 239 996</b>	<b>1 221 647</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-27 930 214	-19 120 736
Cession d'immobilisations	16 856	27 612
Remboursement promesse achat	0	0
Incidence des variations de périmètre	-5 320 520	424 492
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-33 233 879</b>	<b>-18 668 632</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Souscription à augmentation de capital et primes d'émission	6 684 028	295 800
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Aides fiscales et subventions	8 162 357	7 812 173
Emissions d'emprunts	19 819 539	16 231 484
Remboursements d'emprunts bancaires	-9 310 702	-7 450 810
Remboursements d'emprunts obligataires	-36 235	-33 501
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>25 318 986</b>	<b>16 855 146</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-5 674 896</b>	<b>-591 839</b>
Trésorerie d'ouverture	14 553 750	15 145 589
Trésorerie de clôture	8 878 854	14 553 750
Incidence des variations de cours des devises		

## IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AÉROWATT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **A. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe II.C.6 de l'annexe qui expose l'incidence sur le résultat d'exploitation de l'activation des coûts de développement relatifs aux projets éoliens et solaires conçus en interne.

### **B. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués :

- Le paragraphe II.C.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs immobilisés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations données dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et hypothèses retenues ainsi que la documentation disponible, et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.
- Comme exposé dans la première partie de notre rapport, le paragraphe II.C.6 de l'annexe expose l'incidence sur le résultat d'exploitation de l'activation des coûts de développement relatifs aux projets éoliens et solaires conçus en interne. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **C. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. »

Paris et Saint-Maur-des-Fossés, le 20 mars 2009

Les commissaires aux comptes,

**Grant Thornton**  
**Membre Français de Grant Thornton**  
**International**  
Gilbert Le Pironnec  
Associé

**JCM Audit**

Marc Michel  
Associé

The background of the page features a composite image of renewable energy sources. On the left, a portion of a white wind turbine is visible against a bright blue sky with a sun flare. Below the turbine, a grid of solar panels is shown. The right side of the page is mostly white, with faint, light blue circular lines and a teal arrow pointing downwards.

Comptes sociaux  
au 31 décembre 2008

Un souffle d'énergie durable

## CHAPITRE 5 : COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

### I. BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre 2008

#### A. Bilan actif

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. & provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Coûts de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	69 094	46 582	22 512	12 466
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes	5 000		5 000	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	216 766	45 993	170 773	242 350
Autres immobilisations corporelles	206 117	76 511	129 606	66 515
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	3 544 301	15 987	3 528 313	1 531 078
Créances rattachées à des participations	25 623 118	4 345 433	21 277 685	15 182 411
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 856		30 856	10 594
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>29 695 252</b>	<b>4 530 506</b>	<b>25 164 745</b>	<b>17 045 413</b>
<b>Stocks</b>				
Stocks d'en-cours de production de services	1 471 189		1 471 189	674 589
Stocks de marchandises	529 320		529 320	5 162 147
Avances et acomptes versés sur commandes	2 783 356		2 783 356	530 841
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachées	14 472 759	556 997	13 915 762	4 428 381
Autres créances	440 433		440 433	1 076 981
Valeurs mobilières de placement	2 856 094		2 856 094	8 039 768
Disponibilités	399 848		399 848	2 279 339
Charges constatées d'avance	99 643		99 643	32 081
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>23 052 644</b>	<b>556 997</b>	<b>22 495 647</b>	<b>22 224 126</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 747 895</b>	<b>5 087 503</b>	<b>47 660 392</b>	<b>39 269 539</b>

**B. Bilan passif**

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	16 439 900	14 155 470
Prime d'émission	17 757 858	13 412 060
Réserve légale	51 467	12 166
Réserves réglementées	355 000	330 000
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 909	-749 623
<b>Résultat</b>	838 214	786 015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>35 439 531</b>	<b>27 946 088</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	160 000	
Provisions pour charges	0	37 364
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>160 000</b>	<b>37 364</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 748 369	4 485 454
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes	182 023	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 733 350	5 197 052
Dettes fiscales et sociales	1 513 893	1 492 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	524 000	
Autres dettes	104 827	97 120
Produits constatés d'avance	254 400	14 400
<b>DETTES</b>	<b>12 060 862</b>	<b>11 286 086</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 660 392</b>	<b>39 269 538</b>

**C. Compte de Résultat**

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	5 382 237	36 823
Production vendue de biens	849	
Production vendue de services	5 452 245	3 082 770
Chiffre d'affaires net	10 835 332	3 119 593
Production stockée	796 601	-90 620
Reprises sur amort, prov et transferts de charges	322 090	192 097
Autres produits	23	12
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>11 954 045</b>	<b>3 221 082</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	714 317	5 192 728
Variation de stocks de marchandises	4 630 577	-5 162 147
Autres achats et charges externes	2 936 622	1 516 854
Impôts et taxes	66 280	51 890
Salaires et traitements	1 487 171	1 067 882
Charges sociales	801 919	493 782
Dotations amorts sur immobilisations	96 315	36 662
Dotations provisions actif circulant	5 046	106 596
Dotations provisions risques et charges	160 000	
Autres charges	74	58
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>10 898 322</b>	<b>3 304 304</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 055 723</b>	<b>-83 222</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 220 819	1 159 811
Reprises sur provisions		125 000
Différences positives de change	83	236
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	304 334	317 534
<b>Produits financiers</b>	<b>1 525 235</b>	<b>1 602 581</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 803 516	696 893
Intérêts et charges assimilées	161 485	70 905
Différences négatives de change	944	537
<b>Charges financières</b>	<b>1 965 946</b>	<b>768 335</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-440 711</b>	<b>834 246</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>615 013</b>	<b>751 024</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	682	43 058
Produits exceptionnels sur opérations de capital	326 605	
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 025
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>327 287</b>	<b>51 083</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		40 293
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	173 956	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>173 956</b>	<b>40 293</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>153 332</b>	<b>10 790</b>
Impôts sur les bénéfices	-69 869	-24 201
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>838 214</b>	<b>786 015</b>

## II. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### A. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2008 a été caractérisé pour la société AÉROWATT par quelques faits marquants :

- transfert sur Alternext accompagné d'une levée de fonds de 7,5 millions d'euros et d'une offre réservée aux salariés ;
- structuration et développement du département en charge des projets photovoltaïques, ayant permis la signature de conventions d'études, de promesses de baux, et le dépôt de demandes de permis de construire ;
- obtention de 5 permis de construire sur des projets éoliens et de 2 permis de construire sur des projets photovoltaïques ;
- la collaboration entre AÉROWATT et la société Apex BP Solar s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 (via Solar Energies), ces sociétés ayant confirmé leur partenariat (possibilité d'installer jusqu'à 10 MWc) ;
- la société a passé des commandes pour sécuriser ses approvisionnements pour des projets en métropole et dans les DOM. Ces commandes ont été passées auprès d'Enercon et Repower (éolien) ainsi que Schüco (panneaux photovoltaïques), pour un total de 3,5 millions d'euros d'avances versées sur 2008.

#### Acquisitions et cessions :

En 2008, AÉROWATT a procédé aux prises de participations suivantes :

- acquisition en juillet 2008 de 66 % du capital de la SA Valeco SPE qui exploite le parc de Saint-Jean Lachalm installé fin 2008 en Haute-Loire, et qui détient des autorisations sur un autre projet en cours de développement (12 MW pour un permis de construire déposé en octobre 2007),
- acquisition en août 2008 de 33 % du capital de la société Parc de la Renardière, société qui exploitera un parc éolien en Loire Atlantique de 12 MW et pour lequel le développement est en cours à fin 2008.

AÉROWATT a également créé 15 sociétés sur 2008 pour porter les projets, actuellement en cours de développement, (dont 3 en cours d'immatriculation au 31 décembre 2008 et 2 en cours de formation fin 2007).

Par ailleurs, AÉROWATT a cédé à AÉROWATT Nouvelle Calédonie les parts qu'elle détenait (100 % du capital) dans la société Eole Prony, cette dernière ayant ensuite fusionné dans AÉROWATT Nouvelle Calédonie avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Enfin, 5 % des parts sociales de la société Eole Touongo ont été cédés fin 2008 au profit d'investisseurs externes néo-calédoniens dans le cadre de la défiscalisation locale ; il est prévu dans l'acte de cession des parts qu'AÉROWATT récupérera ces parts à la fin du programme de défiscalisation.

## **B. Règles et méthodes comptables**

### **1. Principes et modalité d'arrêté des comptes**

Les comptes de la société sont établis dans le respect des principes comptables de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

en appliquant les dispositions du Code de Commerce et des règlements CRC, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **2. Recours à des estimations**

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de la société l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- les provisions pour risques et charges,
- les tests de dépréciation effectués sur les titres de participation et les provisions pour créances rattachées.

### **3. Méthodes et règles d'évaluation**

#### **Immobilisations incorporelles**

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par la Société, à savoir :

	Durée
Marques, procédés, logos	5 ans
Logiciels	1 an

A la date de clôture, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle (valeur d'inventaire) à la même date. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### **Immobilisations corporelles**

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué :

- de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à engager pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles pour lesquelles certains composants nécessiteraient un amortissement distinct faisant l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	<b>Durée</b>	<b>Méthode</b>
Agencements, aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

A la date de clôture, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle (valeur d'inventaire) à la même date. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### **Immobilisations financières**

La Société comptabilise les titres de participation et les prêts rattachés à des participations sur la base du coût historique, corrigé si nécessaire pour tenir compte du taux de change de clôture.

A la fin de chaque exercice, la Société examine la valeur de l'investissement net réalisé dans chaque filiale et participation, qui comprend les apports en capital, le principal des prêts accordés ou reçus et les intérêts courus sur ces prêts. La Société identifie les événements, internes ou externes, qui indiqueraient que l'investissement a perdu de la valeur et compare la valeur nette comptable de l'investissement net dans chaque filiale avec la valeur d'utilité estimée de celui-ci. Pour chaque filiale, la société provisionne la différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité, calculée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés dégagés par la filiale. Le calcul de la valeur d'utilité est réalisé à partir d'estimations détaillées faites par la direction et fondées sur les hypothèses et les prévisions du moment. Pour les autres participations, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chacune d'elle. Au 31 décembre 2008, le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est de 8,6 %.

Les frais d'acquisition de titres sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice.

### **Stocks de marchandises**

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat connu, comprenant le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Si, leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire leur valeur actuelle, devient inférieure à leur valeur nette comptable, une provision est constituée pour la différence. Pour les marchandises, cette valeur actuelle correspond à la valeur vénale, c'est-à-dire au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, pour la vente de ces marchandises à des conditions normales de marché.

### **Encours de production**

Les projets éoliens et solaires en cours de développement ne sont inscrits en Stocks (encours de production) que s'ils présentent de sérieuses chances de réussite et un degré d'avancement du projet supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire). Pour les projets remplissant les critères définis ci-dessus, les coûts de développement sont inscrits à l'actif du bilan en contrepartie du poste 'Production stockée'. Les immobilisations sont valorisées à leur prix de revient incluant les charges directes (salaires et charges externes). Ainsi, les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères exposés ci-dessus sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

### **Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas le cas échéant les créances cédées au titre de l'escompte (ou de la Loi Dailly) et font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

### **Opérations en monnaies étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes 'Ecart de conversion'.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. La valeur liquidative des valeurs mobilières de placement fait ressortir une plus-value latente de 28 364 euros au 31 décembre 2008.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont certains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

### **Indemnités de départ à la retraite**

Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2008.

Le montant mentionné en engagement hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 % (contre 2 % au 31 décembre 2007),
- convention collective : métallurgie,
- âge de départ : 65 ans (contre 60 ans au 31 décembre 2007, afin d'être en conformité avec les nouvelles obligations de la loi Fillon),
- condition de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les engagements de retraite sont constatés comme des engagements hors bilan. Ils sont évalués au 31 décembre 2008 à 37 865 euros.

### **Produits générés par l'activité Développement de projets**

Les prestations de développement des projets éoliens et solaires réalisées par le bureau d'études ne sont comptabilisées en chiffre d'affaires qu'à partir du dépôt de la demande du permis de construire. Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le pourcentage d'avancement est estimé projet par projet selon la réalisation des tâches effectuées et par comparaison avec une grille standardisée de description des étapes des projets. L'entreprise n'a pas choisi d'imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

Compte tenu des règles et méthodes comptables définis précédemment et au paragraphe 'Encours de production', il est rappelé que les coûts supportés au titre des projets ne remplissant pas l'un des deux critères exposés (sérieuses chances de réussite et taux d'avancement supérieur à 10 % ou 15 %) sont maintenus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Il s'en suit que lorsque le permis de construire est déposé, le chiffre d'affaires développement qui est comptabilisé entraîne mécaniquement la reconnaissance d'un produit pour des coûts engagés sur les exercices antérieurs. Pour cette raison, le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 constate du chiffre d'affaires développement dont une partie comprend des coûts rattachables à des exercices antérieurs pour un montant estimé à 2 063 milliers d'euros.

Le montant total des charges indirectes non activées sur les projets en cours de développement s'élève à 3 186 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Le chiffre d'affaires afférent sera reconnu dès que la demande du permis de construire sera déposée.

Comme à fin 2007, il est enfin précisé qu'aucune perte à terminaison n'est comptabilisée au 31 décembre 2008 compte tenu de l'incertitude liée à la difficulté d'estimer de façon raisonnable les pertes à terminaison éventuelles. Par ailleurs, les pertes qui pourraient être supportées à terminaison sur les projets en cours seraient refacturées sans difficulté aux sociétés/filiales concernées.

## **Frais de Recherche et Développement**

Jusqu'à fin 2008, AÉROWATT n'a pas entrepris d'activité de recherche et de développement d'un point de vue technique. Pour cette raison, ce point a toujours été considéré comme sans objet.

Toutefois, AÉROWATT s'est toujours attachée à mener une démarche innovante dans le développement des projets, démarche faisant appel à des partenariats locaux et de proximité. C'est cette démarche qui a valu à AÉROWATT le renouvellement de son label FCPI délivré par l'ANVAR.

Lorsqu'AÉROWATT a mené des études ou recherches pour asseoir sa démarche, les frais correspondants ont été enregistrés en charge de l'exercice et n'ont pas donné lieu à comptabilisation à l'actif du bilan.

En 2008, AÉROWATT a amorcé une réflexion en matière de stockage de l'énergie et de prévision court terme de production de puissance externe particulièrement adaptée aux réseaux éoliens sur lesquels la société intervient. Cette démarche étant en phase préliminaire, elle n'a pas donné lieu à la comptabilisation à l'actif des charges.

### **C. Informations complémentaires**

#### **1. Événements postérieurs à la clôture**

- Suite à l'obtention en février 2009 de la défiscalisation locale sur la centrale de Touongo (en Nouvelle Calédonie), en cours de construction, le montant du compte séquestre de la défiscalisation ayant été débloqué, le compte courant détenu par AÉROWATT (par l'intermédiaire d'AÉROWATT Nouvelle Calédonie) a pu être remboursé à hauteur de 5 millions d'euros.
- Une nouvelle ligne de crédit de 2,5 millions d'euros a été contractée par AÉROWATT afin de préfinancer les avances sur commandes des panneaux solaires, dont 2,2 millions d'euros au titre du contrat passé avec Schüco, et tirés sur le mois de février 2009. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'une promesse de nantissement des matériels préfinancés et des parts sociales de sociétés concernées par les projets en développement pour lesquels les panneaux solaires ont été commandés.
- Un contrôle fiscal a été engagé en janvier 2009 portant sur :
  - o l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007,
  - o les déclarations fiscales relatives aux impôts, droits ou taxes désignés ci-après et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 octobre 2008 pour la TVA.La notification des conclusions liées à ce contrôle n'a pas été reçue à ce jour.

#### **2. Comptes consolidés**

AÉROWATT est la société tête du Groupe consolidé AÉROWATT qui compte 48 filiales et 3 sociétés en cours d'immatriculation au 31 décembre 2008.

### 3. Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration dont elle est la société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice (l'exercice où la société redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera alors une charge d'impôt). Au 31 décembre 2008, les sociétés détenues à plus de 95 % par AÉROWATT et localisées en métropole ou dans les DOM sont intégrées fiscalement. Il s'agit des sociétés suivantes : Winergy, Eole Morne Constant, Eole La Montagne, Eole Fonds Caraïbes, Eole Morne Carrière, Eole Grand Maison, Eole Terre de Bas, Eole La Perrière, Eole Bel Air, Eole Désirade 4, Eole Charpentier.

Le montant des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale se monte à 4 738 296 euros au 31 décembre 2008.

## D. Notes et commentaires du bilan

### 1. Actif immobilisé

#### Mouvement de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	À la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Coûts de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	29 429	39 665			69 094
Avances et acomptes		5 000			5 000
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels	260 644	86 263	13 297	-116 843	216 767
Autres immobilisations corporelles	108 575	79 539	3 558	21 562	206 118
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	0				0
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	1 547 065	2 158 880	161 644		3 544 301
Créances rattachées à des participations	17 724 328	14 880 822	6 982 032		25 623 118
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 594	21 063	800		30 856
<b>TOTAL</b>	<b>19 680 635</b>	<b>17 271 232</b>	<b>7 161 331</b>	<b>-95 281</b>	<b>29 695 254</b>

L'augmentation du poste 'Installations techniques, matériels et outillages' constatée au cours de l'exercice est liée à l'acquisition de mâts et autres matériels de mesure du vent. Cette augmentation est compensée en partie par les régularisations effectuées sur 2008 (colonne 'Virement de poste à poste') au titre de la comptabilisation des matériels de mesures du vent acquis en 2007, principalement les frais de montage.

Ces frais qui avaient été comptabilisés en immobilisations en 2007 ont été repris en charges sur 2008, donnant lieu à un impact de -91 milliers d'euros (95 milliers d'euros au titre des immobilisations et -4 milliers d'euros au titre de la reprise sur les amortissements comptabilisés sur 2007), la majeure partie de ces frais de montage (liés au développement des projets éoliens) est neutralisée par la Production stockée sur l'exercice.

L'augmentation du poste 'Autres immobilisations corporelles' concerne principalement les matériels de bureau, informatiques et mobiliers et s'explique par l'augmentation du nombre de salariés d'une part et le déménagement du siège social d'autre part.

Les immobilisations financières sont constituées par les titres et créances rattachées détenues dans les filiales d'AÉROWATT.

## Participations détenues

La situation des filiales dans lesquelles AÉROWATT détient des participations peut être résumée comme le montre le tableau suivant :

Capital	Capitaux propres autres que le capital (avant affectation du résultat)	Quote part du capital détenu (en pourcentage)		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Brute	Nette	Brute	Nette					
<b>RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION</b>										
<b>Filiales (plus de 50% du capital détenu)</b>										
1 049 002	-1 916 390	100%	236	236	527 955			31 714	-99 755	0
* SNC EOLE DESIRADE										
3 658 929	-5 817 529	55%	84	84	1 094 874			212 051	-65 692	0
* SNC EOLE MARIE GALANTE										
7 622	-1 522 362	100%	7 607	7 607	2 000 451	1 331 711		302 179	-369 373	0
* SARL EOLE LA MONTAGNE										
7 622	-405 199	100%	7 607	7 607	806 070			250 403	-59 289	0
* SARL EOLE MORNE CONSTANT										
45 000	233 314	100%	45 000	45 000	966 000	1 260 000		903 923	214 760	0
* SAS EOLE FONDS CARAÏBES										
7 500	-22 931	100%	7 500	7 500	712 909	2 030 768		351 581	-24 267	0
* SARL EOLE GRAND MAISON										
7 500	-267 314	100%	7 500	7 500	528 263	320 754		411 608	29 488	0
* SARL EOLE TERRE DE BAS										
7 500	-3 183	100%	7 500	7 500	0			0	-1 446	0
* SARL EOLE BEL AIR										
7 500	-5 153	100%	7 500	7 500	0			0	-4 842	0
* SARL EOLE DESIRADE 4										
7 500	-136 221	100%	7 500	7 500	286 396	771 021		146 687	-472	0
* SARL MORNE CARRIERE										
7 622	-776 680	100%	7 622	15	1 089 211	288 167		101 815	-157 815	0
* SARL EOLE MIQUELON										
152	-318 732	99%	151	151	134 884			308 228	-18 311	0
* SNC EOLE PLAN DU PAL										
8 380	112 422	100%	8 380	0	5 188 721	1 454 219		505 606	-603 953	0
* SARL EOLE AEROWATT Nlle Calédonie										
8 380	2 188 688	100%	186 162	186 162	330 687	2 356 886		393 549	-670 186	0
* SARL EOLE PRONY 2										
8 380	3 963 985	100%	236 301	236 301	163 361	1 898 498		535 013	-630 504	0
* SARL EOLE KAFEATE										
8 380	3 389 096	100%	189 879	189 879	425 655	2 070 609		455 369	-532 015	0
* SARL EOLE KAFEATE II										
8 380	3 937 329	100%	207 610	207 610	214 907	4 127 288		880 662	-219 568	0
* SARL EOLE PRONY 3										

Capital	Capitaux propres autres que le capital (avant affectation du résultat)	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
			Brute	Nette						
<b>RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION</b>										
* SARL EOLE MONT MAU	3 093 092	-210 467	100%	8 380	8 380	0	3 028 833	463 215	-277 492	0
* SARL EOLE LA PERRIERE	7 500	-698 831	100%	7 500	7 500	3 604 368	7 147 118	1 138 291	-539 038	0
* SARL EOLE CHARPENTIER	7 500	-1 082	100%	7 500	7 500	69		0	-4 641	0
* SARL WINERGY	7 622	7 198	100%	7 622	7 622	2 266		28 637	-11 105	0
* SARL EOLE BALAZE (2)	7 500	-3 913	100%	7 500	7 500	31 525			-15 890	0
* SARL EOLE SORBON (2)	7 500	-675	100%	7 500	7 500	530 084			-13 566	0
* SARL EOLE LES BUISSONS (2)	7 500	-702	65%	4 875	4 875	46 639			-21 344	0
* SARL EOLE LA MOTELLE (2)	7 500	-702	65%	4 875	4 875	71 450			-23 029	0
* SARL Centrale Eolienne du Pal (1)	10 000	-3 689	51%	5 100	5 100	539 750			-11 898	0
* AEROWATT Mauritiis	2 442	0	85%	1 967	1 967	28 745			-23 593	0
* AEROWATT Participations (2)	550 000	-10 622	55%	302 500	302 500	890			-14 174	0
* SARL EOLE TOUONGO (2)	8 380	-3 510	95%	7 961	7 961	98 754			-162 797	0
* SARL EOLE PAINDREY (2)	7 500		100%	7 500	7 500				-3 843	0
* SARL EOLE YATE	8380		100%	8 380	8 380				-5 552	0
* SARL EOLE MAXENT	7 500		100%	7 500	7 500	1 184		1er exercice 31/12/2009		
* SARL EOLE BROCELIANDE	7 500		100%	7 500	7 500			1er exercice 31/12/2009		
* SA VALECO-SPE	38 200	-284 521	66%	1 297 000	1 297 000	3 510 302		32 873	-13 783	0
* SARL EOLE MALEPAGE	1 500		100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL HELIO FLORENSAC	1 500		100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		

Capital	Capitaux propres autres que le capital (avant affectation du résultat)	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<b>RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION</b>									
* SARL HELIO ORANGE	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL EOLE CONCORET	1 500	100%	1 500	1 500	796		1er exercice 31/12/2009		
* SARL HELIO LOGISTIQUE	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL EOLE BAGUER PICAN LA BOUSSAC	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL HELIO AJACCIO	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL HELIO ST BENOIT	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL EOLE PETIT FOUGERAY	1 500	100%	1 500	1 500			1er exercice 31/12/2009		
* SARL EOLE SAINT OUEN LA ROUERIE	1 500	100%	1 500	1 500	987		1er exercice 31/12/2009		
<b>Participations (10 à 50% du capital détenu)</b>									
* SNC PETIT CANAL N°1	2 000	50%	1 000	1 000	1 383 250		184 158	-1 591 953	0
* SARL MONT DE GERSON	100 000	35%	35 000	35 000	151 689		0	-23 735	0
* SARL MONT DE SAINT LOUP	100 000	35%	35 000	35 000	116 034		0	-15 946	0
* SARL EOLE PAYS D'YVOIS (2)	100 000	35%	35 000	35 000	68 556		0	-883	0
* SARL HELIOWATT	100 000	48%	48 000	48 000			1er exercice 31/12/2009		
* SARL PARC DE LA RENARDIERE (2)	600 000	33%	740 000	740 000	965 436		0	-11 892	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 000</b>	<b>10</b>	<b>906 002</b>	<b>906 000</b>	<b>2 686 748</b>	<b>0</b>	<b>184 158</b>	<b>-1 644 409</b>	<b>0</b>
<i>(1) Exercice comptable du 19-04-07 - 30-06-08</i>									
<i>(2) exercices de plus de 12 mois</i>									

AÉROWATT Participations est une société holding qui détient 65% du capital de la SAS Solar Énergies.

### État des amortissements et provisions

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Dotations de l'exercice	Diminution	Virement de poste à poste	À la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Coûts de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	16 963	29 619			46 582
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 294	37 454	3 249	-6 507	45 993
Autres immobilisations corporelles	42 059	32 931	1 296	2 817	76 511
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	15 987				15 987
Créances rattachées à des participations	2 541 917	1 803 516			4 345 433
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL</b>	<b>2 635 221</b>	<b>1 903 520</b>	<b>4 545</b>	<b>-3 689</b>	<b>4 530 506</b>

## 2. Stocks et en-cours

Stocks et en-cours	31/12/2007	31/12/2008
Stocks d'en-cours de production de services	674 589	1 471 189
Stocks de marchandises	5 162 147	529 320
<b>TOTAL</b>	<b>5 836 736</b>	<b>2 000 510</b>

Les stocks en cours sont constitués par des travaux en-cours et des marchandises.

Le stock de marchandises enregistré à fin 2007 l'achat de 20 machines réalisé dans le cadre de la sécurisation des approvisionnements pour les projets à construire en Outre-mer. Sur 2008, 18 machines ont été cédées à la centrale de Touongo (en Nouvelle-Calédonie), en cours de construction. Il reste en stocks au 31 décembre 2008, 2 machines qui seront utilisées pour la construction en 2009 d'un projet éolien en Outre-mer.

## 3. État des créances

État des créances				
	31/12/2007	31/12/2008		
	Montant brut	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	17 724 328	<b>25 623 118</b>		25 623 118
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 594	<b>30 856</b>	9 769	21 088
<b>Actif circulant &amp; charges d'avance</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	530 841	<b>2 783 356</b>	2 783 356	
Créances clients et comptes rattachés	4 323 192	<b>13 427 853</b>	13 427 853	
Clients douteux ou litigieux	657 139	<b>1 044 906</b>	382 720	662 186
Personnel et comptes rattachés	13 055	<b>17 262</b>	0	17 262
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 066	<b>8 418</b>	8 418	
Etat, impôts sur les bénéfices		<b>0</b>		
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	1 034 241	<b>388 391</b>	388 391	
Groupe et associés		<b>0</b>		
Autres créances	22 805	<b>26 362</b>	26 362	
Charges constatées d'avance	32 081	<b>99 643</b>	99 643	
<b>TOTAL</b>	<b>24 355 342</b>	<b>43 450 166</b>	<b>17 126 512</b>	<b>26 323 654</b>

Le poste clients douteux ou litigieux comprend une créance sur SIIF pour un montant de 642 milliers d'euros, payable lors de la réalisation des projets. En 2004, le programme de développement exécuté pour le compte de SIIF a été arrêté. La facturation de l'ensemble de la prestation réalisée sur différents projets pour le compte de cette société a été effectuée et intégrée au chiffre d'affaires 2004. Cette créance est provisionnée à 100 % au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, bien que selon nos informations SIIF poursuive le développement de ces projets.

Les créances clients comprennent pour 13 815 milliers d'euros des créances intragroupe, dont 7 589 milliers d'euros de prestations développement (incluant 5 480 milliers d'euros au titre de 2008) et 5 074 milliers d'euros facturés à la centrale de Touongo concernant les expéditions de machines.

Les avances et acomptes versés sur commandes, pour 2 783 milliers d'euros, comprennent notamment :

- 1 569 milliers d'euros d'avances au titre des commandes de panneaux photovoltaïques ;
- 1 125 milliers d'euros d'avances sur des commandes liées aux projets éoliens.

#### 4. État des provisions

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution		À la clôture
			Utilisée	Non utilisée	
<b>Provisions réglementées</b>					
relatives aux immobilisations					0
relatives aux stocks					0
relatives aux autres éléments de l'actif					0
amortissements dérogatoires					0
autres provisions réglementées					0
<b>Provisions pour risques</b>					
pour litiges	0	160 000			160 000
pour garanties données aux clients					0
pour amendes et pénalités					0
autres provisions pour risques					0
<b>Provisions pour charges</b>					
pour pensions et obligations similaires					0
pour impôts	0				0
pour grosses réparations					0
autres provisions pour charges	37 364		6 864	30 500	0
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
sur immobilisations incorporelles					0
sur immobilisations corporelles					0
sur immobilisations financières	2 557 904	1 803 516			4 361 420
sur stocks					0
sur comptes clients	551 951	5 046			556 997
autres					0
<b>TOTAL</b>	<b>3 147 219</b>	<b>1 968 562</b>	<b>6 864</b>	<b>30 500</b>	<b>5 078 417</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>					
- d'exploitation		165 046	6 864	30 500	
- financières		1 803 516			
- exceptionnelles					

## 5. Disponibilités

Disponibilités	31/12/2007	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	8 039 768	2 856 094
Disponibilités	2 279 339	399 848
<b>TOTAL</b>	<b>10 319 107</b>	<b>3 255 942</b>

## 6. Capitaux propres

Au 31 décembre, le capital est composé de 1 643 990 actions de 10 euros chacune.

Capital social Actions ou parts sociales	Nombres	Valeur nominale
<b>Titres début d'exercice</b>	<b>1 415 547</b>	<b>10</b>
Titres émis	228 443	10
Titres remboursés ou annulés		
<b>Titres fin d'exercice</b>	<b>1 643 990</b>	<b>10</b>

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est retracée par le tableau suivant :

Variation des capitaux propres	31/12/2007	Affectation résultat 2007	Résultat 2008	Attribution actions gratuites	Augmentation capital	Frais liés à l'augmentation de capital	Offre réservée aux salariés	31/12/2008
Capital social	14 155 470			290 000	1 934 180		60 250	16 439 900
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	13 412 060			-315 000	5 609 122	-1 076 054	127 730	17 757 858
Réserve légale	12 166	39 301						51 467
Réserves réglementées	330 000			25 000				355 000
Report à nouveau	-749 623	746 714						-2 909
Résultat exercice	786 015	-786 015	838 214					838 214
<b>TOTAL</b>	<b>27 946 089</b>	<b>0</b>	<b>838 214</b>	<b>0</b>	<b>7 543 302</b>	<b>-1 076 054</b>	<b>187 980</b>	<b>35 439 530</b>

Le transfert d'AÉROWATT sur le marché Alternext d'Euronext Paris s'est accompagné d'une levée de fonds de 7 543 milliers d'euros par la création de 193 418 actions, dont 5 609 milliers d'euros comptabilisés en prime d'émission. L'option a été prise d'imputer sur la prime d'émission les charges externes liées à cette augmentation de capital représentant un total de 1 076 milliers d'euros (avant économie d'impôt). La société ne payant pas d'impôt et au regard du report déficitaire du groupe d'intégration fiscale, les frais d'émission ont été comptabilisés sans effet d'impôt sur les capitaux propres.

Par ailleurs, l'augmentation de capital s'est accompagnée d'une offre réservée aux salariés, ayant permis la création de 6 025 actions nouvelles, soit un impact de 60 milliers d'euros en capital et 128 milliers d'euros en prime d'émission.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2006, le Directoire s'est réuni le 21 juillet 2008 pour constater l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Directoire lors de sa réunion du 19 juillet 2006 et constater l'augmentation corrélative du capital pour 290 milliers d'euros, après incorporation des réserves indisponibles à cet effet.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2008, le Directoire s'est réuni le 16 décembre 2008 pour décider de l'attribution de 31 500 actions gratuites, imputées en réserves indisponibles pour 315 milliers d'euros.

#### 7. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2007	31/12/2008
Provisions pour risques	0	160 000
Provisions pour charges	37 364	0
<b>TOTAL</b>	<b>37 364</b>	<b>160 000</b>

La provision pour risques d'un montant de 160 milliers d'euros constatée au 31 décembre 2008 correspond à l'estimation du risque financier afférent à la rémunération d'un contrat de développement de projet externe. La société pourrait être exposée à un risque total de 320 milliers d'euros.

#### 8. Etat des dettes

État des dettes	31/12/2007	31/12/2008			
	Montant brut	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Etablissements de crédit	4 485 454	<b>4 748 369</b>	4 748 369		
Dettes financières diverses					
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	<b>182 023</b>	182 023		
Fournisseurs	5 197 052	<b>4 733 350</b>	4 733 350		
Personnel et comptes rattachés	156 115	<b>215 918</b>	215 918		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	222 599	<b>264 072</b>	264 072		
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	1 112 307	<b>1 031 989</b>	1 031 989		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	1 225	<b>1 914</b>	1 914		
Dettes sur immobilisations	0	<b>524 000</b>	524 000		
Autres dettes	97 120	<b>104 827</b>	104 827		
Produits constatés d'avance	14 400	<b>254 400</b>	254 400		
<b>TOTAL</b>	<b>11 286 272</b>	<b>12 060 862</b>	<b>12 060 862</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La ligne 'Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit' comprend au 31 décembre 2008 des lignes de crédit pour un total de 4 748 milliers d'euros, souscrites sur le second semestre 2008, afin de financer la prise de commandes de matériels, dans l'attente de la mise en place des crédits long terme. Au 31 décembre 2007, la ligne 'Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit' comprenait un prêt court terme de 4 478 milliers d'euros accordé à AÉROWATT pour assurer la construction de deux centrales, pour lesquelles les financements long terme ont été mis en place sur le 1<sup>er</sup> semestre 2008, ayant alors permis le remboursement de cet emprunt.

Le poste 'Fournisseurs et comptes rattachés' comprend notamment :

- des avances à verser pour 1 569 milliers d'euros sur les commandes de panneaux photovoltaïques (dont la contrepartie se trouve à l'actif du bilan en 'Avances et acomptes sur commandes'),
- le solde restant dû au titre des commandes de machines pour 1 992 milliers d'euros,
- des factures à recevoir au titre des charges externes de développement pour 343 milliers d'euros.

Le poste 'Dettes sur immobilisations' concerne des versements restant à effectuer sur des titres de participation, intégralement réalisés sur le début de l'année 2009.

#### 9. Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 703 311
Créances sociales et fiscales	
Groupe et associés	
Autres créances	21 339
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>7 724 651</b>

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes financières diverses	
Fournisseurs	560 834
Dettes fiscales & sociales	325 111
Autres dettes	106 784
<b>TOTAL</b>	<b>992 729</b>

### 10. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	64 599	254 400
Charges et produits financiers	35 045	
Charges et produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>99 643</b>	<b>254 400</b>

Les 'Produits constatés d'avance' correspondent à des prestations développement pour lesquelles les critères de constatation de chiffre d'affaires développement n'étaient pas remplis à fin 2008 (permis de construire non déposé).

### 11. Montant des postes du bilan envers les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations (montant brut)	2 645 201	899 100	
<i>Participations (montant net)</i>	<i>2 629 213</i>	<i>899 100</i>	
Créances rattachées à des participations (montant brut)	22 398 403	3 224 715	
<i>Créances rattachées à des participations (montant net)</i>	<i>18 721 798</i>	<i>2 555 887</i>	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés (montant brut)	12 813 190	1 002 009	
<i>Créances clients et comptes rattachés (montant net)</i>	<i>12 792 873</i>	<i>1 002 009</i>	
Autres créances			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Provisions pour risques	0	160 000	
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	182 023	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 630	0	
Dettes sur immobilisations	500 000	24 000	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	96 000	158 400	

## E. Notes et commentaires du compte de résultat

### 1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31/12/2007	31/12/2008
Vente de marchandises	36 823	5 382 237
CA développement facturé aux filiales et participations	2 657 396	5 169 887
Autre production vendue de services	425 374	283 208
<b>TOTAL</b>	<b>3 119 593</b>	<b>10 835 332</b>

Le chiffre d'affaires d'AÉROWATT comprend pour l'essentiel la facturation du développement à des projets dans lesquels la société détient le plus souvent une participation.

Les ventes de marchandises correspondent principalement aux machines achetées en 2007, dans le cadre de la sécurisation des approvisionnements, et revendues à la centrale de Touongo (en Nouvelle-Calédonie) qui est en cours de construction.

### 2. Autres produits d'exploitation

Produits d'exploitation	31/12/2007	31/12/2008
Production stockée	-90 620	796 601
Reprises sur amortissements et provisions	0	37 364
Transferts de charges d'exploitation	192 097	284 726
Autres produits	12	23
<b>TOTAL</b>	<b>101 489</b>	<b>1 118 713</b>

La 'Production stockée' correspond à l'activation des charges directes sur les projets en développement (charges externes et charges salariales directes) présentant de sérieuses chances de réussite et pour lesquels le degré d'avancement du projet est supérieur à 10 % (éolien) ou 15 % (solaire).

Les 'Transferts de charges d'exploitation' concernent pour l'essentiel des refacturations de frais aux filiales du groupe.

### 3. Achats de marchandises et variation de stocks

Achats et marchandises et variations de stocks	31/12/2007	31/12/2008
Achat de marchandises	5 192 728	714 317
Variation de stocks	-5 162 147	4 630 577
<b>TOTAL</b>	<b>30 581</b>	<b>5 344 894</b>

Le compte 'Variations de stocks' correspondent principalement à la refacturation à Eole Touongo :

- de 18 machines sur les 20 acquises en stocks par AÉROWATT en 2007 ;
- de matériels complémentaires acquis en 2008 par AÉROWATT.

#### 4. Charges d'exploitation

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>
Charges externes	1 516 854	2 936 622
Impôts, taxes et versements assimilés	51 890	66 280
Charges de personnel	1 561 664	2 289 091
Dotations d'exploitation	143 258	261 361
<b>TOTAL</b>	<b>3 273 666</b>	<b>5 553 354</b>

#### 5. Résultat financier

<b>Résultat financier</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 159 811	1 220 819
Reprises financières aux provisions	125 000	0
Différences positives de change	236	83
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	317 534	304 334
<b>Total Produits financiers</b>	<b>1 602 581</b>	<b>1 525 235</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	696 893	1 803 516
Intérêts et charges assimilées	70 905	161 485
Différences négatives de change	537	944
<b>Total Charges financières</b>	<b>768 335</b>	<b>1 965 946</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>834 246</b>	<b>-440 711</b>

Les 'Intérêts et produits assimilés' sont composés au 31 décembre 2008 des intérêts calculés sur les comptes courants détenus dans les filiales et participations pour 1 221 milliers d'euros, contre 1 138 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Les 'Dotations financières aux amortissements et provisions' concernent les dépréciations des intérêts et comptes courants détenus dans les filiales et participations.

#### 6. Résultat exceptionnel

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	682
Produits exceptionnels sur opérations de capital	326 605
Reprises sur provisions et transferts de charges	0
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>327 287</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	173 956
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>173 956</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>153 332</b>

La cession des titres d'Eole Prony d'AÉROWATT SA à AÉROWATT Nouvelle Calédonie a donné lieu à la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 326 milliers d'euros et d'une charge exceptionnelle de 162 milliers d'euros.

7. Montant des postes du compte de résultat envers les entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation

POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Produits d'exploitation</b>		
Vente de marchandises	5 382 237	0
CA développement facturé aux filiales et participations	4 464 087	705 800
Autre production vendue de services	263 303	0
Transferts de charges d'exploitation	184 684	366
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>10 294 311</b>	<b>706 166</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	34 890	0
Dotations sur provisions actif circulant	5 046	0
Dotations sur provisions pour risques et charges	0	160 000
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>39 937</b>	<b>160 000</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 103 047	117 772
<b>Total Produits financiers</b>	<b>1 103 047</b>	<b>117 772</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 717 848	85 668
<b>Total Charges financières</b>	<b>1 717 848</b>	<b>85 668</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de capital	325 144	
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>325 144</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	161 225	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>161 225</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL net</b>	<b>9 803 492</b>	<b>578 270</b>

8. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	838 214
Impôt sur les bénéfices	-69 869
Résultats avant impôts	
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	768 345

La ligne 'Impôt sur les bénéfices' correspond aux produits d'intégration fiscale.

## 9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat comptable	Résultat fiscal	Impôt théorique	Résultat net
Résultat courant	615 013	-1 092 834	0	615 013
Résultat exceptionnel	153 332	153 332	0	153 332
Participation des salariés				
<b>TOTAL</b>	<b>768 345</b>	<b>-939 502</b>	<b>0</b>	<b>768 345</b>
Produits d'intégration fiscale				69 869
<b>TOTAL NET</b>				<b>838 214</b>

## F. Autres informations

### 1. Effectifs

Les effectifs au 31 décembre sont résumés par le tableau suivant :

Effectifs de clôture	31/12/2007	31/12/2008
Cadres	24	30
Agents de maîtrise		
Employés	7	11
Ouvriers, apprentis		
<b>Effectif total</b>	<b>31</b>	<b>41</b>

L'effectif moyen est de 33 personnes sur 2008, contre 23 sur 2007.

Sur les 41 salariés que compte la société au 31 décembre 2008, 36 sont en CDI, 5 sont en CDD.

### 2. Crédit-bail

	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			34 468	<b>34 468</b>
Cumuls des dotations antérieures			13 005	<b>13 005</b>
Dotations de l'exercice			10 732	<b>10 732</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			<b>10 732</b>	<b>10 732</b>

Redevances payées	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			16 602	<b>16 602</b>
Montants de l'exercice			11 254	<b>11 254</b>
<b>Sous-total</b>			<b>27 856</b>	<b>27 856</b>

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			10 685	<b>10 685</b>
Entre 1 et 5 ans			3 829	<b>3 829</b>
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>			<b>14 514</b>	<b>14 514</b>

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			0	0
Entre 1 et 5 ans			340	340
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>			<b>340</b>	<b>340</b>

### 3. Engagements donnés

Engagements donnés	Montant	Au profit de :			
		Filiales	Participa- tion	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus					
Avals & cautions	28 085 872				28 085 872
Crédit-bail mobilier	34 468				34 468
Crédit-bail immobilier					
Indemnités de départ en retraite	37 865				37 865
Autres engagements :					
Commandes d'investissements					
Complément de prix sur investissement					
Clause de retour à meilleur fortune					
Nantissement de titres	20 373				20 373

Les cautions données par AÉROWATT pour garantir les emprunts souscrits par ses filiales pour financer les centrales éoliennes se montent à 28 086 milliers d'euros.

Ces emprunts sont par ailleurs assortis de garanties diverses, telles que :

- nantissement du matériel pour Eole Désirade, Eole Marie Galante, Eole Morne Constant, AÉROWATT Nouvelle Calédonie, Eole Prony 2, Eole Kafeate, Eole Kafeate II, Eole Fonds Caraïbes,
- nantissement du fonds de commerce pour Eole Morne Constant, Eole Miquelon, Eole Grand Maison, Eole La Perrière (tranche 3),
- nantissement des parts sociales d'Eole Terre de Bas, Eole Plan du Pal, Eole Miquelon, Centrale Eolienne du Plan du Pal,
- nantissement du bail d'Eole Morne Carrière et Eole Terre de Bas,
- nantissement du dépôt de garantie sur l'emprunt d'Eole Grand Maison, et la tranche 3 d'Eole La Perrière,
- garantie à 1ère demande d'AÉROWATT pendant 5 ans sur le contrat d'Eole Grand Maison, et Eole La Perrière (tranche 3),
- nantissement du contrat EDF pour Eole Plan du Pal et Eole Miquelon,
- promesse d'hypothèque sur les installations pour la centrale d'Eole La Perrière,
- cessions de créances sur les ventes d'énergie,
- délégations d'assurance sur les installations des centrales.

Les lignes de préfinancement sont également assorties, le cas échéant, de promesse de nantissement des matériels.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, le versement restant à effectuer de 500 milliers d'euros concernant l'acquisition des titres de Valeco SPE est garanti totalement par des valeurs mobilières de placement bloquées.

#### 4. Droit individuel à la formation

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 1 420 heures au 31 décembre 2008.

#### 5. Rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire par catégorie

Le montant global des rémunérations brutes attribuées par la Société aux membres du Directoire de la Société et versées au cours de l'exercice 2008 s'élève à un total de 312 906 euros.

Aucune rémunération n'a été versée en 2008 aux membres du Conseil de surveillance.

### III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AÉROWATT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **A. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le traitement comptable des produits générés par l'activité développement de projets tel que décrit dans la note B.3 de l'annexe.

#### **B. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués :

- La valeur nette comptable des titres de participation et des prêts consentis aux filiales a fait l'objet d'un examen par votre société selon les principes décrits dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note B.3 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné en tant que de besoin, la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme exposé dans la première partie de notre rapport, la note B.3 de l'annexe expose le traitement comptable des produits générés par l'activité développement de projets. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans le paragraphe correspondant de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **C. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. »

Paris et Saint-Maur-des-Fossés, le 14 avril 2009

Les commissaires aux comptes,

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**  
Gilbert Le Pironnec  
Associé

**JCM Audit**  
  
Marc Michel  
Associé

## IV. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions réglementées exercice clos le 31 décembre 2008

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### A. Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. Conventions de prêts

Le Conseil de Surveillance a autorisé votre société à consentir des prêts financiers à certaines filiales du groupe. Le tableau ci-dessous résume les conventions conclues par votre société au cours de l'exercice 2008.

Filiales ou sociétés concernées	Liens avec AÉROWATT	Solde des prêts consentis par AÉROWATT au 31/12/08 (en euros)	Taux de rémunération des prêts (1)	Produits d'intérêts comptabilisés par AÉROWATT en 2008 (en euros)	Date d'autorisation par le conseil de surveillance
EOLE PETIT FOUGERAY SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé	987	6,21%	-	12/11/2008
VALECO-SPE SA	Dominique Mahé, est administrateur de VALECO SPE. Jérôme Billerey est administrateur de AÉROWATT et VALECO SPE.	3 357 000	9,00%	153 302	24/04/2008

Filiales ou sociétés concernées	Liens avec AÉROWATT	Solde des prêts consentis par AÉROWATT au 31/12/08 (en euros)	Taux de rémunération des prêts (1)	Produits d'intérêts comptabilisés par AÉROWATT en 2008 (en euros)	Date d'autorisation par le conseil de surveillance
EOLE MAXENT SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	1 184	6,21%	-	12/11/2008
EOLE CONCORET SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	796	6,21%	-	12/11/2008
PARC DE LA RENARDIERE SARL	Société détenue à 33% par AÉROWATT	960 000	5,00%	5 436	18/07/2008
EOLE PAINDREY SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
EOLE YATE SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
EOLE BROCELIANDE SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
EOLE BAGUER PICAN - LA BOUSSAC SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
EOLE SAINT-OUEN LA ROUERIE SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
HELIO ORANGE SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
HELIO FLORENSAC SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008
HELIO LOGISTIQUE SARL	Dirigeant commun : Dominique Mahé.	-	6,21%	-	12/11/2008

(1) 6,21% = taux fiscalement déductible en 2008

## 2. Avances en compte courant

### **Personnes concernées**

DEMETER FCPR (représenté par sa société de gestion DEMETER PARTNERS, membre du Conseil de Surveillance), CAPENERGIE (représenté par sa société de gestion CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, membre du Conseil de Surveillance) et FCPI INNOVERIS 8 (représenté par sa société de gestion VIVERIS MANAGEMENT, membre du Conseil de Surveillance).

### **Modalités**

Dans le cadre du dossier Parc de la Renardière et du financement de l'acompte à verser au fournisseur d'éoliennes REPOWER, il a été conclu une convention d'avance en compte courant globale de 2 100 000 euros par FCPR CAPENERGIE, DEMETER FCPR, FCPI INNOVERIS 8. Ces avances ont été totalement remboursées au 30 novembre 2008.

Ces avances ont porté intérêt au taux de 7,46%. La charge d'intérêt comptabilisée dans les comptes 2008 s'élève à 41 919 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 juillet 2008.

## 3. Contrat de liquidité

### **Personnes concernées**

VIVERIS MANAGEMENT, FCPR DEMETER (dont la société de gestion est DEMETER PARTNER, membre du Conseil de Surveillance) et FCPR CAPENERGIE (dont la société de gestion est CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, membre du Conseil de Surveillance).

### **Modalités**

Les sociétés ci-dessus mentionnées (« les Apporteurs ») ont conclu avec la société NATIXIS SECURITIES un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AFEI le 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, en date du 13 février 2008, par apport de 40 000 euros chacun sur le compte de liquidité. Votre société, intervenant à l'acte, a pris en charge la rémunération de ce contrat pour un montant de 20 000 euros, compte tenu de l'importance pour elle d'éviter des variations de cours sur son titre.

Un avenant a été signé en date du 26 septembre 2008 afin de procéder à un apport complémentaire au compte de liquidité. Chacun des Apporteurs a versé 60 000 euros sur le compte de liquidité.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 29 janvier 2008, et son avenant par un Conseil de Surveillance en date du 18 septembre 2008.

Suite au transfert des actions AÉROWATT du Marché Libre au Marché Alternext d'Euronext Paris en octobre 2008, le contrat de liquidité susvisé et son avenant ont été résiliés de plein droit. Un nouveau contrat de liquidité a été conclu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Aux termes de celui-ci, il a été convenu entre les parties de mettre à disposition de NATIXIS SECURITIES au crédit du nouveau compte de liquidité, les titres et les moyens financiers figurant au crédit de l'ancien compte de liquidité, avec une rémunération de NATIXIS SECURITIES maintenue à 20 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 28 octobre 2008.

#### 4. Contrat d'assurance responsabilité civile au bénéfice des dirigeants et mandataires sociaux

##### **Personnes concernées (ci-après « les assurés »)**

- Jérôme BILLEREY, Président du Directoire ;
- Laurent Albuisson, Membre du Directoire ;
- Dominique Mahé, Membre du Directoire ;
- Crédit Agricole Private Equity, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Demeter Partners, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Viveris Management, Membre du Conseil de Surveillance.

##### **Modalités**

Le 26 novembre 2008, votre société a souscrit un contrat d'assurance ayant pour objet de prendre en charge en leur lieu et place ou de rembourser aux assurés le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité civile pendant la période allant du 31 octobre 2008 au 31 octobre 2009. Le montant de la prime nette versée s'élève à 6 210 euros pour un montant garanti de 3 000 000 euros.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 12 novembre 2008.

#### 5. Protocole d'accord concernant l'émission de bons de souscription d'actions (BSA)

##### **Personnes concernées**

###### *Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance intéressés*

- Jérôme Billerey, Président du Directoire ;
- Laurent Albuisson, Membre du Directoire ;
- Dominique Mahé, Membre du Directoire ;
- Crédit Agricole Private Equity, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Demeter Partners, Membre du Conseil de Surveillance ;
- Viveris Management, Membre du Conseil de Surveillance.

###### *Actionnaires intéressés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %*

- Demeter (représenté par Demeter Partners) ;
- Capénergie (représenté par Crédit Agricole Private Equity) ;
- Amber Master Fund (Cayman) SPC (au nom de Segregated Portfolio X et de Segregated Portfolio Y).

*Les fonds actionnaires, représentés par la même société de gestion et qui détiennent ensemble plus de 10 % des droits de vote de votre société sont :*

- Capénergie (représenté par Crédit Agricole Private Equity) ;
- Crédit Lyonnais Fonds Secondaire 1 (représenté par Crédit Agricole Private Equity) ;
- Sud Capital FCPR n°2 (représenté par Viveris Management) ;
- FCPI Innoveris n°4 (représenté par Viveris Management) ;
- FCPI Innoveris n°5 (représenté par Viveris Management) ;
- FCPI Innoveris n°6 (représenté par Viveris Management) ;
- FCPI Innoveris n°7 (représenté par Viveris Management).

## Modalités

Cette convention a été formalisée dans le cadre d'un protocole d'accord en date du 19 mars 2008 dont les principales caractéristiques du protocole, telles que le Président du Conseil de Surveillance nous en a informé, sont les suivantes :

- Emission de cent soixante mille (160 000) BSA. Chaque BSA donne droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle de la société AÉROWATT.
- Bénéficiaires : mandataires sociaux de la société AÉROWATT et certains salariés du groupe AÉROWATT qui sont parties au Protocole.
- Prix de souscription par BSA : 7,92 euros.
- Engagement pris par les bénéficiaires de conserver les BSA sous forme nominative et de ne pas les transférer sous réserve de certaines exceptions.
- droit de cession conjointe accordé au profit des mandataires sociaux de la Société et salariés du groupe AÉROWATT sur tout transfert de titres par un ou plusieurs actionnaires parties au Protocole, en cas de réalisation de certaines conditions,
- droit de cession obligatoire accordée à un ou plusieurs actionnaires parties au Protocole en cas de réalisation de certaines conditions.

Cette convention, non utilisée au 31 décembre 2008, a été autorisée par décision du Conseil de Surveillance en date du 11 mars 2008 et a fait l'objet d'un rapport spécifique. La convention a été présentée et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2008.

### **B. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Conventions de prêts

Le Conseil de Surveillance a autorisé votre société à consentir des prêts financiers à certaines filiales du groupe. Le tableau ci-dessous résume les conventions qui ont été poursuivies par votre société en 2008.

Filiales ou sociétés concernées	Liens avec AÉROWATT	Solde des prêts consentis par AÉROWATT au 31/12/08 (en euros)	Taux de rémunération des prêts (1)	Produits d'intérêts comptabilisés par AÉROWATT en 2008 (en euros)	Date d'autorisation par le conseil de surveillance
EOLE LA MONTAGNE SARL	Dominique Mahé	1 887 654	6,21%	112 797	07/09/2005
AW NC-EOLE LIFOU SARL	Jérôme Billerey	4 871 030	6,21%	139 633	05/12/2007
EOLE MORNE CONSTANT SARL	Dominique Mahé	758 077	6,21%	47 993	07/09/2005
EOLE PLAN DU PAL SNC	Dominique Mahé	125 371	6,21%	9 513	07/09/2005
CENTRALE EOLIENNE PLAN DU PAL SARL	Société détenue à 51% par AÉROWATT	521 775	6,21%	17 975	28/02/2008

Filiales ou sociétés concernées	Liens avec AÉROWATT	Solde des prêts consentis par AÉROWATT au 31/12/08 (en euros)	Taux de rémunération des prêts (1)	Produits d'intérêts comptabilisés par AÉROWATT en 2008 (en euros)	Date d'autorisation par le conseil de surveillance
EOLE MIQUELON SARL	Dominique Mahé	1 029 099	6,21%	60 112	07/09/2005
WINERGY SARL	Dominique Mahé	1 500	6,21%	766	07/09/2005
EOLE PRONY SARL	Dominique Mahé	167 660	6,21%	10 398	05/12/2007
EOLE PRONY 2 SARL	Dominique Mahé	311 433	6,21%	19 254	05/12/2007
EOLE FONDS CARAIBES SAS	Dominique Mahé	892 856	6,21%	32 088	07/09/2005
EOLE MORNE CARRIERE SARL	Dominique Mahé	271 795	6,21%	15 505	07/09/2005
EOLE GRAND MAISON SARL	Dominique Mahé	640 125	6,21%	81 860	07/09/2005
EOLE KAFEATE SARL	Dominique Mahé	154 056	6,21%	9 305	05/12/2007
EOLE KAFEATE 2 SARL	Dominique Mahé	400 902	6,21%	24 753	05/12/2007
EOLE TERRE DE BAS SARL	Dominique Mahé	488 783	6,21%	32 899	07/09/2005
EOLE LA PERRIERE SARL	Dominique Mahé	3 373 210	6,21%	231 158	07/09/2005
EOLE PRONY 3 SARL	Dominique Mahé	193 227	6,21%	21 680	05/12/2007
EOLE TOUONGO SARL	Dominique Mahé	96 077	6,21%	2 677	05/12/2007
EOLE BALAZE SARL	Dominique Mahé	30 382	6,21%	1 143	05/12/2007
EOLE CHARPENTIER SARL	Dominique Mahé	69	6,21%	-	05/12/2007
EOLE SORBON SARL	Dominique Mahé	527 680	6,21%	2 404	05/12/2007
EOLE DESIRADE SNC	Jérôme Billerey	499 109	6,21%	28 846	07/09/2005 05/12/2007
EOLE MARIE GALANTE SNC	Jérôme Billerey	1 033 080	6,21%	61 794	07/09/2005 05/12/2007
EOLE MONT DE GERSON SARL	Société détenue à 35% par AÉROWATT	143 457	6,21%	8 232	07/09/2005 05/12/2007
EOLE MONT DE SAINT LOUP SARL	Société détenue à 35% par AÉROWATT	110 389	6,21%	5 645	07/09/2005 05/12/2007

Filiales ou sociétés concernées	Liens avec AÉROWATT	Solde des prêts consentis par AÉROWATT au 31/12/08 (en euros)	Taux de rémunération des prêts (1)	Produits d'intérêts comptabilisés par AÉROWATT en 2008 (en euros)	Date d'autorisation par le conseil de surveillance
EOLE PAYS D'YVOIS SARL	Société détenue à 35% par AÉROWATT	68 250	6,21%	306	07/09/2005 05/12/2007
AÉROWATT PARTICIPATIONS SAS	Jérôme Billerey	838	6,21%	52	07/09/2005 05/12/2007
EOLE LES BUISSONS SARL	Dominique Mahé	45 950	6,21%	689	07/09/2005 05/12/2007
EOLE LA MOTELLE SARL	Dominique Mahé	69 769	6,21%	1 681	07/09/2005 05/12/2007
AW MAURITIUS LIMITED	Jérôme Billerey	28 000	6,21%	745	07/09/2005 05/12/2007

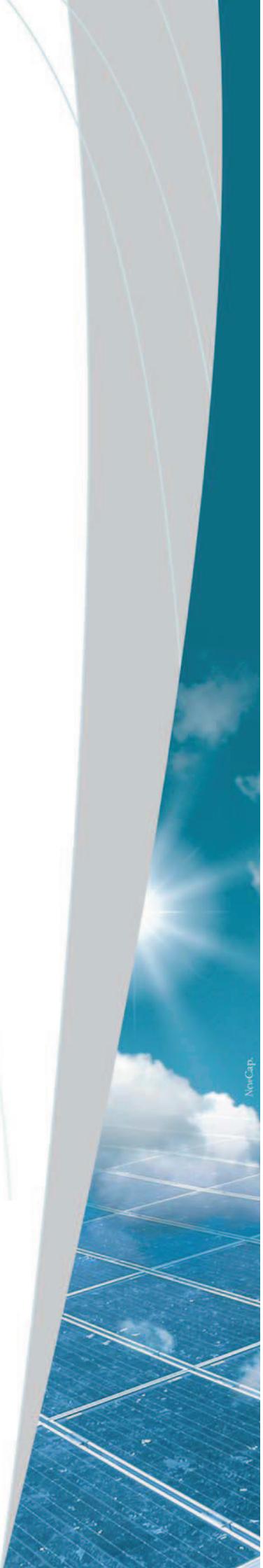
(1) Taux fiscalement déductible en 2008

»

Fait à Paris et Saint-Maur-des-Fossés, le 14 avril 2009

**JCM AUDIT**  
Représenté par Marc MICHEL  
Commissaire aux comptes

**GRANT THORNTON**  
Représenté par Gilbert LE PIRONNEC  
Commissaire aux comptes



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : 341 rue des Sables de Sary - 45770 SARAN  
440 354 843 RCS Orléans  
[www.aerowatt.com](http://www.aerowatt.com)